

SOMMAIRE

PRÉSIDENTICE DE M. PIERRE MAZEAUD

1. **Mesures urgentes à caractère fiscal et financier.** – Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi (p. 2).

M. Didier Migaud, rapporteur général de la commission des finances.

QUESTION PRÉALABLE (p. 4)

Question préalable de M. François Bayrou : MM. Laurent Dominati, Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie ; le rapporteur général, Raymond Douyère, Jean Tardito, Marc Laffineur, Roland Carraz. – Rejet.

DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 15)

MM. Philippe Auberger,
Jean Tardito,
Charles de Courson,
Yves Cochet,
Augustin Bonrepaux,
Yves Deniaud,
Jean Vila,
Gilbert Gantier,
Robert Honde,
Maurice Adevah-Pœuf.

Suspension et reprise de la séance (p. 29)

MM. Marc Laffineur,
Jean-Pierre Kucheida,
Gérard Bapt,
Michel Crépeau.

Clôture de la discussion générale.

MOTION DE RENVOI EN COMMISSION (p. 32)

Motion de renvoi en commission de M. Jean-Louis Debré : MM. Gilles Carrez, Christian Sautter, secrétaire d'Etat au budget ; Jean Tardito, Laurent Dominati, Philippe Auberger. – Rejet.

M. Henri Emmanuelli, président de la commission des finances.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Ordre du jour** (p. 42).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

**PRÉSIDENTIE DE M. PIERRE MAZEAUD,
vice-président**

M. le président. La séance est ouverte.
(*La séance est ouverte à quinze heures.*)

1

MESURES URGENTES À CARACTÈRE FISCAL ET FINANCIER

**Suite de la discussion, après déclaration d'urgence,
d'un projet de loi**

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi portant mesures urgentes à caractère fiscal et financier (n^{os} 201, 204 corrigé).

Ce matin, l'Assemblée a entendu M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

La parole est à M. le rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Didier Migaud, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Monsieur le président, monsieur le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, monsieur le secrétaire d'Etat au budget, mes chers collègues, notre assemblée examine aujourd'hui le second texte de la nouvelle législature : les contenus respectifs de ces deux projets illustrent de manière exemplaire les priorités du Gouvernement et de la majorité parlementaire qui le soutient dans son action.

Ce matin, il était question de l'emploi des jeunes, de l'avenir, des moyens à mettre en œuvre pour que la nouvelle génération ne soit pas privée de toute perspective et pour que le chômage ne soit plus une fatalité.

De l'avenir, il sera aussi question dans le projet de loi de finances pour 1998, que nous aurons l'occasion très bientôt d'examiner, et qui sera dominé par un double souci, bien différent de celui qui animait la précédente majorité : la justice sociale et fiscale, d'une part, et le soutien de l'activité, d'autre part.

L'avenir se prépare, mais il nous faut aussi, malheureusement, nous occuper du passé et tenter de remettre de l'ordre dans la situation qui nous a été léguée par nos prédécesseurs. L'exécution du budget 1997 fait apparaître un dérapage tel que des mesures de redressement sont aujourd'hui indispensables. C'est, pour l'essentiel, comme cela a été précisé tout à l'heure par M. le ministre, l'objet de ce projet de loi portant mesures urgentes à caractère fiscal et financier. Nous légiférerons donc aujourd'hui dans l'ombre portée de la gestion précédente.

Le constat tout d'abord. La loi de finances initiale de 1997, votée par la majorité sortante, affichait comme objectif de ramener le déficit de l'ensemble des administrations publiques à 3 % du produit intérieur brut à la fin de l'année. L'opposition d'alors avait dénoncé, dans cet hémicycle, l'irréalisme de cette prévision. Durant la campagne pour les élections législatives, elle a de nouveau expliqué aux Français que la réalité ne correspondait pas aux déclarations rassurantes que multipliait le Gouvernement, pourtant *a priori* bien informé.

La vérité est aujourd'hui établie. Le constat est clair, il est surtout indiscutable puisqu'il a été établi par deux magistrats de la Cour des comptes à qui il a été demandé de réaliser, en toute indépendance, un audit des finances publiques. Que nous ont-ils dit ? Que le déficit tendanciel des administrations publiques, sous réserve que la conjoncture corresponde bien aux hypothèses de croissance retenues par l'INSEE, se situait dans une fourchette comprise entre 3,5 % et 3,7 % du PIB fin 1997. Cela représente un besoin de financement des administrations publiques situé entre 281 et 298 milliards de francs, soit une dérive, par rapport aux prévisions initiales, de 35 milliards à 51 milliards de francs. Ces chiffres, personne ne les a contestés, et ils parlent d'eux-mêmes.

S'agissant du budget de l'Etat, la moins-value de recettes fiscales serait comprise entre 15 milliards et 17 milliards de francs et serait imputable principalement à des rentrées de TVA décevantes. Le dérapage des dépenses, sous réserve que des économies de 10 à 15 milliards de francs soient réalisées par ailleurs, s'inscrirait dans une fourchette de 12 à 20 milliards de francs. Je remarque que les résultats provisoires de juillet confirment les tendances identifiées dans l'audit. L'ensemble conduirait à une dérive comprise entre 27 milliards et 37 milliards de francs.

S'agissant des administrations de sécurité sociale, le déficit s'inscrirait entre 44 milliards et 49 milliards de francs. Je n'aurai pas la cruauté de rappeler les prévisions de déficit qui avaient accompagné, à l'automne 1995, le plan de réforme de la sécurité sociale préparé par la précédente majorité et dont certains aspects devront être réexaminés.

Enfin, pour les administrations locales, l'année 1997 s'achèverait sur un excédent de 10 à 12 milliards de francs.

Ces chiffres confirment l'échec d'une politique budgétaire, celle de la majorité que les Français ont sanctionnée aux dernières élections.

L'alourdissement des prélèvements fiscaux et sociaux, aussi massifs qu'injustes, auquel le précédent gouvernement a soumis, dans un premier temps, notre pays, notamment en relevant la TVA en 1995, a contribué à étouffer la timide reprise qui se dessinait après la récession de 1993.

En 1996, l'impasse était déjà totale car la faiblesse de la conjoncture pesait sur les recettes fiscales, et notamment sur la TVA. Il n'était plus possible d'augmenter encore les prélèvements obligatoires, d'autant qu'après avoir relevé la TVA, que paient tous les Français, on vou-

lait baisser, pour certains, par démagogie, l'impôt sur le revenu... Toujours par souci d'éviter la polémique, je n'insisterai pas sur la philosophie qui sous-tendait ce choix de relever la TVA d'un côté, puis de baisser l'impôt sur le revenu des ménages les plus favorisés de l'autre : encore une fois, les Français ont tranché ! En 1996, la dérive des comptes publics était déjà patente.

La nouvelle majorité, face à la situation dont elle a hérité, devait réagir pour au moins deux raisons.

La première raison, c'est l'enchaînement déficit-dette-intérêt de la dette-déficit, autrement dit l'effet boule de neige, qui nous interdit de laisser filer le déficit. A titre d'illustration, l'encours de la dette de l'Etat, qui représentait 30 % du PIB fin 1992, s'est établi à 45 % à la fin de l'année dernière, soit une augmentation de plus de 1 400 milliards de francs en quatre ans !

La seconde raison, c'est que nous voulons que l'Europe progresse et le Gouvernement a clairement annoncé sa volonté de respecter toutes les conditions du passage de la France à la monnaie unique.

Mais réagir, cela signifiait plusieurs choses : soutenir la consommation tout d'abord, dans un double souci de justice sociale et d'efficacité économique, car sans consommation il n'y a pas de croissance et, sans croissance, il n'y a ni recettes fiscales ni redressement des finances publiques ! C'est pourquoi, en étroite concertation avec la commission des finances de cette assemblée, le Gouvernement a procédé, dès le mois de juillet dernier, à une réorientation des dépenses à travers une première série de mesures nouvelles mettant l'accent sur la consommation des ménages, notamment celle des plus modestes d'entre eux : triplement de l'allocation de rentrée scolaire, plan emplois-jeunes, logement social, effort en faveur des cantines scolaires. Des crédits ont par ailleurs été annulés, pour un montant équivalent, dans le respect des priorités gouvernementales : justice, logement, éducation, recherche, environnement ont ainsi été épargnés de ce souci d'économie.

Mais des mesures correctrices étaient également nécessaires pour ramener le déficit public de 3,5 %-3,7 % à 3,1 %-3,3 % du PIB fin 1997, autrement dit pour réduire d'environ 0,4 % de PIB le déficit public afin de mettre la France en position de respecter, en 1998, les critères fixés pour le passage à la monnaie unique. Le Gouvernement a choisi une action équilibrée sur les dépenses et sur les recettes. Dix milliards de francs d'économies supplémentaires viennent d'être annoncés – M. le ministre en a parlé ce matin – et une quinzaine d'autres milliards de francs sera dégagée à travers une diminution classique du train de vie des organismes publics. Une action complémentaire sur les recettes était donc nécessaire pour corriger la dérive des comptes publics en s'efforçant d'éviter que ces mesures fiscales n'agissent négativement sur la croissance : c'est l'objet des trois premiers articles du présent projet de loi.

Le Gouvernement a choisi de ne majorer qu'un impôt : l'impôt sur les sociétés. A travers ce choix, c'est toute une philosophie qui s'exprime, celle de la nouvelle majorité, mais c'est aussi une volonté d'agir sur la croissance en partant d'une observation de la réalité. Et quelle est cette réalité ?

D'un côté, des entreprises dont la situation financière est très favorable : un taux d'épargne qui, depuis la fin des années 1980, se maintient à un niveau élevé, un taux d'autofinancement qui a dépassé 100 % pour la quatrième année consécutive, une trésorerie abondante qui s'est encore améliorée sous l'effet de la baisse des taux

d'intérêt, une forte progression des dividendes versés. Cette bonne santé a d'ailleurs été renforcée par toutes les mesures prises ces dernières années en faveur des entreprises... (« Très bien ! », sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.)

Eh oui, il faut le reconnaître !

M. Christian Cabal. Et on tue la poule aux œufs d'or !

M. Didier Migaud, rapporteur général... comme le règlement, en 1993, du décalage d'un mois de la TVA – près de 100 milliards de francs ! – ou la multiplication des exonérations de charges à hauteur de 80 milliards de francs.

De l'autre côté, les ménages, au détriment desquels n'a cessé d'évoluer le partage de la valeur ajoutée, ce qui explique, bien sûr, l'atonie de la demande globale.

A partir de ce constat – cela a été répété ce matin –, le Gouvernement a choisi de faire peser les mesures de redressement sur les entreprises – et encore, sur une partie seulement d'entre elles – plutôt que sur les ménages. Ces derniers ne sont pas mis à contribution : c'était une question de bon sens et de justice.

M. Dominique Bussereau. Il faut attendre le projet de loi de finances !

M. Didier Migaud, rapporteur général. Il nous est donc proposé d'instaurer une contribution temporaire égale à 15 % de l'impôt sur les sociétés pour les exercices clos entre le 1^{er} janvier 1997 et le 31 décembre 1998, cette fraction devant être réduite à 10 % pour les exercices clos en 1999. Le rendement budgétaire de cette mesure est estimé à 14 milliards de francs en 1997 comme en 1998 et à 10 milliards de francs en 1999. Mais, à la différence de la contribution instituée par le précédent gouvernement en 1995, qui frappait toutes les entreprises sans distinction, la mesure a été conçue de façon à préserver les petites entreprises : celles qui réalisent un chiffre d'affaires inférieur à 50 millions de francs seront exonérées de cette contribution temporaire, alors qu'elles ont dû verser – il faut rappeler ce chiffre – 4,3 milliards de francs au titre de la « contribution Juppé » en 1996.

M. Juppé et sa majorité ont frappé indistinctement les 680 000 sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés. Pour notre part, nous en épargnons 630 000, c'est-à-dire l'essentiel du tissu économique des PME, dont chacun connaît la contribution à l'emploi. M. Juppé et sa majorité ont prétendu instaurer une contribution temporaire, tout en prévoyant un mécanisme pérenne. Pour notre part, – c'est encore une différence – nous prévoyons dans la loi l'extinction du dispositif nouveau à la fin de l'année 1999.

M. Christian Cabal. On verra !

M. Didier Migaud, rapporteur général. Par ailleurs, le champ du régime des plus-values et des moins-values à long terme est modifié. Il s'agit de réintégrer, dans les résultats imposables au taux normal de l'impôt sur les sociétés, les plus-values et moins-values professionnelles à long terme réalisées sur cessions d'éléments d'actifs pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 1997, afin de ne plus réserver un sort avantageux aux résultats exceptionnels provenant de la cession d'actifs par rapport à ceux résultant de l'exercice normal de l'activité d'une entreprise. Cette mesure, qui concerne à titre principal les terrains, les fonds de commerce et les produits de cessions de droits de propriété industrielle, devrait rapporter à l'Etat 6,7 milliards de francs en 1997.

Au total, le relèvement de l'imposition des sociétés devrait donc se traduire par environ 21 milliards de francs de recettes supplémentaires. Cette estimation paraît d'autant plus réaliste que les recouvrements d'impôt sur les sociétés sont bons, comme le confirme la situation provisoire à fin juillet.

Sous réserve d'un certain nombre de modifications, de précisions ou d'assouplissements sur lesquels j'aurai l'occasion de revenir lors de l'examen des articles, la commission des finances a approuvé ces mesures qui lui ont semblé justes et rationnelles. Car, contrairement à ce qui est dit parfois, elles n'auront pas pour effet d'imposer davantage les bénéficiaires en France par rapport à ce qui est pratiqué chez nos voisins : le taux de l'impôt sur les sociétés demeurera ainsi supérieur en Allemagne – vous l'avez précisé ce matin, monsieur le ministre –, s'agissant des bénéfices non distribués, quelle que soit la taille des entreprises. Et ces mesures ne pénaliseront ni l'investissement ni l'emploi, bien au contraire, puisque tout le monde sait que l'insuffisance de l'investissement en France n'est pas lié aujourd'hui au niveau des prélèvements obligatoires, mais qu'il résulte de l'insuffisance de la demande. (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*) Tout le monde le sait sauf vous, messieurs de l'opposition – vous venez de le démontrer une fois de plus (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française*),...

M. Jean Tardito. Ce n'est pas étonnant !

M. Didier Migaud. *rapporteur général.* ... vous qui, à partir d'une dramatique erreur de diagnostic, avez choisi de faire peser sur les ménages le poids des prétendus efforts de redressement des finances publiques, avec le succès que l'on connaît et qui...

M. Christian Cabal. Il fallait bien rembourser vos dettes !

M. Didier Migaud. *rapporteur général.* ... devrait vous inciter à davantage d'humilité.

D'autres articles figurent dans ce projet de loi. Leur but est non pas le rééquilibrage du budget de 1997, mais la mise en œuvre de mesures urgentes, de nature technique.

Le premier précise le statut patrimonial du réseau d'alimentation générale d'énergie électrique et met fin à une ambiguïté en affirmant la propriété d'EDF sur ses ouvrages. Il tire la conséquence de cette disposition interprétative en autorisant certains retraitements comptables. Le principal effet de ces mesures sera de mettre EDF en position d'acquiescer l'impôt sur les sociétés, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent du fait même des provisions qu'elle constituait au titre de la concession du réseau d'alimentation générale. Cette opération, qui tient compte des avis rendus par la Cour des comptes, par le Conseil d'Etat et par le Conseil national de la comptabilité, aboutira à faire payer par EDF, au titre de l'impôt sur les sociétés, de l'ordre de 3 milliards de francs en 1997 et 2,5 milliards de francs en 1998.

M. Christian Cabal. Comme nous l'avions proposé !

M. Didier Migaud, *rapporteur général.* Il n'est, bien entendu, pas question de toucher à la nature du capital de l'entreprise, qui est inaliénable et public ! Que les personnels d'EDF se rassurent : il s'agit, bien au contraire, de valoriser l'entreprise, de rendre la présentation de son bilan identique à celle de ses concurrents, d'asseoir des règles claires, plus proches du droit commun, pour

qu'EDF puisse développer son activité et préparer son avenir qui, à l'évidence, se situe aussi à l'échelle du continent européen.

Enfin, il est proposé de proroger, pour l'année en cours, le dispositif institué en 1996 et qui permet aux collectivités locales de bénéficier de prêts à taux privilégiés financés à partir des ressources des dépôts CODEVI, pour accompagner le développement des PME. J'aurai l'occasion de vous proposer un amendement pour que ce dispositif soit prorogé jusqu'au 31 décembre 1998, et non jusqu'au 31 décembre 1997 seulement. Je dois vous dire, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, que le délai initialement inscrit dans ce projet de loi nous a, en effet, semblé un peu court. Sous cette réserve, cet article a été adopté à l'unanimité par la commission des finances.

Au total, ce projet nous satisfait. C'est un compromis entre la volonté de corriger la dérive budgétaire et, dans le même temps, celle de soutenir la croissance et l'emploi. C'est pourquoi la commission des finances l'a approuvé, consciente de la nécessité de ces mesures, de leur équilibre et, bien sûr, dans l'attente du projet de loi de finances pour 1998. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe communiste.*)

Question préalable

M. le président. J'ai reçu de M. François Bayrou et les membres du groupe de l'Union pour la démocratie française une question préalable déposée en application de l'article 91, alinéa 4, du règlement.

M. Jean-Pierre Brard. La réponse à la question préalable a déjà été donnée, le 1^{er} juin ! (*Rires sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Laurent Dominati.

M. Laurent Dominati. Mesdames, messieurs de la nouvelle majorité, seriez-vous là aujourd'hui si, pendant la campagne électorale, vous aviez annoncé aux Français que, sitôt élus, vous augmenteriez les impôts de près de 20 milliards de francs ? (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. Jean-Pierre Brard. Ce n'est pas vrai !

M. Jean Tardito. Oui et ça commence mal !

M. Laurent Dominati. S'il ne s'agit pas de cela, je ne vois pas très bien quel est l'objet de ce texte !

M. Henri Emmanuelli, *président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.* Après Juppé, les Français peuvent penser que ce n'est pas grand-chose !

M. Laurent Dominati. Nous allons y venir, monsieur le président de la commission !

M. Jean-Pierre Brard. Et nous pourrions aussi parler de Mme Bettencourt (*Sourires.*)

M. le président. Mes chers collègues, seul M. Dominati a la parole.

M. Laurent Dominati. Merci, monsieur le président.

Si vous aviez annoncé que vous fermeriez l'usine de Vilvorde, que vous signeriez le traité d'Amsterdam, que les trente-cinq heures payées trente-neuf seraient considérées une absurdité économique, bref, si vous aviez tenu un langage de vérité, auriez-vous remporté les élections ? On ne peut pas ne pas se poser la question.

Mais je vais plutôt revenir à l'économie française que viennent de décrire le ministre de l'économie et des finances et le rapporteur général. En examinant sereinement la situation économique de notre pays, on devrait pouvoir imaginer comment renforcer la croissance. On devrait être en mesure de définir ce que toute assemblée, quelle que soit son orientation politique, pourrait décider de faire. Car, c'est vrai, il y a des moments où il faut savoir augmenter les impôts : d'ailleurs, si, en 1993, nous n'avions pas connu la situation que vous nous aviez léguée, sans doute n'aurions-nous pas été obligés d'augmenter les prélèvements obligatoires. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Il est donc des moments où une majorité responsable doit savoir augmenter les prélèvements, même si, généralement, en tout cas du point de vue des libéraux, cela fait mal au cœur.

M. Jean-Pierre Brard. Oh, surtout au porte-monnaie ! (*Sourires.*)

M. Laurent Dominati. Notamment à celui des plus faibles, monsieur Brard. On a beau dire qu'on ne taxe que les « gros », ce sont toujours les petits qui payent. Vous devriez le savoir depuis un certain temps !

M. Jean-Pierre Brard. Vous, vous défendez toujours les mêmes, les privilégiés !

M. Christian Cabal. Caricature !

M. Laurent Dominati. Décrivant la situation économique et budgétaire, vous évoquez, dans la majorité, un dérapage des finances publiques. Dois-je rappeler que, en 1993, le dérapage, n'était pas, comme vous le prétendez, de 35 à 50 milliards mais de 180 milliards ? Voilà la raison pour laquelle nous avons dû à l'époque effectivement augmenter les prélèvements.

M. Charles de Courson. Eh oui !

M. Laurent Dominati. J'ajoute qu'une simple inflexion de 0,2 point de croissance suffirait à corriger le dérapage actuel. C'est précisément ce que vous nous avez annoncé puisque nous sommes, en tendance, sur une croissance de près de 3 %.

Vous nous avez également indiqué que, finalement, en tendance, la réduction du déficit budgétaire était inachevée, qu'elle avait été interrompue. Ce n'est pas, monsieur le ministre, ce qui apparaît à la lecture des différents rapports. Ce n'est pas ce que révèle l'audit que vous aviez commandé. Ce n'est pas ce qui ressort du rapport des comptes de la nation. Ce n'est même pas d'ailleurs ce que dit le rapport de M. Migaud. Les magistrats de la Cour des comptes auxquels vous avez demandé de faire un rapport – c'est le satisfecit qu'ils nous donnent –...

M. Henri Emmanuelli, *président de la commission.* Tu parles !

M. Laurent Dominati. ... disent en clair ceci : les déficits publics ont été réduits de moitié en quatre ans ; ils sont passés de près de 6 %...

M. Charles de Courson. 6,2 !

M. Laurent Dominati. ... à 3 %. Voilà l'héritage que nous vous avons laissé ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Aujourd'hui la seule question qui doit être posée est la suivante : est-ce le moment d'augmenter les impôts ?

M. Charles de Courson. Non !

M. Laurent Dominati. Imaginons un pays où la croissance est chaotique depuis un certain nombre d'années, avec une récession terrible en 1993, une amélioration en 1994 et 1995, un petit repli en 1996. Et un nouveau départ maintenant : vous conviendrez que ce n'est pas grâce à vous, disons même que ce n'est grâce à personne.

Imaginons ce pays avec une croissance qui revient, une inflation totalement maîtrisée, un système de crédit remis à flot après les dérives spéculatives des années 1980, qui renoue, enfin, avec les bénéfiques et peut de nouveau ouvrir des crédits aux entreprises, avec des taux d'intérêt historiquement bas – le Gouverneur de la Banque de France indique qu'ils n'ont jamais été aussi bas par rapport au dollar, monnaie de référence, depuis soixante-dix-sept ans – ce qui permet à terme un meilleur financement des entreprises, de l'investissement et donc de l'emploi.

Bref, le taux d'utilisation des capacités de production s'est redressé cette année, la demande globale, monsieur le ministre, s'est raffermie. Ce n'est pas moi qui l'affirme mais le rapport du Gouverneur de la Banque de France, dont la conclusion est que l'économie française se trouve dans une excellente situation compétitive.

Voilà la réalité, telle qu'elle est décrite aussi bien par l'audit que vous avez commandé que par le rapport sur les comptes de la nation et par celui de la Banque de France.

Pour autant, tout est-il si rose ?

M. Jean-Pierre Brard. Ce n'est pas rose, c'est pluriel ! (*Sourires.*)

M. Laurent Dominati. Non, mes chers collègues, ce n'est pas parfait car l'économie française souffre de trois handicaps majeurs que l'on peut examiner sereinement.

Tout d'abord, un chômage élevé et persistant que nous n'avons pas réussi à faire baisser, de sorte qu'il se situe à peu près – voire un peu plus, je vous le concède – au même niveau qu'en 1993. Mais je vous souhaite de réussir à l'endiguer.

Ensuite, un investissement en panne.

Enfin, un niveau de prélèvements obligatoires excessif comparé à celui de tous les pays semblables au nôtre et dénoncé d'ailleurs par tous les leaders de toutes les majorités, et même par les Présidents de la République successifs.

La question est donc de savoir que faire pour 1998 de la marge que nous offre la croissance nouvelle qui nous arrive cette année et de l'extérieur ? Que faudrait-il faire pour ne pas gêner cette croissance, et surtout ne pas faire pour éviter de la casser ?

C'est simple : il ne faut pas augmenter les prélèvements obligatoires. Cela semble évident. Alors que les entreprises bénéficient d'un peu d'oxygène, votre première préoccupation est de le leur couper pour alimenter les caisses de l'Etat.

M. Jean Tardito. Qui donc respire cet oxygène ?

M. Laurent Dominati. Les entreprises et donc les salariés et donc les gens qui sont embauchés. Cela me semble l'évidence même, monsieur Tardito !

M. Jean Vila. Sûrement pas les salariés !

M. Laurent Dominati. Pour toute excuse vous avancez que vous ne pouvez pas faire autrement. Eh bien, mes chers collègues, nous allons voir si il n'y a pas d'autre voie possible.

Imaginons une équipe gouvernementale nouvelle, vierge de tout crime, de tout passé, arrivant aux affaires par surprise, par talent, peut-être par hasard, et qui auparavant aurait dénoncé violemment le précédent gouvernement parce qu'il avait battu le record des prélèvements obligatoires. Elle avait plaidé pour une baisse de la TVA. Le chef de son gouvernement a indiqué, dans son discours de politique générale, qu'il fallait absolument maîtriser les dépenses publiques et faire baisser les prélèvements obligatoires. Qu'attendez-vous pour le faire ? Car vous êtes bien cette majorité nouvelle et vous n'êtes pas dans la situation catastrophique que nous avons trouvée en 1993. Pourquoi ne pas appliquer une partie de votre programme ?

Vous allez me répondre que, dans une campagne électorale, on dit beaucoup de choses, y compris beaucoup de choses contradictoires. C'est vrai, nous pouvons le reconnaître entre nous. Mais ce qui est important, ce sont les priorités retenues. Or, malheureusement, vous n'avez pas décidé de revenir sur les erreurs que vous avez dénoncées. Au contraire, vous voulez les renforcer en rajoutant une louche en ce qui concerne les impôts.

M. Christian Cabal. Ils récidivent !

M. Laurent Dominati. Ce que font les autres pays prouve, à l'évidence, que vous pouviez faire un autre choix. Gouvernement travailliste, libéral, social-démocrate, socialiste, ex-communiste, peu importe : l'Italie vient d'annoncer une baisse de l'impôt sur le bénéfice des sociétés ; le Royaume-Uni engage un plan-emploi en s'appuyant sur des exonérations à partir des entreprises privées ; l'Espagne consacre 100 milliards de dépenses fiscales...

M. Jean Vila. En Espagne, c'est catastrophique !

M. Laurent Dominati. ... pour faciliter l'emploi et l'embauche dans les entreprises.

Vous allez donc à contresens, non seulement par rapport aux critiques que vous aviez émises à l'encontre du précédent gouvernement, mais, également, à l'encontre de tout ce qui se fait dans tous les pays du monde, qu'ils soient gouvernés par des travaillistes, des socialistes ou des libéraux.

M. Jean-Pierre Brard. C'est la pensée unique !

M. Laurent Dominati. On peut se demander pourquoi ces pays font exactement l'inverse de ce que vous faites. La raison est évidente là encore, monsieur le ministre : taxer les entreprises, c'est taxer l'investissement ce qui veut dire taxer l'emploi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Nous serons donc résolument contre les mesures que vous proposez, non pas pour des raisons dogmatiques, mais parce que ce texte est défavorable à l'investissement et à l'emploi.

M. Jean-Pierre Brard. Il ne taxe pas l'investissement, vous n'avez pas lu le texte !

M. le président. Monsieur Brard, vous vous exprimerez tout à l'heure !

M. Laurent Dominati. Monsieur Brard, c'est vous qui n'avez pas étudié le texte !

Pourquoi agissez-vous ainsi, monsieur le ministre ? Tout simplement parce que vous n'avez pas véritablement une politique économique nouvelle : vous faites une politique de communication nouvelle. Le nouveau gouverne-

ment, qui a déjà annoncé et pris les présentes mesures, cherche aujourd'hui à les faire entériner par sa majorité presque en *catimini*. Pourquoi ce premier débat budgétaire a-t-il lieu plusieurs mois après votre retour aux affaires ? Au moins aujourd'hui aurait-on pu espérer avoir un véritable débat de politique économique et budgétaire. Pourquoi avoir tant tardé ? Il a fallu attendre l'audit. C'était cela la première mesure. Ensuite vinrent les vacances...

M. Didier Migaud, rapporteur général. Parlez pour vous !

M. Laurent Dominati. Maintenant, vous en êtes à : « faisons vite passer ce texte et vous aurez le débat plus tard ! » Eh bien, attendons un peu plus encore et ayons un vrai débat de politique économique et budgétaire comme il y en a eu ces dernières années, non seulement au moment de la session budgétaire, mais également au printemps ainsi que le prévoient les nouvelles dispositions ! En réalité, vous faites passer ce texte presque en *catimini* pour éviter que l'on dise que les socialistes reviennent et que les impôts augmentent de 20 milliards !

L'astuce de cette politique de communication nouvelle apparaît d'ailleurs sur d'autres sujets à caractère financier. Prenons l'exemple de la taxe sur le gazole. Quelle est la politique suivie par le Gouvernement ? On dit qu'elle est hésitante et incertaine. Pas du tout, c'est une politique de communication ! On nous annonce que le gazole va augmenter. Tout le monde s'effraie... enfin presque. Puis on nous dit : « Non, non ! On a tranché, il n'augmentera pas ». En fait, il n'augmentera pas plus que l'essence. Mais qu'aura-t-on retenu ? Que, finalement, le Gouvernement n'augmentera pas la fiscalité sur le gazole, alors qu'en réalité il va augmenter la fiscalité et sur le gazole et sur l'essence et ce à un taux supérieur à celui de l'inflation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean-Pierre Brard. Et vous, qu'avez-vous fait ?

M. Laurent Dominati. Voilà ce que j'appelle non pas une politique économique et budgétaire, mais une politique de communication.

M. Jean-Pierre Brard. Et le lobby pétrolier ?

M. Laurent Dominati. Nous aurons ultérieurement l'occasion de nous prononcer sur le fond, monsieur Brard.

Non, vous ne voulez pas d'un véritable débat de politique économique et budgétaire et c'est bien la raison pour laquelle le groupe UDF a déposé une question préalable. Nous, nous voulons un vrai débat, et pas seulement sur les recettes. Alors, nous pouvons encore attendre quel-ques temps et nous parlerons aussi de recettes.

M. Jean-Pierre Brard. Pour un débat, il faudrait un débatteur !

M. Laurent Dominati. Il y en aura !

M. Jean-Pierre Brard. Il faut vous entraîner !

M. Laurent Dominati. Autre astuce de communication : annoncer que les citoyens français ne sont pas concernés, que seules les entreprises – et encore les grandes – vont payer. Bref, le gros capital. Comment le faire croire ? Là encore il s'agit bien de communication, pas d'économie !

Vous savez très bien que, quel que soit le mode de taxation, le prélèvement pèse sur l'ensemble de l'économie productive. Vous pouvez toujours, artificiellement, le faire peser sur tel ou tel type d'entreprise ou telle ou telle

catégorie, il se diffusera évidemment sur toute l'économie productive. Qu'auraient fait les entreprises de l'argent que vous allez leur prendre ?

M. Jean-Pierre Brard. Bonne question !

M. Laurent Dominati. C'est très simple : ou elles auraient investi...

M. Jean-Pierre Brard. Surtout spéculé !

M. Laurent Dominati. ... ou elles auraient embauché...

M. Jean-Pierre Brard. Fantasme !

M. Laurent Dominati. Sans doute pour vous !

Ou elles auraient distribué des actions.

M. Jean-Pierre Brard. C'est de l'archaïsme !

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Nous n'avons pas imposé les petites entreprises !

M. Laurent Dominati. Je maintiendrai, en dépit des plaisanteries du président de la commission des finances.

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Ce n'est pas une plaisanterie !

M. Laurent Dominati. Les entreprises répercuteront donc ce prélèvement sur leurs choix économiques : investir, se développer en France ou à l'étranger, ou augmenter les salaires. C'est tout de même dans les entreprises qui font des profits et qui sont en bonne santé financière que les salaires sont les plus élevés.

Evidemment, cela aura aussi une répercussion sur les sous-traitants et les petites entreprises que vous feignez d'épargner et dont vous donnez une définition intéressante : 50 millions de chiffre d'affaires.

Vous prétendez taxer uniquement les entreprises qui ont trop d'argent et qui n'en font rien, au motif que vous saurez bien mieux qu'elles gérer cet argent. Comme si vous étiez plus aptes que les chefs d'entreprises à savoir ce qui est bon pour elles !

Or le tissu industriel français présente précisément une faiblesse en ce qui concerne les petites et moyennes entreprises, celles qui comptent entre 50 et 100 salariés, celles qui atteignent ou dépassent 50 millions de chiffre d'affaires.

Nous constatons également que le rendement du capital investi est inférieur à ce que l'on trouve en Allemagne ou au Royaume-Uni. Nous constatons encore que les prélèvements qui pèsent sur les entreprises sont en France à peu près de 18 % contre 11 % en Allemagne et 10 % au Royaume-Uni.

Vous affaiblissez donc justement les entreprises qui commencent à vivre, celles qui commencent à créer des richesses, celles qui commencent à donner une chance à l'emploi. Votre argument est donc sophistique car vous ne préservez aucunement les petites entreprises, loin s'en faut ! Les grandes entreprises, elles, tout comme les « gros » et les « grands », trouveront, comme d'habitude, les moyens d'échapper à cette taxation nouvelle...

M. Jean-Pierre Brard. Il faut les taxer davantage, vous avez raison ! (*Sourires.*)

M. Laurent Dominati. ... si ce n'est cette année, ce sera l'année suivante. Et quand vous les taxez, elles vont ailleurs ! Les « petits » et les « moyens », eux, n'ont pas cette facilité-là.

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Mais nous ne les touchons pas !

M. Laurent Dominati. J'ajoute qu'il est tout à fait absurde de décourager ceux qui font enfin des bénéfices. Un franc passe et vous le prenez ! Quelle logique surprenante ! C'est d'autant plus absurde que la croissance vient de l'extérieur. Pierre Bérégovoy avait compris que, dans une économie ouverte, quand on ouvrait le marché des capitaux, il fallait abaisser les impôts sur les bénéfices – ce qu'il avait fait – et non les augmenter.

La croissance que nous connaissons actuellement vient de l'ouverture mondiale et d'une croissance mondiale. Ce n'est donc pas en dissuadant les actionnaires, en dissuadant les gens d'investir dans les entreprises françaises et en pénalisant ceux qui font des bénéfices que l'on renforcera la confiance dans nos grandes et moyennes entreprises et dans l'investissement en France.

Vous allez me répondre, j'ai déjà entendu M. Migaud le dire, que la majorité précédente avait elle aussi augmenté les prélèvements obligatoires et les impôts et même l'impôt sur les bénéfices. Eh oui, il y a des moments où il faut augmenter les impôts.

M. Jean Vila. Alors pourquoi pas nous ?

M. Laurent Dominati. Mais je suis prêt à vous concéder que ce n'était pas la meilleure chose que l'ancienne majorité n'ait faite. D'ailleurs, vous l'aviez dénoncé avec force...

M. Didier Migaud, rapporteur général. Non, pas tant que cela !

M. Laurent Dominati. La logique voudrait donc aujourd'hui que vous supprimiez ce que vous aviez dénoncé. Vous devriez dire : nous revenons sur les erreurs tragiques commises par le gouvernement précédent.

M. Didier Migaud, rapporteur général. Tragiques ?

M. Laurent Dominati. C'est bien ce que vous sous-entendez, n'est-ce pas, en expliquant qu'il a laissé une situation dramatique et qu'il a cassé la croissance. Alors soyez logiques avec vous-mêmes !

M. Jean-Pierre Brard. L'augmentation de la TVA a été dure !

M. Laurent Dominati. Si le précédent gouvernement a cassé la croissance – ce qui n'est pas tout à fait exact puisqu'elle repart à un taux que vous aviez rarement connu lorsque vous étiez au gouvernement –, c'est la baisse des prélèvements qui s'impose.

Au moins, la majorité précédente avait-elle une justification : les déficits publics. Au moins, quand elle augmentait les prélèvements, elle demandait à l'Etat de faire un effort de maîtrise des dépenses publiques. Elle avait une cohérence, le lien entre la maîtrise des dépenses publiques et le rétablissement des déficits publics. Et il y avait un espoir, puisque nous avons voté un programme de baisse des impôts, notamment de l'impôt sur le revenu, que cette année vous conservez – merci ! Mais vous avez déjà annoncé que vous le supprimerez l'année prochaine. Enfin, il y avait une réussite à la clé de ces prélèvements de juin 1995 : la baisse des taux d'intérêt, qui permet à nouveau un financement beaucoup plus aisé de l'économie française.

J'ajoute que je ne comprends pas pourquoi, alors que vous aviez dénoncé ces prélèvements supplémentaires, vous vous apprêtez – selon votre propre point de vue – à commettre une erreur qui, elle, est sans justification.

On entend parfois affirmer qu'il n'y aurait pas de différence entre telle ou telle majorité et que, en définitive, on ne sentirait pas les changements de gouvernement. C'est à la fois vrai et faux.

C'est vrai si l'on regarde ce que vous avez déjà démenti des propos tenus pendant la campagne électorale. Par exemple, je vous laisse débattre entre vous de la question des trente-cinq heures ; nous verrons plus tard. De même, tout nouveau gouvernement dit immédiatement – comme vous l'avez fait, monsieur le ministre, monsieur le rapporteur – que, compte tenu de la situation, il est contraint d'augmenter les impôts.

En l'occurrence, cela est néanmoins faux car, en réalité, vous n'augmentez pas ces impôts dans une logique de maîtrise des dépenses publiques, contrairement à ce que vous avez prétendu, puisque vous avez annoncé, en même temps, un nouveau train de dépenses publiques, ce matin encore. Loin de servir à réduire les déficits publics dans le cadre d'une stricte orthodoxie budgétaire, ce que nous pourrions approuver, ces prélèvements nouveaux seront utilisés pour financer des dépenses nouvelles et tirer des traites sur l'avenir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean-Pierre Brard. Ils serviront pour les jeunes !

M. Laurent Dominati. La différence entre vous et nous, c'est que vous prenez plaisir à la glissade – glissade des dépenses, glissade des prélèvements –, sacrifiant aux joies du toboggan. Plaisir délicieux tant qu'on glisse, mais la chute finale est d'autant plus dure qu'il faut savoir qui va payer. La différence entre vous et nous se retrouve donc dans la facture finale.

M. Jean-Pierre Brard. Qui paye ?

M. Laurent Dominati. Nous, avons, nous, réduit les déficits de moitié.

M. Augustin Bonrepaux. On voit le résultat !

M. Laurent Dominati. Aujourd'hui votre premier projet de loi relatif aux finances publiques porte augmentation des prélèvements de 20 milliards de francs, qui seront payés par tous, monsieur Brard...

M. Jean-Pierre Brard. Ce n'est pas vrai !

M. Laurent Dominati. ... notamment par les plus petits. Vous ne devriez donc pas voter ce texte. Surtout, ils seront utilisés pour financer 20 milliards de francs de dépenses nouvelles : mais l'absence d'un débat d'ensemble empêche que l'on s'en rende compte immédiatement. Afin de ne pas en perdre une miette d'ailleurs, vous agissez au plus vite pour ne pas gâcher la chance de l'effet rétroactif, ce que vous pourriez plus difficilement faire au mois de décembre.

En 1998, et j'anticipe sur le plaisir que vous aurez à le faire, ce sera pire encore car vous aurez alors non seulement ces impôts-là, mais aussi le produit de la suppression de certains avantages fiscaux, déjà annoncée, les effets du coup d'arrêt donné à la baisse de l'impôt sur le revenu, ainsi que l'augmentation de la taxation sur l'essence et sur les différents produits d'hydrocarbures.

M. Jean-Pierre Brard. Et l'augmentation de l'ISF !

M. Laurent Dominati. Vous aurez à voter 50 milliards de francs de taxes et de dépenses nouvelles. Je vous souhaite bien du plaisir.

Il est vrai que vous disposerez d'une marge de manœuvre supplémentaire pour dépenser davantage encore puisque, grâce à la majorité précédente, la croissance va remonter à près de 3 %. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

Mais oui ! Ce n'est pas moi qui l'affirme, mais le ministre, la Banque de France, le rapport d'audit sur les comptes de la nation.

M. Jean-Pierre Baeumler. Mais personne n'a dit que la croissance c'était grâce à vous !

M. Jean-Pierre Brard. Vous voyez Alice au pays des merveilles !

M. Laurent Dominati. Peut-être n'est-ce grâce à personne, mais la croissance est certainement due au niveau des taux d'intérêt et au travail accompli auparavant. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*) La responsabilité ne saurait en incomber aux étoiles !

Vous bénéficierez donc de près de 70 milliards de francs de recettes fiscales supplémentaires, de quoi vous donner des marges de manœuvre agréables pour engager de nouvelles dépenses.

Au vu de la situation telle qu'elle a été décrite, des propos que vous avez tenus durant la campagne électorale, et puisque vous avez la chance, que nous n'avons jamais eue, d'avoir une bonne marge de manœuvre grâce à un regain de croissance (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)...

Mais enfin, écoutez votre ministre ! Lisez les rapports ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. Mes chers collègues, écoutez l'orateur. Monsieur Dominati, poursuivez.

M. Laurent Dominati. Merci, monsieur le président.

M. Jean-Pierre Brard. C'est Orson Welles, le talent en moins !

M. le président. Monsieur Brard, non !

Mes chers collègues, écoutez l'orateur. Vous aurez l'occasion de lui répondre par la suite.

Poursuivez, monsieur Dominati.

M. Laurent Dominati. Nous aurons l'occasion de parler de tout cela dans le détail.

M. Alain Clary. Sur Radio Nostalgie. (*Rires.*)

M. Laurent Dominati. Oh que non !

Je veux rappeler, puisque vous avez une véritable marge de manœuvre, que, le soir même de l'élection qui a porté au pouvoir la nouvelle majorité, devant les caméras de télévision, j'ai souhaité, à celui qui allait devenir ministre des relations avec le Parlement, de réussir. Je continue à le souhaiter, parce que je voudrais que l'on se libère des handicaps traditionnels de la société française : prélèvements obligatoires trop élevés, panne de l'investissement, persistance du chômage.

Le même soir, j'ai aussi émis le vœu que vous mettiez le plus rapidement possible en œuvre l'une de vos promesses : la baisse de la TVA. Eh bien, puisque vous avez une bonne marge de manœuvre, commencez par là !

Je constate d'ailleurs qu'il y a des débats au sein de votre majorité. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*) Vous aurez le temps de vous exprimer, mais n'oubliez pas les propos que vous avez tenus il y a quelques mois et souvenez-vous des promesses que vous avez prodiguées pendant la campagne électorale. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. Mes chers collègues, s'il vous plaît, laissez parler M. Dominati.

M. Alain Rodet. Il dit n'importe quoi !

M. Laurent Dominati. Monsieur le président, plus ils protestent, plus ils m'encouragent, et plus je suis ravi, car je constate que mes propos les dérangent ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République. – Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

Puisque vous avez placé l'exigence de vérité en tête de vos préoccupations, le rappel de quelques vérités devrait vous faire du bien. Nous aurons l'occasion de le faire souvent !

M. Jean-Pierre Kucheida. Il est vrai que vous n'étiez pas forcément d'accord avec M. Juppé !

M. Laurent Dominati. Vous, vous n'êtes même pas d'accord entre vous !

Commencez donc aussi par décider des baisses, puisque vous aviez promis les deux.

En conclusion (« Ah ! » *sur les bancs du groupe socialiste*)...

M. Raymond Douyère. C'est trop tôt ! (*Rires.*)

M. Alain Rodet. Cela ne fait pas une heure ! (*Rires.*)

M. Jean-Pierre Kucheida. Ce n'est pas un marathonnien ! (*Rires.*)

M. Laurent Dominati. Vous avez raison, je vais peut-être poursuivre un peu plus longtemps ! (*Sourires.*)

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Les plaisirs de l'escarpolette !

M. Jean Tardito. Non ! C'est assez !

M. le président. Mes chers collègues, ce n'est pas sérieux ! Vous allez inciter l'orateur à s'exprimer au-delà d'une heure !

Poursuivez, monsieur Dominati.

M. Laurent Dominati. En conclusion, je veux énoncer cette vérité simple : Lionel Jospin a, dès le deuxième texte de la législature, décidé de battre le record des prélèvements obligatoires...

M. Richard Cazenave. Exactement !

M. Jean-Pierre Kucheida. Vous pouvez parler !

M. Laurent Dominati. ... alors que leur réduction a été l'un de ses éléments de campagne. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*) Nous nous opposons à ce texte parce qu'il cherche à masquer une hausse d'impôts alors que, depuis le mois de juin, on nous refuse un véritable débat de politique économique et budgétaire.

M. Jean-Pierre Kucheida. Vous n'avez vraiment pas de honte !

M. Laurent Dominati. Les contradictions que nous voyons apparaître tous les jours dans la presse montrent bien que vous ne savez pas quoi faire, sinon essayer de prendre de l'argent tant que vous pouvez. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. Jean-Pierre Brard. Là où il est !

M. Laurent Dominati. Tel est le seul objet de votre texte, que vous défendez en prétendant qu'il ne touchera que « les gros ».

M. Jean-Pierre Kucheida. C'est cela qui vous gêne ; on prend de l'argent à ceux qui en ont !

M. Jean-Pierre Brard. Comme Arsène Lupin !

M. Laurent Dominati. En réalité il aura des répercussions pour tous les Français, y compris les petits qui, eux, n'ont pas les moyens de se défendre.

Ce texte va à contresens de tout ce qui réussit dans le monde, quels que soient les gouvernements, qu'ils soient travaillistes, socialistes, socialistes-libéraux ou libéraux. Il aura des effets néfastes à bien des égards. Ainsi, il sera bien évidemment mauvais pour les entreprises et, surtout, il sera nuisible pour l'investissement, négatif pour la croissance, donc pour l'emploi.

Telles sont les raisons pour lesquelles le groupe UDF demande à l'Assemblée de voter cette question préalable, afin que vous nous donniez un vrai rendez-vous, avec des comptes absolument incontestables, émanant notamment de la Banque de France, pour un véritable débat sur votre politique économique et budgétaire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Philippe Vasseur. Excellent ! Ils en restent sans voix ! (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

M. Dominique Strauss-Kahn, *ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.* J'ai bien entendu la formule heureuse du rapporteur général s'agissant de l'ombre portée de l'action du gouvernement précédent sur celle que nous pouvons conduire...

M. Jean-Pierre Brard. C'est une éclipse !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. ... et les propositions de modification que la commission des finances a adoptées. Elles devront être prises en compte. J'ai d'ailleurs le sentiment que les améliorations ainsi apportées au texte ne poseront pas de problème majeur.

En choisissant M. Dominati comme principal intervenant, la majorité (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République*)...

M. Christian Cabal. Tenez-vous informé ! La majorité a changé !

M. Jean-Louis Idiart. Vous êtes majoritaires entre vous !

M. Christian Cabal. Vous, vous n'êtes pas majoritaires dans le pays.

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Laissez-moi finir mes phrases ! Je voulais dire : en choisissant M. Dominati comme principal intervenant, la majorité d'entre vous a pris un risque.

M. Laurent Dominati. Cela vous dérange ?

M. Jean-Pierre Brard. Non, c'était distrayant !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Très honnêtement, pas vraiment !

D'ailleurs, en ce début de session et même de législature, je préfère m'exprimer sur un ton heureux et badin. Loin de vouloir critiquer vos propos, monsieur Dominati, je me bornerai donc à vous corriger sur certains points, car il ne faudrait pas que l'Assemblée se méprenne sur la véracité des informations que vous avez fournies, car elles sont peu fondées.

D'abord, vous avez indiqué que vous n'aviez pas augmenté les prélèvements obligatoires après les élections de 1993 et c' est exact. La situation économique était alors difficile...

M. Dominique Bussereau. La croissance était négative !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. ... car l'ensemble de l'Europe connaissait un creux de croissance. Le point le plus bas a été atteint en mars 1993. A cet égard, la critique que l'on peut légitimement adresser au gouvernement auquel j'appartenais à l'époque est d'avoir calibré son action conjoncturelle de façon peu efficace ! Car, n'est-ce pas, on a rarement vu un gouvernement arriver à des élections en étant à ce point au creux de la conjoncture ! En réalité, tel était le cas partout.

Vous n'avez donc pas augmenté les prélèvements obligatoires à ce moment-là, mais vous l'avez fait en 1995, lorsque vous avez découvert la catastrophe financière laissée par les deux années de pouvoir de 1993 à 1995 ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

La grande différence entre 1993 et 1997 – je l'évoque maintenant pour ne pas avoir à y revenir dans les prochaines semaines – réside dans le fait qu'à l'époque nous nous sommes tous trompés, vous comme nous. Je l'ai constaté en relisant les discours prononcés par mes prédécesseurs et par les vôtres, lors de la discussion du projet de loi de finances pour 1993, c'est-à-dire à l'automne de 1992. Alors que le taux de croissance retenu était totalement faux, il n'a été critiqué ni sur nos bancs ni sur les vôtres. (« Si ! si ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)

M. Christian Cabal. M. Auberger l'a fait !

M. Philippe Auberger. Consultez le *Journal officiel* !

M. François Bayrou. Toutes nos interventions disaient le contraire à l'époque !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Ce taux a été tellement peu critiqué que l'erreur de prévision provoquée par son utilisation a coûté cher en termes de déficit, comme dans l'ensemble des pays qui nous entourent.

En 1997, la situation est complètement différente. Le budget que nous avons trouvé ne comporte pas d'erreur de prévision sur la croissance. Cette année elle sera *grosso modo* conforme à celle qui avait été prévue dans la loi de finances initiale. En revanche, ce budget a été vraiment bricolé !

Puisque vous nous avez invité à regarder ce que font les autres, monsieur Dominati, je vous réponds qu'ils élaborent des budgets sincères. C'est cela qu'il faut faire. Comme vous aurez certainement à cœur d'examiner en détail le projet de loi de finances que Christian Sautter et moi-même allons vous proposer, vous pourrez constater que sa principale caractéristique sera d'être un budget sincère.

Certes, vous pouvez être favorables ou hostiles à des augmentations ou à des baisses d'impôt dans tel ou tel domaine. C'est dans la nature du débat démocratique. Mais le Premier ministre tient à ce que les informations données au pays et au Parlement soient exactes, ce qui n'a pas été le cas pour la loi de finances pour 1997, ainsi que l'a révélé l'audit commandé six mois plus tard. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Richard Cazenave. Pas du tout ! Il s'agissait d'un budget sincère !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Monsieur Dominati, vous vous êtes également livré à un petit calcul dont l'arithmétique est douteuse. Selon vous, il suffirait d'une augmentation du taux de croissance de 0,2 % pour compenser l'écart constaté actuellement avec les prévisions. Cela devant être le cas d'ici à la fin de l'année, nous n'aurions aucune raison de nous plaindre. Pour vous démontrer votre erreur, je vais vous soumettre un calcul rapide.

Alors que le taux de croissance prévu pour l'année 1998 était à peu près de 2,7 % au mois d'avril, les prévisions se situent actuellement aux alentours de 3 %, ce qui correspond à une hausse de 0,2 ou 0,3 %. Le PIB étant de l'ordre de 8 000 milliards de francs, cette progression de la croissance l'accroîtra de 24 milliards ce qui représentera environ 3,6 milliards de plus pour l'Etat dont le prélèvement est de l'ordre de 15 %.

Cependant, cette croissance supplémentaire est largement tirée par l'exportation qui ne procure pas de T.V.A., comme M. de Courson est en train de le reconnaître bien volontiers. L'accroissement des recettes de l'Etat ne sera donc que de 1,5 milliards de francs. Le reste des recettes étant assis sur l'activité économique de l'année précédente – impôt sur les sociétés, impôts sur le revenu – et non de l'année en cours, le supplément de croissance que nous allons enregistrer n'apportera qu'environ un milliard de francs aux comptes de 1998. Cette somme, sera certes la bienvenue, mais nous sommes très loin de vos calculs, monsieur Dominati, lesquels n'ont strictement aucun sens, pardonnez-moi de le souligner.

Ainsi le supplément de croissance dont nous bénéficierons – et je m'en réjouis – servira à l'activité et à l'emploi et non à la recette fiscale. Vous devez chercher ailleurs l'explication de l'équilibre budgétaire que nous allons vous proposer.

M. Pierre Forgues. Eh oui !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Quant à l'ensemble de votre discours, qu'en dire, honnêtement ? (« Rien ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Jean-Pierre Brard. Ou pas grand-chose !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Vous avez construit votre propos sur l'idée qu'augmenter de 20 milliards l'impôt sur les sociétés accroîtrait les prélèvements qu'elles supportent. Cela ne méritait qu'une demi-phrase, monsieur Dominati ! J'annonce donc solennellement à l'Assemblée nationale que le fait d'accroître de 20 milliards l'impôt sur les sociétés augmente l'impôt sur les sociétés ! (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*) Il est curieux de prétendre que nous avons voulu cacher cela d'autant que c'est la première mesure que nous avons annoncée à la suite de l'audit.

En réalité, la question est de savoir si ce prélèvement est bienvenu ou non car, comme vous l'avez indiqué, certains le sont et d'autres pas. Pour apprécier cela, on peut se référer à plusieurs critères.

Le premier, celui retenu par le Gouvernement, a été la nécessité de rétablir les comptes. Le problème était alors de savoir de quel côté il est préférable d'opérer des prélèvements. En l'occurrence, nous avons choisi les entreprises plutôt que les ménages alors que vous aviez fait l'inverse. Voilà qui montre bien la différence de culture entre nous, encore que je ne suis pas tout à fait honnête avec vous ce disant car vous aviez choisi à la fois les ménages et les entreprises !

Je me permets de vous rappeler que la surtaxe sur l'impôt sur les sociétés décidée par M. Juppé aura été de même ampleur que celle que nous proposons aujourd'hui et, en outre, il n'avait pas épargné les PME.

M. Charles de Courson. C'est faux !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. En effet, la surtaxe a porté sur l'ensemble des entreprises, alors que nous ne prévoyons une augmentation de 15 % que sur les grandes entreprises. A 2 milliards de francs près, la recette sera identique.

Par ailleurs, la critique que vous nous adressez en prétendant que cette mesure va nuire à l'emploi est particulièrement malvenue. Il n'est pas un élu sur ces bancs qui ne sache que l'emploi naît aujourd'hui dans les petites et moyennes entreprises. Avoir à l'époque, en dehors même du prélèvement énorme que vous avez opéré sur les ménages, au titre de la TVA notamment, infligé à toutes les entreprises, y compris donc aux PME, une surtaxe de 10 % à l'IS était criminel vis-à-vis de l'emploi !

En revanche la mesure que nous proposons aujourd'hui épargnera 80 % des petites et moyennes entreprises selon les calculs du ministère des finances, 90 % selon ceux de votre propre commission des finances.

M. Jean-Pierre Brard. Eh oui !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Voilà qui permet de mesurer si une disposition est bien calibrée ou non.

Qui peut donc en juger ? Pas moi, qui la propose avec Christian Sautter. Pas vous, qui remplissez, comme vous pouvez, la fonction qui est la vôtre à la tribune. (*Vives protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Christian Cabal. Vous êtes méprisant. Vous n'avez pas à donner de leçons personnelles !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Quels sont vos critères ? Quels sont les critères de l'opposition ? (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. Mes chers collègues !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Je ne me gênerai jamais pour exprimer le sentiment que m'inspirent les commentaires ! Même si cela vous met en émoi, je n'y changerai rien !

M. Christian Cabal. Vous mesurez mal la portée de vos propos, monsieur le ministre !

M. Jean-Luc Prével. C'est un point commun avec Mme Aubry !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Non, au contraire, je la mesure très bien...

M. le président. Monsieur le ministre, n'engagez pas une conversation particulière !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. ... et je continue de prétendre que ce qui a été dit tout à l'heure était d'une grande pauvreté.

M. Laurent Dominati. Alors pourquoi me répondez-vous aussi longuement ?

M. le président. Monsieur Dominati !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Parce que vous n'avez pas tenu votre heure et que je souhaite faire honneur à l'Assemblée en répondant aux injonctions que vous avez lancées.

M. Christian Cabal. Pas de cette manière !

M. Laurent Dominati. Vous me faites honneur !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Vos critères ne correspondent généralement pas aux miens, mais vous admettez que vous acceptez comme jugement l'appréciation des marchés boursiers sur la santé des entreprises.

M. Jean-Pierre Brard. Il n'accepte même que ce critère !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Or comment la bourse a-t-elle réagit aux mesures présentées au mois de juillet ? S'est-elle effondrée ? La rentabilité des entreprises va-t-elle disparaître ? Les mesures proposées vont-elles diminuer les sommes consacrées à l'investissement ?

M. Christian Cabal. Il y a d'autres raisons à l'attitude de la bourse et vous le savez !

M. Richard Cazenave. Les raisons de sa réaction sont essentiellement extérieures !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Votre propre indicateur, qui n'est pas le mien, a considéré qu'il s'agissait de la meilleure manière d'agir.

M. Pierre Forgues. Très bien !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Et le CNPF qui n'est pas de mes amis...

M. Christian Cabal. On se le demande parfois !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. ... – il serait plutôt de votre côté – s'est borné à formuler une remarque extrêmement discrète sur nos mesures en soulignant surtout qu'il fallait penser à l'euro. Il s'agira, en effet, d'un véritable investissement pour les entreprises. Puisque nous le voulons, telle était sans doute la meilleure manière d'agir.

C'est dans un tel contexte, monsieur Dominati, que vous vous êtes efforcé de démontrer en long, en large et en travers, que la mesure proposée allait nuire à l'investissement. Si encore votre silence sur l'Europe n'avait pas été aussi assourdissant ; si vous aviez cru bon de dire un seul mot du critère que le parti auquel vous appartenez considère comme important ; si vous aviez bien voulu condescendre à reconnaître qu'il fallait réduire le déficit budgétaire à 3 % du PIB, alors que vous vous étiez mis hors d'état d'atteindre cet objectif, nous aurions pu comprendre. D'ailleurs, vous auriez sans doute présenté des propositions différentes.

M. Richard Cazenave. Il y a certainement une autre manière de faire !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Quel dommage que la majorité en place durant les six premiers mois de l'année ne l'ait pas fait, peut-être pas pour nous d'ailleurs, car certaines mauvaises langues prétendent que c'est à cause de la difficulté à réaliser ce contrat que la décision de dissoudre a été prise. *(Sourires.)*

En tout cas, vous avez annoncé 50 milliards de prélèvements nouveaux en 1998. Chacun pourra juger de la pertinence de cette assertion quand le projet de loi de finances aura été déposé. Je puis vous assurer qu'ils ne s'élèveront pas à la moitié de cette somme, monsieur Dominati.

Vous avez également prétendu que nous atteindrions un record en matière de prélèvements obligatoires. Est-ce bien raisonnable ? Avez-vous oublié que les prélèvements obligatoires ont augmenté de 1 % par an quand M. Giscard d'Estaing était au pouvoir ?

M. Dominique Bussereau. Nous étions dans la crise !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Certes, j'en admetts les raisons, mais je me borne à constater ! Les pics suivants ont été atteints en 1987 quand M. Balladur était ministre de l'économie, puis en 1995 quand M. Juppé était Premier ministre.

M. Richard Cazenave. Quelle mauvaise foi !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. L'année prochaine, les prélèvements obligatoires seront stables par rapport à ceux de 1997. Même si cela vous gêne, tel sera bien le cas !

Dans ces conditions, une bonne part de vos propos perd tout sens. C'est d'ailleurs pourquoi je prends le temps de vous répondre, car je ne voudrais pas que l'on revienne sans cesse sur ces questions par la suite.

Vous nous avez également conseillé d'utiliser les marges dont nous allions disposer pour réduire les taux de la TVA. Il est vrai que vous l'avez mise à mal en augmentant son produit de 60 milliards. Mais, soyez rassuré, monsieur le député, une partie des disponibilités dégagées sera affectée, dès cette année, à une petite baisse de la TVA.

Contrairement à ce que vous avez essayé d'insinuer, l'ensemble de notre action vise à mettre en œuvre une politique économique dont la ligne est extrêmement claire : soutenir la demande des ménages, conserver la stabilité des prélèvements obligatoires, favoriser la croissance autant que ce sera possible, en particulier en aidant les entreprises qui sont à l'origine de l'emploi. Et nous voulons assurer tout cela en maintenant le déficit des comptes publics dans la limite de 3 % du PIB, conformément à nos engagements internationaux.

C'est ce cercle magique, à vos yeux totalement impossible à boucler, que le budget que nous vous présenterons dans quelques semaines – ce n'est pas le débat d'aujourd'hui – parviendra à réaliser. En attendant, les mesures proposées maintenant sont modestes. Elles ne visent qu'à compenser un trou allègrement creusé durant les premiers mois de l'année 1997.

M. Christian Cabal. C'est faux !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. C'est ce qui ressort de l'audit...

M. Christian Cabal. Votre audit !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. ... conduit par une personnalité que, j'imagine, vous ne contestez pas. *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Je note que vous mettez en doute la sincérité des travaux réalisés par MM. Bonnet et Nasse. Ce n'est pas mon cas. Du reste, personne, à l'époque, ne les a contestés. On trouvait même des estimations sensiblement supérieures. Peut-être aimerez-vous que je demande au Premier ministre de vous transmettre la lettre que son prédécesseur lui a remise, lors du passage de pouvoir ?

M. Charles de Courson et M. Dominique Bussereau. Elle est dans la presse !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Vous avez raison, ce n'est donc pas nécessaire, mais, visiblement, vous ne l'avez pas lue, sinon vous sauriez vous-mêmes que cet audit était parfaitement vérifié.

Ce n'est donc pas une politique que nous proposons aujourd'hui : ce sera l'affaire du projet de budget pour 1998. Pour l'instant, nous corrigeons simplement les dégâts que vous avez laissés. Ensuite, sur une base rétablie, nous vous présenterons pour 1998 la politique économique que la majorité attend. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)*

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général.

M. Didier Migaud, rapporteur général. J'ai moi aussi été étonné par l'intervention de notre collègue Dominati. Si nous sommes là, aujourd'hui,...

M. Jean-Pierre Brard. C'est grâce à lui !

M. Didier Migaud, rapporteur général. ... c'est effectivement en partie grâce à lui. *(Rires.)* Mais c'est également à cause du dérapage des finances publiques observé depuis le début de l'année, reconnu par l'ancien Premier ministre lui-même, dans la note qui vient d'être évoquée, à hauteur de 3,5 % – alors même, d'ailleurs, que vous l'aviez nié tout au long de la campagne électorale (« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste), mentant, de ce fait, aux Français.

M. Laurent Dominati. Qui a menti aux Français ?

M. Didier Migaud, rapporteur général. Les deux auditeurs l'ont établi à 3,5 - 3,7 %. Encore faudrait-il y ajouter la soule France Télécom : en fait, la réalité du déficit budgétaire en juillet dernier se situait plutôt autour de 4 %.

M. Augustin Bonrepaux. Ce n'est pas brillant !

M. Didier Migaud, rapporteur général. Ce point de départ, il était essentiel que deux personnalités indépendantes puissent l'établir, et ce, de manière incontestable. Car si certains ont l'impudence de le contester aujourd'hui,...

M. Christian Cabal. Oui, nous le contestons !

M. Didier Migaud, rapporteur général. ... vous restiez relativement muets en juillet dernier ! Vous n'aviez rien à dire pour vous opposer au diagnostic établi par deux auditeurs totalement indépendants.

Quant au niveau des prélèvements obligatoires, le fait de siéger dans l'opposition n'autorise pas à camoufler la vérité. Sur ce sujet, je serai plus sévère même que le ministre. L'alourdissement des prélèvements obligatoires

de la fin 1992 à la fin 1997 représente deux points en plus par rapport au PIB, conséquence de l'addition des mesures prises par les gouvernements Balladur et Juppé. Là aussi, c'est un constat, une vérité que, malheureusement, vous avez masquée.

M. Charles de Courson. Et le déficit budgétaire en 1993 ? 6,2 % !

M. Didier Migaud, rapporteur général. Vous nous parlez sans cesse du déficit budgétaire – nous avons eu là plusieurs fois l'occasion d'en débattre –, mais un peu moins de notre formidable endettement supplémentaire, et je comprends que vous restiez muet sur ce point ! (*Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Quant au problème des petites entreprises, je comprends pourquoi M. Dominati est si en colère lorsqu'il l'évoque. Il doit s'en vouloir de ne pas y avoir pensé en 1995, lorsque M. Juppé a proposé la contribution de 10 % supplémentaires.

M. Gérard Bapt. Eh oui !

M. Didier Migaud, rapporteur général. A cette époque, 630 000 entreprises ont été touchées ; aujourd'hui nous proposons d'en exonérer 92 %. Savez-vous combien ces petites entreprises dont vous prenez aujourd'hui la défense ont payé au titre de la contribution Juppé ? Plus de 4,3 milliards !

M. Raymond Douyère. Eh oui !

M. Didier Migaud, rapporteur général. Le Gouvernement propose d'exonérer l'ensemble des petites entreprises. Une fois de plus, vous mentez lorsque vous affirmez les défendre.

M. Laurent Dominati. Ne dites pas cela !

M. Didier Migaud, rapporteur général. Nous avons pris en compte leur problème. Voilà pourquoi, sur ce point également, le projet présenté par le Gouvernement nous paraît très équilibré. (*Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Enfin, nous avons combattu les prélèvements exceptionnels décidés par les gouvernements Balladur et Juppé, parce que ces prélèvements étaient aveugles. Ils visaient aussi bien les entreprises que les ménages ; on en a vu les conséquences sur la consommation et sur la reprise absente. Aussi nous efforçons-nous de ne demander un effort supplémentaire qu'à des agents économiques en mesure de le fournir, afin de ne pas casser une croissance en train de repartir.

Voilà pourquoi le projet proposé, parfaitement équilibré, mérite que nous rejetions la question préalable qui nous a été présentée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. Dans les explications de vote, la parole est à M. Raymond Douyère, pour cinq minutes.

M. Raymond Douyère. En posant la question préalable, M. Dominati estime qu'il n'est pas nécessaire de discuter des dispositions proposées par le Gouvernement. Néanmoins, il souhaite un véritable débat à l'Assemblée nationale, feignant de croire qu'il n'y en a pas eu et qu'il n'y en aura pas. Mais le débat, monsieur Dominati, mesdames, messieurs de l'opposition, il a eu lieu dans le pays, en mai et en juin, sur vos résultats acquis en quatre ans, et la population a tranché : elle vous a retiré le pouvoir et a demandé qu'on mette en place une autre politique.

M. Philippe Vasseur. Commencez par tenir vos promesses !

M. Raymond Douyère. Dois-je vous rappeler la politique que vous avez menée ces dernières années ? Elle consistait à aider massivement les entreprises et les ménages les plus aisés. Ainsi, alors que nous souffrions d'un manque de demande, vous avez favorisé l'offre ; en refusant d'augmenter le pouvoir d'achat dans l'ensemble de la population, vous ne pouviez créer de croissance très soutenue, et, par là même, d'amélioration de l'emploi.

Dois-je vous rappeler que les particuliers les plus défavorisés et les classes moyennes ont subi de plein fouet toutes les hausses d'impôts que vous avez accumulées ? Deux points supplémentaires de TVA qui ont rapporté des dizaines de milliards, l'alourdissement de la CSG que vous n'avez pas rendue totalement déductible, et sans prévoir en contrepartie une diminution des cotisations ouvrières, la mise en place du RDS, ponction supplémentaire que nous avons payée et que nous paierons deux fois !

De l'autre côté, votre choix s'est traduit, bien entendu, par des allègements supplémentaires de charges sociales pour les entreprises, par des baisses de l'impôt sur le revenu pour les hauts revenus... Le résultat, nous l'avons constaté, c'est une économie qui n'a pas redémarré, d'où la sanction, normale, que vous a infligée la population.

Qu'est-ce que la politique que vous avez menée ? Davantage d'impôts, davantage de déficits – et si le président ne m'avait pas accordé seulement cinq minutes, j'aurais pu évoquer les comptes sociaux –...

M. le président. C'est le règlement !

M. Raymond Douyère. ... et finalement moins de croissance et plus de chômage.

Depuis le mois de juin, le Gouvernement a suivi une autre logique, très juste. Elle passe par la relance de la consommation et le soutien de la croissance.

M. Christian Cabal. Ça marche bien, en général !

M. Raymond Douyère. Dans cet esprit, différentes mesures ont été prises : la majoration de l'allocation de rentrée scolaire, la revalorisation de l'APL, le remplacement des crédits destinés à relancer le logement social, la hausse du SMIC, les dispositions en faveur de l'emploi des jeunes votées ce matin. Celles-ci, moyennant une dépense de 2 milliards de francs sur le budget que nous venons de dégager, permettront l'embauche de plusieurs dizaines de milliers de jeunes cette année.

Autant de mesures de justice sociale qui sont aussi des mesures économiques grâce à la relance du pouvoir d'achat, au bénéfice de tous ceux que vous avez sanctionnés et ponctionnés pendant quatre ans.

M. Charles de Courson. A cause de votre gestion !

M. Raymond Douyère. Contrairement à ce qu'affirme M. Dominati, le texte proposé par le Gouvernement n'est pas particulièrement pénalisant. Du reste, s'il l'avait été, nous aurions assisté à une levée de boucliers ; or, comme l'a rappelé très justement le ministre, aucun mouvement de bourse n'est venu accréditer l'idée que ce prélèvement allait entraîner une quasi-faillite des sociétés – et ce d'autant plus, on l'a dit et redit, que plus de 90 % des entreprises en seront exonérées.

En d'autres termes, le constat de la bonne santé financière d'un certain nombre d'entreprises nous autorise à prendre un peu sur ceux qui ont le plus pour le redistribuer sous forme de pouvoir d'achat et de relance de l'économie.

M. Jean-Pierre Brard. A prendre trop peu !

M. Raymond Douyère. Trop peu, mais, comme l'a dit le ministre, il est toujours possible d'ajuster le tir.

M. Jean-Pierre Brard. Il faut essorer !

M. Raymond Douyère. Vous avez lu, comme moi, le rapport du rapporteur général et constaté l'augmentation de l'excédent brut d'exploitation des entreprises, même si, comme vous l'a fait remarquer M. de Courson, en commission des finances, une baisse minimale a été enregistrée depuis l'année 1989.

M. Charles de Courson. Pas si légère que cela !

M. Raymond Douyère. En tout cas, sur le long terme, on s'aperçoit que l'excédent brut d'exploitation est en augmentation, et stable par rapport à d'autres périodes.

Dans le même temps, le taux d'épargne des entreprises a augmenté. C'est, vous le savez bien, le profit net des entreprises. Or le taux d'épargne des sociétés et assimilées a été évalué à 17,8 % en 1996 ! Quant à l'autofinancement, il a dépassé 100 % en 1996...

M. Christian Cabal. Vous le regrettez ?

M. Raymond Douyère. La trésorerie des entreprises, grâce à la baisse des intérêts, est florissante. Et que dire des dividendes distribués ? Les entreprises avaient versé 279 milliards de dividendes en 1992, elles en ont versé 419 milliards en 1996 ! (« *Eh oui !* » sur les bancs du groupe communiste.)

Ne venez donc pas nous dire que nous ponctionnons les entreprises et mettons à mal la société française.

M. le président. Monsieur Douyère, veuillez conclure !

M. Raymond Douyère. Je termine, monsieur le président.

M. le président. Rapidement !

M. Raymond Douyère. Rappelons que la majoration de l'IS proposée, comme l'augmentation des plus-values à long terme – mesures que nous avons réclamées depuis de nombreuses années aux ministres précédents et que nous sommes heureux de voir enfin mises en œuvre –, est temporaire, contrairement à la surtaxe instaurée par M. Juppé ; celle-ci comme vous le savez, n'a pas de limite dans le temps !

M. Laurent Dominati. Eh bien, supprimez-la !

M. Raymond Douyère. Peut-être pourrions-nous discuter, dans le cadre de la loi de finances pour 1998, de l'opportunité de la limiter dans le temps.

M. le président. M. Douyère, je vous prie de conclure !

M. Raymond Douyère. Je conclus, monsieur le président.

M. le président. Très rapidement !

M. Raymond Douyère. Très rapidement, monsieur le président !

M. Raymond Douyère. Monsieur le ministre de l'économie et des finances, la contribution que vous demandez s'arrêtera en 1999. Il conviendrait aussi, me semble-t-il, que la surtaxe de 10 % imposée par M. Juppé soit elle-même limitée dans le temps. Tout au moins, comme l'a suggéré le président de la commission des finances, pourrait-on instituer un crédit d'impôt pour les entreprises qui créeraient de l'emploi, quitte même à

envisager un doublement... (« *Faites-le !* » sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République) pour favoriser réellement la création d'emplois.

M. le président. Monsieur Douyère, c'est terminé !

M. Raymond Douyère. C'était ma conclusion, monsieur le président. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Pour le groupe communiste, la parole est à M. Jean Tardito.

M. Jean Tardito. Je souhaite que tous mes collègues aient une pensée émue pour M. Dominati. L'opposition l'a obligé à un exercice...

M. Jean-Pierre Brard. Pire que de marcher sur un fil !

M. Christian Cabal. C'est comme avaler des couleuvres !

M. Jean Tardito. ... un peu particulier. Encore n'a-t-il pas osé présenter, parmi toutes les procédures à sa disposition, une exception d'irrecevabilité ; mais il a déjà amorcé le débat sur le renvoi en commission. Il s'est vu contraint à une démonstration d'existence face à un projet de loi qui confirme, par son essence même, l'échec de la politique menée par le gouvernement qu'il soutenait en matière de lutte contre les déficits publics. Je demande à chacun d'entre vous de se mettre à la place de notre collègue et de penser pendant quelques minutes aux difficultés qu'il a eues à surmonter pour prononcer, à la tribune, le discours que nous avons entendu.

Quoi qu'il en soit, et même s'il a été étonné de se trouver devant une assemblée à laquelle il n'était pas habitué à se confronter il y a encore quelques mois, notre collègue ne doit pas pour autant oublier que l'échec de la politique qu'il tente encore de défendre a déjà été sanctionné en mai et juin derniers. Et cet échec trouve son illustration dans la réalité des chiffres, comme l'a confirmé l'audit sur les finances publiques. M. le ministre, M. le rapporteur général et M. Raymond Douyère l'ont rappelé il y a quelques instants. Nous en reparlerons tout à l'heure, dans la discussion générale.

N'oublions pas que les capacités d'autofinancement des grandes entreprises sont considérables. En même temps, face à un investissement qui stagne, le chômage, la précarité explosent et menacent chaque jour la cohérence de notre société. La nouvelle majorité propose cet après-midi des mesures urgentes à caractère fiscal et financier après avoir soumis à notre examen avant-hier, hier et ce matin un texte sur l'emploi des jeunes. Ce faisant, elle affronte avec résolution et avec un souci de justice sociale les problèmes créés par les échecs que la droite nous a légués en abandonnant le terrain il y a quelques mois.

M. Dominati a versé des larmes de crocodile sur les grandes entreprises que l'on priverait d'oxygène. Cet oxygène existe peut-être, sûrement même, mais on peut se demander où, quand, comment et au profit de qui il est utilisé. Je n'ai pas entendu M. Dominati verser de larmes de crocodile sur les petites et moyennes entreprises ou les familles ponctionnées par des prélèvements de toutes sortes qui frappent certes l'ensemble des contribuables, mais malheureusement pas ceux qui devraient l'être le plus.

Je citerai deux chiffres significatifs à cet égard. Elf, avec 8,6 milliards, voit sa performance progresser de 25 % entre 1995 et 1996 ; Total, avec 5,7 milliards, double carrément son résultat pendant la même période ! Si

ponctionner dans ces milliards pour colmater les brèches que vous avez laissées vous fait crier, eh bien criez ! C'est bon signe !

Vous nous avez souhaité bien du plaisir ! Nous aurons bien du plaisir à réussir l'inversion d'une politique que les Français ont condamnée. Nous essayons de le faire pour le plus grand profit de la justice sociale et de l'emploi. *(Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Christian Cabal. On vous le resservira !

M. Jean Tardito. Monsieur Dominati, l'exercice auquel vous vous êtes livré a dû être difficile pour vous, mais nous ne vous ferons pas la joie de vous accorder le bénéfice d'un vote positif. Nous voterons contre votre question préalable. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Marc Laffineur, pour le groupe de l'Union pour la démocratie française.

M. Marc Laffineur. A écouter nos collègues répondre aussi longuement, on sent bien que l'intervention de notre collègue Laurent Dominati a fait mal (« Oh ! » sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste) parce qu'elle a montré quelle était la vérité.

Monsieur le ministre, nous avons tous été élus pour débattre ici et il n'est pas de mise de répondre avec mépris aux intervenants de l'opposition. Et quand vous prétendez que M. Dominati a commis nombre d'erreurs dans les chiffres, il suffit de consulter les comptes de la nation pour s'apercevoir que ce qu'il disait était exact.

Puisque M. Douyère nous a reproché d'avoir augmenté les impôts et puis qu'on a parlé de déficits et de comptes non sincères, je rappellerai le budget de 1993, dont le projet avait été voté avec 160 milliards de déficit, alors qu'il a atteint à la fin de l'année 340 milliards de francs ! C'est depuis cette époque que la dette de l'Etat s'est accrue et c'est pour cette raison que nous avons dû augmenter la CSG et la TVA. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Mes chers collègues, laissez parler l'orateur !

M. Marc Laffineur. Mais nous avons réussi en même temps à diminuer les taux d'intérêt de façon à amorcer une reprise, reprise dont vous allez d'ailleurs bénéficier maintenant. Quant au RDS, il a été rendu nécessaire par le déficit catastrophique de la sécurité sociale que vous nous avez laissé. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Vous n'avez donc pas de leçons à nous donner. Encore me garderai-je d'insister sur le Crédit lyonnais, le Crédit foncier et sur toutes les dettes que vous avez laissées dans les entreprises publiques et qui pèsent très lourd sur l'ensemble des contribuables français, tout cela à cause de votre mauvaise gestion durant ces dernières années.

M. Gérard Bapt. Mais pourquoi donc avez-vous été battus alors ?

M. Marc Laffineur. Pour ces raisons, le groupe UDF votera la question préalable. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. Pour le groupe RCV, la parole est à M. Roland Carraz.

M. Roland Carraz. Le groupe RCV ne votera évidemment pas la question préalable...

M. Marc Laffineur. Il a tort !

M. Roland Carraz. ... cela ne vous étonnera pas, mes chers collègues de l'opposition. Ce qui nous surprend, nous, c'est l'expression excessive de votre double dépit. D'abord un dépit politique que vous avez bien du mal à dissimuler. Il est vrai que le peuple français a tranché au début du mois de juin : les résultats sont là, ils sont cuisants pour vous et vous devriez en tirer les conséquences. Ensuite, vous dissimulez mal aussi votre dépit face sinon à la croissance, du moins aux conditions économiques générales qui sont, reconnaissons-le honnêtement, meilleures aujourd'hui qu'elles ne l'ont été.

Il faut aussi s'interroger sur certaines évolutions de la conjoncture nationale et internationale dont certaines sont certes dues au marché mais dont d'autres – il faut lui rendre cette justice – tiennent aux positions du Gouvernement. La voix du Gouvernement de la France s'est fait fortement entendre et les marchés internationaux ont compris très clairement la volonté qui était exprimée.

Dans cette explication de vote, je veux, au nom de mon groupe, revenir à l'objet, somme toute assez modeste, des propositions qui nous sont faites aujourd'hui. L'essentiel viendra en discussion lors de l'examen du projet de loi de finances pour 1998. Mais il fallait intervenir très rapidement et, grâce à des mesures de correction, enrayer la dégradation trop rapide des finances publiques, en particulier des déficits publics, dégradation qui est incontestable.

L'audit remis au Gouvernement en juillet est de ce point de vue peu critiquable et nous approuvons les choix et les propositions du Gouvernement qui concilient l'efficacité économique par la stabilité des comptes de la nation et le soutien à la croissance. En outre, ce gouvernement fait très clairement le choix de la justice sociale en demandant, enfin, aux entreprises, surtout aux grandes entreprises qui en ont les moyens et dont la trésorerie n'a jamais été aussi importante, d'y contribuer un peu. Voilà donc quelques raisons, sur lesquelles nous reviendrons dans la discussion générale, qui conduisent le groupe RCV à ne pas soutenir la question préalable de M. Dominati. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert, du groupe socialiste et du groupe communiste.)*

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la question préalable.

(La question préalable n'est pas adoptée.)

Discussion générale

M. le président. Dans la discussion générale, la parole est à M. Philippe Auberger.

M. Philippe Auberger. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le texte qui nous est soumis aujourd'hui vise simplement à clore ce qui était devenu en quelque sorte le feuilleton budgétaire de l'été, à savoir le fameux audit des finances publiques effectué au mois de juillet par deux conseillers-maîtres à la Cour des Comptes, M. Bonnet et M. Nasse.

En effet, le Gouvernement avait refusé, contrairement à ce qui a toujours été fait en cas d'alternance en cours d'année, de déposer un collectif budgétaire, en recettes et en dépenses, faisant le point de la situation et proposant, le cas échéant, ce que notre collègue M. Carraz vient

d'appeler des correctifs. Il a préféré une procédure plus confidentielle, même si elle fut entourée de quelque bat-tage – assurément moins démocratique –, celle de l'audit confié à deux magistrats.

Cet audit comporta-t-il quelques mauvaises surprises comme on aurait pu le penser en écoutant la déclaration du Premier ministre parlant de la « situation budgétaire très sérieuse », alors qu'il n'avait pas, en principe du moins, entre les mains, les résultats de cet audit...

M. Didier Migaud, rapporteur général. Il avait ceux de Juppé !

M. Philippe Auberger. ... ou celle du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie accusant son prédécesseur, bien avant d'avoir les résultats de cet audit, d'avoir laissé déraiper les comptes ? En fait, il révéla simplement, ce que tout le monde savait, que les recettes fiscales et sociales rentraient moins vite que prévu, en raison de la conjoncture, et qu'il y avait de ce fait un manque à gagner de l'ordre de 30 milliards de francs. Le Gouvernement précédent n'avait-il pas partiellement anticipé, dès le mois de février, ces risques de rentrée difficile puisqu'il avait gelé, c'est-à-dire mis en réserve, 10 milliards de francs de crédits qu'il avait projeté d'annuler ? Il nous l'avait annoncé au mois de mai. Ne convenait-il pas simplement de poursuivre dans cette voie, puisque tout gestionnaire sait bien que si les recettes ne rentrent pas il convient de réduire les dépenses en conséquence ?

Ce n'est pas ce que le Gouvernement fit, car il n'eut rien de plus pressé, alors que l'audit n'était pas achevé, que de proposer, non d'annuler, mais d'utiliser à d'autres fins les crédits gelés.

La dépense, toujours la dépense ! N'est-ce pas plus électoral ? Et puis, pensait-il, cela se verrait moins puisque son prédécesseur n'avait pas pris la précaution de transformer le gel en annulation.

Après avoir dépensé ces 10 milliards, il fallait bien trouver de quoi compenser la faiblesse des recettes budgétaires. La solution fut vite trouvée : un peu d'économies sur les dépenses et beaucoup de recettes nouvelles – respectivement un tiers et deux tiers. Était-ce vraiment la proportion souhaitable ? Ne pouvait-on pas faire plus en ce qui concerne les économies ? Assurément ! Il ne suffit pas de proclamer, lors des campagnes électorales, qu'on a des prélèvements obligatoires très lourds et que l'on se fait fort de les stabiliser, puis de les réduire, encore faut-il appliquer ces intentions une fois que l'on est au pouvoir, et ce n'est pas ce qu'on a fait.

Encore convient-il d'ajouter que, sur les 10 milliards de francs d'économies annoncés au mois de juillet, 2 milliards ont pu être clairement identifiés – sur les crédits militaires, cela a été rappelé par le rapporteur général – mais que le reste demeure dans les intentions et, pour tout dire, assez nébuleux. Et ce n'est pas le discours du ministre de l'économie ce matin, il n'a pu donner aucun détail sur ces 8 milliards d'économies – qui a pu nous rassurer.

La question est simple. Ces économies seront-elles effectives ? Ne s'agit-il pas plutôt de quelques prélèvements supplémentaires ou de recettes de poche, notamment sur ce qu'on appelle les trésoreries dormantes ?

L'effort fiscal supplémentaire demandé aujourd'hui apparaît particulièrement inopportun et pouvait être, en large partie au moins, évité. Rapportera-t-il, comme on l'affirme, 22 milliards de francs en 1997 et 18 milliards de francs en 1998 : on peut en douter. J'ai d'ailleurs lu que le rapporteur général avait revu à la baisse les chiffres du ministère de l'économie et des finances.

Déjà, certaines grandes entreprises assujetties à cette surtaxation ont annoncé qu'elles s'efforceraient de mieux localiser leurs bénéfices de façon à éviter cette aggravation de leur fiscalité. A force d'augmenter l'impôt, ne pousse-t-on pas à l'évasion fiscale ?

En réalité, cette aggravation de la fiscalité, si elle pouvait être largement évitée en 1997, va surtout considérablement faciliter la confection du budget de 1998. En effet, voici 18 milliards de francs de recettes supplémentaires attendues qui vont s'ajouter aux 12,5 milliards de francs économisés sur la réforme fiscale promise par Alain Juppé – votée par la précédente Assemblée nationale –, elle figure donc désormais dans le code général des impôts, aux 15 milliards de francs récupérés par la suppression de dispositions fiscales particulières qu'on nous annonce. L'aggravation de la CSG va entraîner sans doute 4 à 5 milliards de recettes supplémentaires, sans compter naturellement l'augmentation de la taxe sur l'essence plus rapide que l'évolution des prix, sans compter l'augmentation de la redevance télévisée. On arrive, mes chers collègues à plus de 50 milliards de prélèvements supplémentaires en 1998 par rapport à 1997.

Pour un Gouvernement qui se flatte de ne pas augmenter la pression fiscale et les prélèvements obligatoires, voilà un beau résultat, et sans doute ne connaît-on pas encore toutes les dispositions qui vont concourir à cet alourdissement ! Il faudra à la vérité savamment manipuler les chiffres pour prétendre, comme le fait actuellement le Gouvernement, qu'il va stabiliser les prélèvements. En fait, il va les alourdir.

Bien sûr, il pourrait paraître quelque peu habile d'avoir réservé le prélèvement supplémentaire aux entreprises qui réalisent plus de 50 millions de francs de chiffre d'affaires sans qu'on puisse dire que celles qui vont devoir acquitter cette surtaxe sont de grosses entreprises. Ce sont encore bien souvent des entreprises petites ou moyennes. De toute façon, puisqu'il s'agit de l'impôt sur les sociétés, la proportion de sociétés qui ont un chiffre d'affaires inférieur à 50 millions de francs est très faible. La plupart des entreprises de cette taille sont encore sous forme d'entreprises individuelles. Assurément, elles n'étaient pas touchées par une aggravation de l'impôt sur les sociétés. Donc cette distinction est beaucoup plus optique, pour ne pas dire démagogique, qu'autre chose.

Quelle va être pour les entreprises qui vont acquitter la surtaxe l'incidence de cette aggravation de leur fiscalité ? Certes, il fut un temps, lorsque M. Bérégovoy, ministre socialiste, ramena le taux de l'impôt sur les sociétés à 33 1/3, où ce taux était en moyenne inférieur à celui de nos concurrents. Malheureusement cette époque est révolue et, avec cette surtaxe, nous nous situons désormais les pays dont l'impôt sur les sociétés est des plus élevés.

Vous nous avez cité, monsieur le ministre, l'Italie en exemple. Reconnaissez qu'en dépit de la sympathie que nous éprouvons tous pour ce pays nous ne saurions le considérer comme un modèle en matière de fiscalité !

M. Jean-Louis Idiart. Oh !

M. Philippe Auberger. Certes, il est incontestable que les résultats des entreprises se sont améliorés en général, ces dernières années, au prix souvent de sacrifices importants, y compris sur le plan de l'emploi. Mais nous avons à l'heure actuelle un grave problème dans notre économie, c'est l'insuffisance du niveau des investissements.

Croit-on qu'en alourdissant la fiscalité des entreprises on va les inciter à investir davantage ? Certainement pas ! Nous allons en particulier perdre le bénéfice de certains

investissements étrangers, qui vont être – qui sont déjà – découragés par le niveau de la fiscalité. Or, bien souvent, les investissements étrangers sont les plus stimulants sur le plan de la compétitivité, de la technologie et de la concurrence.

M. Christian Cabal. Ils arbitreront !

M. Philippe Auberger. En outre, croire que les entreprises ont des richesses inépuisables et que l'on va pouvoir, en même temps, leur imposer davantage de fiscalité, l'embauche des jeunes et la diminution de la durée du travail à salaire inchangé relève de l'utopie et de l'irréalisme le plus total. (*« Tout à fait ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Enfin, en ce qui concerne l'article 2 du projet, l'imposition des plus-values au même niveau que les bénéfices de l'entreprise est une disposition rétrograde, qui va freiner les mutations industrielles. De plus, dans le texte du Gouvernement, elle a un caractère rétroactif, contrairement à ce que vous avez affirmé ce matin, puisque l'imposition porte sur les plus-values dégagées à partir du 1^{er} janvier 1997. Ce qui signifie que les plus-values dégagées avant l'annonce de ce texte seront imposées au nouveau régime alors qu'elles avaient été dégagées avec une fiscalité alléguée. Voilà bien un caractère rétroactif, ce qui est particulièrement inquiétant du point de vue du respect par l'État de la parole donnée.

Pour toutes ces raisons, mes chers collègues, nous ne pouvons accepter des dispositions inutiles en l'absence d'un réel effort d'économie et dangereuses pour l'avenir de notre économie. C'est pourquoi le groupe du RPR votera contre ce texte. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Jean Tardito, pour dix minutes.

Je souhaite que les orateurs respectent leur temps de parole. Nous pourrions peut-être alors terminer l'examen de ce texte à dix-neuf heures trente et éviter la séance de nuit.

M. Jean Tardito. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'État, mes chers collègues, le projet de loi tente de répondre à un exercice aussi difficile que nécessaire : prendre en charge à mi-parcours de l'exécution du budget la dérive léguée par l'ancienne majorité et amorcer le redressement des finances publiques face au poids de la dette et aux engagements européens que nous rappelait M. le ministre ce matin, tout en abordant la mise en œuvre d'une autre logique.

Il est important de constater que le premier texte à caractère financier examiné par la nouvelle assemblée recherche dans les revenus du capital de nouvelles ressources pour le budget de l'État. Ça en fait crier quelques-uns ! En tout cas c'est le signe fort que nombre de nos concitoyens attendaient.

Il est nécessaire de remettre en cause les dogmes de cet ultralibéralisme que les Français ont sanctionné en élisant une majorité nouvelle dans laquelle les députés communistes et apparentés sont partie prenante.

Comment ne pas constater l'échec de la politique de droite dans sa priorité affichée de lutte contre les déficits publics. Le pays a subi les conséquences de sa mise en œuvre et les subit encore.

Notre groupe n'a eu de cesse de dénoncer le cercle vicieux qui voit la réduction des dépenses budgétaires utiles peser sur la croissance et donc sur les recettes fis-

cales, aggravant par là-même les déficits et les endettements publics et sociaux. C'est de ce cercle vicieux qu'il est impérieux de sortir.

Nous avons suffisamment dénoncé comme un mauvais choix pour la France et l'emploi le fait de tout polariser sur la mise en cause de la dépense publique, alors que le budget souffre d'une crise de ses ressources, pour ne pas apprécier tout pas en avant visant à rééquilibrer le volet recettes de ce budget. En même temps, nous regrettons que des dépenses à caractère civil aient été annulées ou réduites – en dépit des difficultés décrites par M. le ministre ce matin –, ce qui ne peut que nuire à la relance.

Une autre orientation de la fiscalité est possible, nous y reviendrons encore dans nos propositions sur le projet de loi de finances pour 1998, pour plus de justice sociale mais aussi, et cela va de pair, pour plus d'efficacité économique.

Les revenus du capital vont être mis à contribution à hauteur de quelque 22 milliards. Comment ne pas apprécier alors que nous n'avons eu de cesse toutes ces dernières années de montrer que de l'argent existe dans ce pays et qu'il doit être utilisé autrement. Les remarques de la droite pour refuser l'augmentation des impôts sur les entreprises ne nous semblent pas pertinentes, d'autant que les Français constatent encore amèrement ce que cela a donné.

En toute objectivité, il faut bien reconnaître que, depuis quatre ans, le taux d'autofinancement des entreprises n'a jamais été aussi élevé, la bourse aussi florissante et l'investissement, à l'inverse, aussi frileux. Faut-il persévérer dans cette voie et aboutir à une nouvelle aggravation du chômage, à un nouvel appauvrissement du pays, qui accentuera encore sa dépendance ?

Le prélèvement sur les bénéfices des sociétés n'est pas négligeable, même si l'importance de cette somme est à relativiser lorsque l'on sait que, en 1996, les entreprises ont versé 419 milliards de francs de dividendes à leurs actionnaires – 279 milliards en 1992 – et réalisé 176 milliards de transferts sur les marchés financiers.

Les vingt-six plus grosses entreprises n'ont-elles pas ainsi dégagé l'an dernier 65 milliards de profits sans que l'emploi s'en porte mieux, bien au contraire ?

Depuis 1993, les prélèvements sur les salaires ont augmenté de quelque 130 milliards tandis que les prélèvements sur les sociétés, n'en déplaie à M. Dominati, ont baissé de 113 milliards à 97 milliards depuis 1990.

Il était plus qu'urgent de commencer à inverser une tendance, qui a fortement contribué à la croissance financière et s'est caractérisée par une absence de développement industriel et une augmentation du chômage, de la précarité, élargissant les brèches que nous devons colmater dans la cohésion sociale, et que la majorité plurielle et nouvelle tente de colmater, y compris dans les premiers débats de cette session extraordinaire.

De plus, rappelons-le, seules les plus grosses entreprises sont concernées par la majoration exceptionnelle de l'impôt sur les sociétés. Il est juste d'en exonérer les PME-PMI qui souffrent d'une croissance insuffisante, sans oublier les situations de domination qui marquent leurs relations avec les grands groupes, et les conditions de crédit qu'implique la domination des marchés financiers sur le mode de financement de l'économie.

Indépendamment de tout pacte de stabilité, critiquable par ailleurs, ce projet de loi se justifie par la nécessité de tenir les déficits publics. Il est le premier signe d'une manière nouvelle d'aborder le problème majeur que constitue l'endettement croissant de l'Etat.

Ce poids considérable de la dette réduit les marges de manœuvre, alimente la croissance financière, renforce le poids politique des marchés financiers. La situation actuelle justifierait pleinement des mesures spécifiques comme un emprunt obligatoire sur les banques, les compagnies d'assurance et les hauts revenus.

Ce sont les aspects que nous retenons d'abord de ce texte, qui aurait pu aller plus loin.

La souffrance vécue par nos concitoyens confrontés à la précarité, comme la nécessité de soutenir le pouvoir d'achat et la consommation pour permettre une baisse du chômage, aurait pleinement justifié des allègements concernant par exemple la TVA sur les produits de première nécessité.

Une telle mesure pourrait être financée par une majoration de l'impôt de solidarité sur la fortune, concrétisant la solidarité recherchée par le législateur lors de la création de cet impôt, et par un meilleur dispositif de lutte contre la fraude à la TVA, qui demeure le fait des grands groupes.

Nous sommes à quelques semaines, messieurs les ministres, de la discussion budgétaire et nous ferons tout, vous le savez, pour que ce souci soit pris en compte.

Dans la cohérence du texte, en tout cas, rien ne nous paraît justifier l'article 4 sur le statut patrimonial d'EDF.

Ce n'est pas le souci de transparence à travers un nouveau bilan comptable, le fait qu'EDF devra s'acquitter de l'impôt sur les bénéfices, ou encore l'assise financière nécessaire, qui nous interrogent, mais le fait que pourrait être remis en cause de manière importante le statut juridique de l'entreprise alors que le Gouvernement ne s'est pas exprimé sur la pérennité du contrat de plan signé par la droite et condamné par les salariés. Nous aurons l'occasion d'y revenir lors de l'examen des articles.

En conclusion, la France a besoin d'une politique économique active avec, au cœur, un financement nouveau de l'emploi et des ressources humaines.

C'est principalement cela qui, en favorisant une expansion des recettes publiques et sociales, permettra de réduire les déficits.

C'est dire combien le chantier dans lequel nous nous engageons est immense et c'est souligner l'importance que le prochain budget aura dans cette perspective.

En tout cas, un pas significatif est fait aujourd'hui avec ce texte, et le groupe communiste envisage de le soutenir. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste, du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)*

M. le président. La parole est à M. Charles de Courson, pour quinze minutes.

M. Charles de Courson. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, sur la base d'une interprétation fautive et tendancieuse de l'audit des finances publiques (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) qui a été rendu public le 21 juillet dernier, le Gouvernement a inscrit, en urgence, un projet de loi portant mesures urgentes à caractère fiscal et financier. Il a décidé d'opérer une nouvelle ponction fiscale qui, malheureusement, n'est que la première d'une longue série. La deuxième interviendra avec le projet de loi de finances pour 1998, la troisième avec le projet de loi de financement de la sécurité sociale.

Cette ponction repose sur une appréciation erronée de la situation des finances publiques et sur une erreur de diagnostic sur l'état des entreprises.

Le projet de loi, d'abord, s'inscrit dans le cadre d'une appréciation erronée de l'état des finances publiques.

La situation actuelle n'a rien à voir avec celle du mois de mars 1993, héritée d'un gouvernement auquel vous apparteniez, monsieur le ministre. Il y a quatre ans, le gouvernement d'Edouard Balladur avait dû faire face à un dérapage de grande ampleur des comptes publics. Les déficits publics atteignaient alors plus de 6,2 % du produit intérieur brut.

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Vous nous avez répété ça pendant quatre ans ! Vous n'allez pas recommencer !

M. Charles de Courson. Selon le rapport Raynaud, les déficits s'élevaient à 440 milliards de francs, dont 340 au titre du déficit budgétaire et 100 au titre du budget de la sécurité sociale.

La dérive du déficit de 1993, évaluée en avril 1993, était de 175 milliards de francs. Vous étiez membre de ce gouvernement, monsieur le ministre ! On n'a jamais fait aussi bien ! Pour la sécurité sociale, on ne sait pas très bien. On a atterri à peu près à 100 milliards de déficit sur la seule année 1993 mais, comme le Premier ministre de l'époque, M. Bérégovoy, avait soigneusement évité de réunir la commission des comptes de la sécurité sociale, ce qui était d'ailleurs illégal, on peut aussi bien dire que le dérapage était de 50 à 100 milliards.

Dans ces conditions, nous pouvons considérer que la dérive de 35 à 51 milliards constatée par l'audit du mois de juillet est limitée, d'autant plus que 10 milliards avaient été gelés pour y faire face, et que des mesures supplémentaires pouvaient être prises au second semestre, au moins à hauteur de 10 à 15 milliards, réduisant de moitié ce dérapage.

Permettez-moi, monsieur le ministre, de contester formellement ce que vous avez dit tout à l'heure, en vous avançant imprudemment – il est vrai que vous étiez ministre de l'industrie à l'époque et pas ministre des finances –, sur la position qu'a eue l'opposition nationale à la fin de 1992 sur la dernière loi des finances qu'a présentée le gouvernement auquel vous apparteniez, celle de 1993.

Je vous rappelle ce que M. Malvy avait déclaré : pour 1993, le Gouvernement prévoit une accélération de la croissance en France. Notre croissance devrait atteindre 2,6 % en 1993 sous l'effet d'une reprise modérée de la demande interne. Quand on relit cela, on rêve ! Je vous rappelle, mes chers collègues, qu'on a fini avec une baisse de 1,5 %.

Qu'avaient dit l'opposition à l'époque et les représentants du groupe UDF ? Je vous renvoie au *Journal officiel*.

Gilbert Gantier déclarait : « Vous prévoyez une croissance de 2,6 points, d'un demi-point au-dessus des prévisions les plus optimistes. Compte tenu de ces hypothèses irréalistes, votre budget perd toute signification. »

M. Jean-Louis Idiart. Qu'avaient dit les autres ?

M. Laurent Dominati. C'était notre porte-parole !

M. Charles de Courson. Il ajoutait : « Le non-respect des lois de finances initiales est une règle chez les socialistes ».

Notre ami Edmond Alphandéry disait aussi : « Votre budget est-il réaliste ? Ma réponse est non. Vous ne trouverez pas un seul institut de conjoncture pour valider 2,6 % ».

Par conséquent, monsieur le ministre, je vous demanderai de rectifier ce que vous avez dit tout à l'heure sur les positions de l'opposition nationale, je tiens le *Journal officiel* à votre disposition.

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur de Courson ?

M. Charles de Courson. J'en termine avec ce premier point et je vous céderai la parole.

M. le président. Monsieur le ministre, ce sera avec l'autorisation du président de l'Assemblée.

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Oui, monsieur le président. J'ai perdu les habitudes.

M. le président. Poursuivez, monsieur de Courson.

M. Charles de Courson. Le dérapage de 1993 était sept fois plus élevé que celui de 1997. Nous ne sommes pas deux fois au-dessus du seuil des 3 % comme en 1993 mais entre 0,5 et 0,7 point, voire 0,2 à 0,4 point après mesures de redressement.

La situation est donc moins dégradée que l'actuelle majorité ne le prétend. Le ministre de l'économie n'a-t-il pas forcé le trait en reconnaissant qu'avec la reprise, l'objectif des 3 % n'était pas irréaliste dès cette année ?

Les derniers chiffres publiés par Bercy prouvent que la dramatisation de cet été ne repose sur aucun fondement. En effet, le déficit budgétaire s'est établi à 259,8 milliards de francs à la fin de juillet, soit une amélioration de 13,8 milliards de francs par rapport au déficit du mois de juillet 1996.

A défaut d'être des alchimistes capables de transformer d'un coup de baguette magique des déficits en excédents, la nouvelle majorité devrait admettre que l'assainissement des finances publiques a été convenablement mené de 1993 à 1997. C'est d'ailleurs ce qu'affirme le rapport d'audit de mes deux collègues de la Cour des comptes.

M. Augustin Bonrepaux. C'est vous qui le dites !

M. Charles de Courson. Lisez-le, mon cher collègue !

Les gouvernements d'Edouard Balladur et d'Alain Juppé ont réussi à diviser par près de deux les déficits publics en dépit d'une conjoncture très difficile. Il ne faut pas oublier qu'en 1993, la France a connu la récession la plus dure de ces cinquante dernières années.

La nouvelle majorité nous accuse d'être responsables de l'accroissement de la dette publique. Plaisanterie ! Il convient dans ce domaine comme dans d'autres de rétablir la vérité et de rappeler que la dérive des comptes publics a été le fait de deux gouvernements, le gouvernement Mauroy, de 1981 à 1983, et le gouvernement Rocard à la fin de la décennie.

Alors que la priorité des priorités, c'est de réduire les dépenses publiques, vous menez une politique budgétaire laxiste qui aboutira inéluctablement à une hausse supplémentaire des prélèvements obligatoires. La seule économie que vous proposez, c'est la mise sous condition de ressources des allocations familiales ! Triste politique que celle qui s'attaque aux familles !

M. Germain Gengenwin. C'est bien vrai !

M. Charles de Courson. Il faut d'ailleurs noter que, quand vous êtes arrivés au pouvoir en 1981, la dette publique représentait 20 % du PIB, l'un des taux les plus faibles de tout l'Occident, et qu'en 1993 elle dépassait 43 %.

Deuxièmement, la dette publique, du fait du montant qu'elle a atteint sous les gouvernements socialistes, s'accroît annuellement mécaniquement, en pourcentage du PIB, tant que le niveau des déficits publics de l'année dépasse 2 à 2,5 % du PIB. Pour réduire la dette, il faut donc réduire les déficits et maîtriser les dépenses. C'est ce que l'ancienne majorité a fait de 1993 à 1997.

Les augmentations auxquelles vous avez fait allusion, monsieur le ministre, ne sont que les conséquences de la politique des gouvernements auxquels vous avez pour partie participé. C'est sous les gouvernements socialistes que le service de la dette, c'est-à-dire le seul paiement des intérêts, est devenu le deuxième poste budgétaire de l'Etat et absorbe plus des deux tiers de l'impôt sur le revenu.

J'ai fini la première partie de mon intervention et je vous laisse la parole, si le président l'accepte.

M. le président. Tout à fait !

La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Je vous remercie, monsieur de Courson, d'avoir confirmé mes propos. Si les propos de M. Gantier que vous rapportez sont exacts, ce dont je n'ai aucune raison de douter, alors que le projet de loi prévoyait une croissance d'un peu plus de 2 %...

M. Charles de Courson. 2,6 !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. ... l'opposition a expliqué que c'était irréaliste, ce que l'on dit à chaque budget. Si elle avait pensé que la croissance puisse être négative, de 1,5 %, elle n'aurait pas manqué de l'annoncer. Elle en était très loin et c'est bien ce que j'ai évoqué tout à l'heure en disant que personne ne prévoyait à l'époque que la croissance puisse, pour la première fois depuis la guerre, être négative.

M. Jean-Louis Idiart. Tout à fait !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Si je me souviens bien, les élections en 1993 ont eu lieu au mois de mars et donc, pour les trois quarts, l'année 1993 a été gérée par la nouvelle majorité. En 1997, les élections ont eu lieu plus tard, je n'en ai pas choisi la date. Nous assumons les résultats de 1997. Pourtant, nous n'en gérons que la moitié. Ayez la pudeur d'assumer ceux de 1993 !

Quand bien même vous ne voudriez pas le faire, vous assumerez, je pense, ceux de 1994. D'ailleurs, je crois me rappeler que M. Balladur, en décembre 1993, dans un bel élan qu'il faut saluer, avait dit : « Dorénavant, je suis responsable. » Et, en effet, il l'était. Or l'année 1994 a fait apparaître un déficit de 5,6 %, exactement égal à celui de 1993. Il n'y a eu aucune amélioration.

Tout cela pour dire que ces débats de chiffres vont tout de même finir par nous lasser. M. le président de la commission des finances me disait tout à l'heure que les quatre années qui viennent de s'écouler n'ont été remplies que de ce discours : « Voilà ce que vous avez fait en 1991 »... « Voilà ce que nous avons fait en 1994 »... Tout cela est un peu infantile. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Didier Migaud, rapporteur général. On voit où cela les a conduits d'ailleurs !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Parlons de ce qui est devant nous. Vous allez y venir, je pense. Laissons un peu vos résultats de 1993 et 1994 dont, honnêtement, il n'y a pas de quoi être fier.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur de Courson.

M. Charles de Courson. Monsieur le ministre, là encore, gêné par la réalité des chiffres, vous essayez de vous évader. Nous avons trouvé un déficit à 6,2 %.

M. Jean-Louis Idiart. Non !

M. Charles de Courson. En 1993, nous l'avons réduit à 5,6 %, chiffre que nous avons maintenu en 1994. En 1995, nous sommes passés à 5 %, à 4,2 % en 1996 et autour de 3,4 % en 1997.

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Ce sont les chiffres que j'ai donnés tout à l'heure !

M. Charles de Courson. Ce sont les chiffres de notre gestion. Ils figurent dans l'audit dans lequel mes deux collègues rendent hommage au fait que le déficit public a été réduit de presque la moitié en quatre ans.

Deuxième point, le projet de loi découle d'une erreur de diagnostic sur la situation des entreprises.

Le Gouvernement a décidé de majorer l'impôt sur les sociétés de 15 % et de doubler le taux d'imposition des plus-values à long terme réalisées par les entreprises. Cette ponction ne va pas dans le sens de l'emploi.

Le ministre de l'économie justifie ces majorations par la bonne situation financière des entreprises. Le Gouvernement considère que celles-ci peuvent payer parce qu'elles sont riches. Un peu hâtivement, des chiffres et des ratios ont été mentionnés. On nous explique dans le dossier de presse du Gouvernement que le taux d'autofinancement s'est accru, passant de 94 % en 1990 à 123 % en 1996. C'est exact, mais cela ne traduit pas une hausse des profits, mais une baisse très forte des investissements.

En prenant comme base de références les données de la comptabilité nationale – ce n'est pas moi qui les ai données, ce sont vos services, monsieur le ministre – on constate que la situation des entreprises ne s'améliore pas, elle a même tendance à se détériorer constamment depuis 1989.

Prenons le taux de marge des entreprises. Il est passé de 25 % en 1982, son point bas, à 33,5 % en 1989, son point le plus haut. Pour ceux qui ne s'en souviennent pas, 1988, 1989, 1990, c'était l'époque où la France créait des emplois et résorbait son chômage. Depuis, ce taux baisse constamment. Pourquoi ? Parce qu'en 1988, 1989, 1990, le Gouvernement a hérité d'une situation assainie par le gouvernement Chirac. En 1996, où était le taux de marge ? A 31,5 %. Selon les prévisions disponibles, il devrait encore se dégrader cette année pour tomber à 31 %.

Il faut, à ce titre, constater qu'il y a une corrélation entre taux de marge et croissance de l'emploi. Plus le taux de marge s'améliore, plus les entreprises créent des emplois. Les profits d'aujourd'hui, ce sont les investissements de demain et les emplois d'après-demain. La baisse du taux de marge, ces dernières années, s'est accompagnée d'une diminution des emplois salariés du secteur privé.

Deuxième indicateur mis en avant par le Gouvernement : l'épargne des entreprises. Or, toujours en prenant comme source la comptabilité nationale, on constate que l'épargne nette – c'est-à-dire après l'amortissement économique – rapportée à la valeur ajoutée diminue depuis 1989.

Enfin, le taux de rentabilité des capitaux investis dans l'industrie française a fortement chuté ; il a atteint 7 % en 1994 contre 15 % en 1989, alors qu'il était de 15 % aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne.

En revanche, il est parfaitement exact que les entreprises se sont désendettées ces dernières années. Mais qui pourrait leur en faire le reproche ? De trop nombreuses entreprises et donc de trop nombreux emplois ont disparu, il y a quelques années, du fait du poids des dettes et du niveau prohibitif des taux d'intérêt. De plus, il faut rappeler que les entreprises françaises ont une structure financière beaucoup plus dégradée que celle de nos concurrents étrangers. Les dettes représentent dans l'industrie manufacturière française 58 % du bilan, contre 34 % en Allemagne.

La réduction des taux d'intérêt à court terme, qui a été obtenue grâce à la politique de réduction des déficits publics, et dont tout le monde se félicite aujourd'hui, a permis de réduire les frais financiers des entreprises de plus de 30 milliards de francs. Néanmoins, les entreprises françaises restent beaucoup plus endettées à court terme que leurs concurrentes étrangères, et elles sont très vulnérables aux variations des taux d'intérêt à court terme.

Autre affirmation inexacte : les entreprises ont vu leurs prélèvements diminuer ces dernières années. Dans le dossier de presse qui a été remis pour ce projet de loi, un graphique met en évidence que le poids de l'impôt sur les sociétés rapporté au PIB est inférieur en France à celui d'un grand nombre de partenaires. C'est exact, mais cela traduit tout d'abord une rentabilité plus faible des entreprises françaises. De plus, il faut comparer ce qui est comparable. Pour comparer la pression fiscale supportée par les entreprises, il faut prendre en compte non seulement l'IS, mais aussi la taxe professionnelle, qui n'existe pas dans tous les pays développés, et les cotisations sociales patronales, ainsi que des impôts spécifiques, comme la taxe sur les salaires. Au total, les prélèvements obligatoires pesant sur les sociétés et quasi-sociétés représentent actuellement 26 % de leur valeur ajoutée. Si l'on raisonne sur l'ensemble des entreprises, y compris les entreprises individuelles, le taux est plus faible, de 18 %, soit près de deux fois plus qu'en Grande-Bretagne et en Allemagne.

Les entreprises françaises sont donc taxées plus lourdement que leurs concurrentes étrangères.

Cet écart risque, malheureusement, de s'accroître dans les prochains mois, la mesure de ce projet ne constituant qu'un premier train de hausses. Les suivants sont déjà annoncés, puisque vous en avez parlé ou fait parler par vos entourages. Après l'impôt sur les bénéfices, y aura-t-il une augmentation des cotisations sociales patronales d'un demi-point ? L'augmentation continue de la taxe professionnelle va également dans la même direction.

En 1998, les entreprises devront également subir un accroissement de l'ordre de 8 milliards – c'est à peu près la tendance ces dernières années – de la taxe professionnelle. Pour couronner le tout, la TIPP. Il faut rappeler que plus d'un quart de cette taxe est supporté par les entreprises.

En conclusion, vous allez encore augmenter la pression fiscale sur les entreprises.

Certes, je connais l'argument des socialistes : la répartition de la valeur ajoutée s'est effectuée ces dernières années au détriment des ménages. Ce sont là des idées reçues qui sont totalement démenties quand vous lisez les comptes de la nation. Ce n'est pas moi qui les ai faits, ce sont les services dépendant de M. Strauss-Kahn.

De 1989 à 1996, toujours en reprenant les chiffres de la comptabilité nationale, le poids des prélèvements acquittés par les sociétés – quasi-sociétés, c'est-à-dire les cotisations sociales patronales et assimilées, l'impôt sur les bénéfices, la taxe sur les salaires et la taxe professionnelle, est passé de 24,9 % à 26,2 % de la valeur ajoutée.

Or, de 1989 à 1996, la part des revenus des ménages avant impôt a augmenté, passant de 73 % à 77 % du PIB. La part des entreprises, en revanche, a diminué.

Dernier grand argument du Gouvernement : le taux d'utilisation des capacités de production est loin d'être au maximum. Pour vous, le problème serait donc celui de la demande interne. Là encore, vous vous trompez. Nous sommes dans un monde internationalisé : la demande n'est pas française, elle est internationale ; réciproquement, les entreprises étrangères importent vers la France et sont en pleine concurrence avec nos entreprises.

Le problème de fond de la France, c'est qu'elle dispose d'un stock de capital productif insuffisant. La part du revenu national qu'elle consacre à s'équiper ne cesse de se réduire. La formation brute de capital fixe des entreprises est passée de 18,7 % de la valeur ajoutée en 1989 à 15,9 % en 1996. Quant à la formation nette de capital fixe, elle s'est effondrée de 6,8 % à 2,7 % durant la même période. Cette chute nous a privés de plus de 1,3 point de croissance annuelle sur longue période. Le vieillissement des équipements qui en résulte constitue une menace pour la compétitivité de nos entreprises au moment même où la reprise semble se manifester.

Parmi les cinq grands pays occidentaux, c'est en France que la part de l'investissement productif rapporté au PIB est la plus faible. Pour guérir le malade, vous avez décidé de l'asphyxier en augmentant les impôts.

De plus, ces mesures proposées sont contraires au processus d'harmonisation européenne et vont déclencher des phénomènes de délocalisation tant financières que réelles.

Si j'en crois la presse, vous avez assisté, monsieur le ministre, à un conseil informel à Mondorf où vos collègues ministres de l'économie et vous-même avez exprimé votre volonté d'harmoniser la fiscalité du capital. Le ministre du Luxembourg a même annoncé qu'il était prêt à faire des concessions pour se rapprocher de la moyenne européenne. Toutefois, pour les entreprises françaises, ces concessions ne serviront à rien si notre taux d'imposition des bénéfices s'éloigne par le haut de la moyenne communautaire.

Ces mesures vont également à l'encontre de l'investissement en France. Nous reprendrons en détail le débat sur ce point lors de l'examen des articles.

Enfin, les mesures proposées ne peuvent que favoriser les délocalisations. Pourquoi ? Parce qu'en majorant l'impôt sur les sociétés, en doublant l'imposition des plus-values, vous allez inciter les entreprises à délocaliser leur tête de holding.

Aujourd'hui, les dirigeants d'entreprises choisissent l'implantation des sièges sociaux en fonction de multiples critères qui influent sur la rentabilité et sur la productivité de leurs entreprises. Ce sont les lois de l'économie du marché, lois que vous ne voulez pas remettre en cause. Les entreprises ne sont pas des œuvres de bienfaisance, elles optimisent simplement leur situation, notamment fiscale.

En alourdissant un peu plus l'imposition des sociétés, la majorité fait un cadeau à nos partenaires en rendant leur territoire plus attractif que le nôtre. Tony Blair, s'adressant à des chefs d'entreprise aux Etats-Unis, leur

conseillait récemment de venir investir au Royaume-Uni car il venait d'abaisser de 37 % à 31 % le taux de l'IS alors que ses amis socialistes décidaient de faire le chemin inverse et de porter le taux français de 36,6 à 41,6 %.

La France sera victime de la courbe de Laffer. Les entreprises seront tentées, en effet, de limiter leurs bénéfices en jouant sur les provisions et les charges. Vos mesures entraîneront donc des délocalisations physiques et financières.

M. Laurent Dominati. C'est exact !

M. le président. Mon cher collègue, je vous demande de conclure.

M. Charles de Courson. Enfin, vos mesures, monsieur le ministre, malgré le soigneux emballage médiatique dont elles ont fait l'objet, sont injustes socialement. Pourquoi ? Parce que vous n'avez pas relevé le taux de l'avoit fiscal, ce qui fait que, aujourd'hui, un petit actionnaire se voit soumis à une imposition proportionnelle de l'ordre de 14 % des dividendes distribués, même s'il est non imposable.

Enfin, la mesure de doublement de la taxation sur les plus values freinera la mobilité du capital. De plus, elle est rétroactive puisque si vous avez réalisé une opération qui a dégagé des plus-values en janvier, février, mars de cette année...

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Mais non !

M. Charles de Courson. Ne dites pas le contraire, monsieur le ministre, les chefs d'entreprise nous ont fait parvenir une correspondance sur ce problème.

Il s'agit d'une mesure rétroactive, puisque...

M. le président. Mon cher collègue, ne relancez pas le débat. D'ailleurs, je souhaiterais que vous concluez.

M. Charles de Courson. Le groupe UDF approuve ce texte sur un seul point, celui qui concerne la clarification du régime de propriété du réseau de transport d'électricité d'EDF – il s'agit de l'article 4 – car il s'agit de la reprise de l'article 45 du DDOEF qu'avait déposé le précédent gouvernement. Toutefois, il le fera sous certaines réserves sur lesquelles nous reviendrons.

En conclusion (« Ah ! sur les bancs du groupe socialiste »), ce projet de loi est anti-économique (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) anti-européen (*Mêmes mouvements*) et anti-emploi (*Mêmes mouvements*). Il est à contre-courant des mesures qui sont prises par nos partenaires. Il serait impensable que le nouveau Premier ministre travailliste anglais puisse proposer un tel texte.

M. Didier Migaud, rapporteur général. Allez vivre en Angleterre !

M. Charles de Courson. Ne vient-il pas de décider d'abaisser le taux de l'impôt sur les sociétés ?

Avec ce premier texte financier, le Gouvernement engage l'économie dans une mauvaise voie que nous ne pouvons pas accepter car elle se traduira par une nouvelle hausse du chômage. C'est pourquoi le groupe UDF votera contre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Mes chers collègues, je souhaiterais que la discussion générale s'achève à dix-neuf heures trente. Je demande donc à chacun de respecter son temps de parole.

La parole est à M. Yves Cochet, pour dix minutes.

M. Yves Cochet. Ne vous inquiétez pas, monsieur le président, je n'utiliserai peut-être pas les dix minutes dont je dispose car j'ai une vision moins strictement comptable que celle de l'orateur précédent...

M. Charles de Courson. Vision économique !

M. Yves Cochet. ... qui est imprégné à l'évidence de la pensée unique. D'ailleurs, il a rappelé le théorème d'Helmut Schmidt, un lieu commun qui, malheureusement, a toujours été démenti par l'histoire.

Il est vrai que la pensée unique, qui est peut-être d'ailleurs celle de M. Dominati, n'appréhende pas bien les difficultés et, en tout cas, n'envisage pas les éventuels succès d'une majorité plurielle.

A l'heure où le gouvernement est sur le point de déployer des fonds importants pour lancer le plan emploi-jeunes que nous avons voté ce matin, il se préoccupe aussi, et c'est bien normal – même si c'est une vertu plus ingrate –, de réduire les déficits publics. Ce type de quadrature du cercle est l'ordinaire d'un ministre des finances. Je fais tout particulièrement confiance à la science de M. Strauss-Kahn et M. Sautter pour y parvenir.

Certes, les mesures urgentes à caractère fiscal et financier qu'il nous est aujourd'hui proposé d'examiner ne portent que sur 21 milliards de francs. Elles constitueront une sorte de trait d'union qui nous permettra de finir l'année. Toutefois, les arbitrages qui les sous-tendent méritent d'être salués. En effet, bien que ces mesures ne soient pas structurelles, elles inaugurent peut-être une politique fiscale qui se préoccupe plus de justice sociale, en taxant les profits plutôt que le travail humain.

Examinons-les de plus près.

Les articles 1 à 4 mettent à contribution les entreprises totalisant un chiffre d'affaires supérieur à 50 millions de francs, pour diminuer le déficit budgétaire. Je ne peux qu'approuver ces quatre mesures parce qu'elles sont à la fois justes et vertueuses.

Justes, en effet, car, cette fois, ce ne seront pas les salariés des classes modestes et moyennes qui seront mis à contribution pour résorber les déficits publics, mais les revenus du capital. Il est, en effet, impensable que les plus-values continuent d'être sous-taxées, au point qu'elles ne représentent qu'à peine 20 % des ressources fiscales de ce pays, alors que les revenus du travail demeurent la principale source d'apport fiscal.

Souhaitons que cette politique de rééquilibrage des prélèvements se poursuive tant je la considère nécessaire. Elle pourrait ouvrir la voie à une fiscalité non seulement plus juste et plus sociale, mais aussi plus écologique et plus imaginative. Nous aurons l'occasion d'en débattre lorsque nous proposerons, le moment venu, des prélèvements sur les ressources non renouvelables sous la forme d'une éco-taxe, que nous souhaitons européenne.

De même, nous souhaitons voir pris en compte, ultérieurement, des paramètres, d'ordinaire peu discutés ici, comme les plus-values issues de la robotisation, ce qui pourrait aussi être un facteur de rééquilibrage de la fiscalité. Il pourrait s'agir, par exemple, d'une taxation assise sur le chiffre d'affaires global ou sur l'ensemble des richesses produites.

Vertueuse, la démarche l'est forcément car le Gouvernement ne peut laisser courir les déficits. Cela n'autorise pas pour autant un malthusianisme budgétaire qui n'a que trop longtemps servi de gage au jeu des contraintes

maastrichtiennes. D'où l'importance d'une fiscalité qui sache corriger les écarts entre capital et travail, tout en subvenant aux besoins des financements publics.

L'article 4 confirme, au moins fiscalement, le caractère nationalisé des infrastructures de transports de fluides, en l'occurrence l'électricité. Le principe de maîtrise publique des infrastructures matérielles de transport nous semble juste, que ces fluides soient matériels ou non. Au-delà, toutes les voiries, réelles ou virtuelles, devraient appartenir à la collectivité.

L'article 5, qui proroge la possibilité pour les collectivités locales de contracter des emprunts sur les ressources des CODEVI, ne pose pas de problème particulier.

L'article 6, enfin, prévoit la création de la Banque de développement des PME. Nous y sommes favorables, si, et seulement si, cette mesure, contrairement à ce que prévoyait l'ancienne majorité, entérine et renforce les missions d'intérêt général du secteur semi-public économique et financier. Ces missions sont vitales en matière d'aide aux PME et, plus largement, en matière d'aménagement du territoire. Cela implique un arrêt du démantèlement de ce secteur, engagé par le gouvernement précédent, et une redéfinition de ses missions. Il y a urgence à réaffirmer la présence indispensable d'un secteur économique semi-public et financier, seul rempart contre l'arrogance de la loi du marché. M. Jospin le disait lui-même à la veille des élections : le désengagement organisé depuis quatre ans dans ce secteur remet en cause le service public. L'exemple du Crédit foncier de France a été significatif à cet égard. Nous ne pouvons donc que nous féliciter que le Gouvernement relance la démocratisation de ces organismes et le débat sur leurs missions.

Bref, nous espérons que toutes les mesures proposées dans ce projet de loi, pour conjoncturelles qu'elles soient, traduisent une nouvelle orientation en matière de justice fiscale et donc sociale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert, et du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Augustin Bonrepaux, pour vingt minutes.

M. Augustin Bonrepaux. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la situation des finances publiques révélée par l'audit de M. Bonnet et M. Nasse rend nécessaires et urgentes les mesures financières et fiscales présentées dans ce projet.

Le rapport de ces magistrats n'ayant été contesté par personne, pas plus en commission des finances qu'ailleurs, je suis un peu surpris d'entendre quelques voix s'élever maintenant. Ce rapport confirme pourtant *a posteriori* les propos que nous tenions l'an dernier lors de la discussion du projet de loi de finances pour 1997, que M. Juppé nous avait présenté avec un déficit de 3 %.

Contrairement à ce qu'il affirmait alors, nous constatons aujourd'hui que la réduction et la maîtrise des déficits publics ainsi que la baisse des impôts annoncée n'ont pas eu lieu. En réalité, le déficit se situe dans une fourchette de 3,5 à 3,7 %. Ce résultat traduit en fait l'erreur économique des deux gouvernements précédents qui ont choisi d'aider massivement les entreprises et les ménages les plus aisés et de taxer lourdement les plus modestes et les classes moyennes.

M. Marc Laffineur. C'est faux !

M. Augustin Bonrepaux. Ce matraquage fiscal sans précédent a porté les prélèvements obligatoires à un sommet historique – 45,7 % –, soit deux points de plus qu'en 1992, sans procurer pour autant les résultats escomptés.

En effet, cette lourde ponction sur les classes moyennes – les plus nombreuses – a provoqué une chute de la consommation, qui a entraîné une réduction des bases de la TVA pour 1996 et dont nous supportons les conséquences en 1997 avec une moins-value de recettes évaluée entre 15 et 17 milliards.

Il faut ajouter à cela que, dans cette situation fortement déficitaire, le gouvernement Juppé a jugé bon de se priver de 25 milliards de recettes de l'impôt sur le revenu avec sa réforme fiscale inégalitaire qui n'avait pour seul objectif que de réduire la progressivité de l'impôt afin de favoriser les plus hauts revenus. Cet allègement n'était d'ailleurs pas provisionné, comme nous l'a annoncé ce matin M. le ministre, dans le budget et il contribue aujourd'hui au déficit que nous devons combler.

Le dérapage du budget de l'Etat se situant entre 27 et 37 milliards, le gel de 10 milliards décidé par le précédent gouvernement était loin d'être à la hauteur du problème.

M. Didier Migaud, *rapporteur général*. Bien sûr !

M. Augustin Bonrepaux. Quant aux comptes sociaux, leur déficit est évalué entre 44 et 49 milliards par l'audit, soit environ 30 milliards de plus que les prévisions de M. Juppé.

Au total, si on fait abstraction des 37 milliards de France Télécom, le déficit tendancier de 1997 se situe entre 4 % et 4,2 %, c'est-à-dire bien au-dessus des 3,8 % constatés en 1992.

Est-il possible de laisser dériver ainsi le déficit de nos comptes publics sans graves conséquences pour l'avenir ?

Rappelons que l'encours de la dette qui était de 30 % du PIB à la fin de l'année 1992 a augmenté de 1 400 milliards en quatre ans, pour s'établir à 45 % aujourd'hui. Ainsi, les intérêts de la dette s'élèvent à 233 milliards, c'est-à-dire qu'ils représentent 82 % du déficit prévisionnel.

Cela traduit combien l'effet « boule de neige » de la dette réduit toujours davantage, comme l'expliquait tout à l'heure M. le ministre, les marges de manœuvre budgétaire et rend indispensables les mesures de redressement prises dès le 9 juillet et le projet qui nous est soumis.

Il était, en effet, urgent de rompre avec la politique aveugle de réduction de toutes les dépenses sans distinction, politique qui a fait chuter la consommation, aggravé les inégalités et compromis à la fois l'emploi et l'investissement.

Le gel de l'APL et la réduction de l'allocation de rentrée scolaire ont surtout frappé les plus défavorisés, lesquels ont aussi supporté toutes les augmentations fiscales et, en particulier, les impôts indirects les plus injustes, comme la TIPP, la TVA et la taxe d'habitation.

M. Marc Laffineur. Vous augmentez la TIPP !

M. Augustin Bonrepaux. Les difficultés et les réductions de dotation qu'ont subies les collectivités locales les ont, en effet, obligées à augmenter leurs impôts.

Les réductions d'emplois dans les services publics, particulièrement dans l'éducation nationale, ont surtout pénalisé les zones en difficulté.

Enfin, la réduction des crédits d'investissement pour les routes, les logements, l'aménagement du territoire a surtout porté préjudice aux catégories et aux régions les plus défavorisées ainsi qu'au secteur du bâtiment et des travaux publics, particulièrement sinistré, c'est-à-dire à l'emploi.

Dès le 9 juillet, les mesures associées au décret d'avance ont engagé une réorientation des dépenses avec le souci de l'efficacité économique et de la justice sociale : 6,4 milliards de francs ont été consacrés au triplement de l'allocation de rentrée scolaire, 2 milliards au plan emplois-jeunes, 1,7 milliard au logement social et 0,3 milliard en faveur des cantines scolaires. Parallèlement, les annulations de crédits ont été réalisées en préservant les secteurs prioritaires comme la justice, le logement, l'éducation, la recherche.

A propos des recettes nouvelles indispensables pour ramener le déficit budgétaire dans la fourchette de 3,1 % à 3,3 % du PIB, et qui nous permettra d'atteindre 3 % l'année prochaine, on peut se demander à qui il était normal de demander cet effort supplémentaire. Depuis 1993, ce sont les ménages qui ont supporté tout le poids des augmentations fiscales – elles ont porté les prélèvements obligatoires à ce record historique de 45,7 %. L'augmentation de la CSG à deux reprises – par M. Balladur d'abord, par M. Juppé ensuite –, la création du RDS, l'augmentation de la TIPP à deux reprises, de la TVA, du tabac, des alcools ont frappé tous les contribuables.

Parallèlement, les collectivités locales, étranglées par la réduction drastique des dotations de l'Etat et l'alourdissement de la CNRACL, ont été contraintes d'augmenter les impôts, particulièrement les plus inégalitaires : la taxe d'habitation dont vous avez toujours refusé de revoir les bases.

Seules les catégories les plus aisées ont été épargnées, quand ce n'est pas avantagées par la baisse de l'impôt sur le revenu – d'abord, 19 milliards de francs en 1994 avec M. Balladur, puis 25 milliards en 1997 – grâce à une réduction considérable de la progressivité de cet impôt.

Par ailleurs, toutes les niches fiscales les plus importantes qui permettent à des contribuables ayant des revenus parfois supérieurs à 1 million de francs d'échapper totalement à l'impôt ont été préservées. D'autres ont même été créées comme celle sur les quirats ou celle sur l'amortissement du logement social de M. Périssol. D'autres encore ont été augmentées comme celle sur les emplois à domicile.

M. Michel Giraud. Eh oui !

M. Augustin Bonrepaux. Bref, sur les quatre années écoulées, les plus modestes, les classes moyennes, ont supporté tout le poids des augmentations fiscales, alors que les plus aisés ont été épargnés et ont même bénéficié d'allègements supplémentaires. Telle est la réalité.

Il aurait donc été équitable de demander dès cette année un effort supplémentaire à ceux qui ont été ainsi avantagés par ces dispositions fiscales. Malheureusement, l'engagement trop avancé de cette réforme n'a pas permis de mettre en œuvre cette mesure de justice en 1997. Dès lors, le choix du Gouvernement de demander un effort aux entreprises les plus prospères se justifie pleinement.

Je voudrais d'abord rappeler que ces entreprises ont bénéficié ces dernières années d'allègements considérables. Malheureusement, ils n'ont eu aucun effet sur l'emploi. En revanche, ils ont eu des effets importants sur les redistributions de dividendes.

En 1993, le règlement du décalage d'un mois de la TVA a représenté une centaine de milliards.

L'augmentation de l'exonération de charges patronales est estimée de son côté à près de 80 milliards de francs. Aussi la situation des entreprises est-elle aujourd'hui globalement très favorable. Le taux d'épargne se maintient à un niveau élevé. Le taux d'autofinancement dépasse les

100 % pour la quatrième année consécutive et la trésorerie s'est encore améliorée grâce à la baisse des taux d'intérêt.

La faiblesse de l'investissement et l'absence de créations d'emplois ne sont pas liées à des difficultés financières, mais essentiellement à l'atonie de la demande due à la chute de la consommation que vous avez provoquée par vos prélèvements excessifs.

En revanche, comme je l'indiquais tout à l'heure, les dividendes et autres revenus distribués sont passés de 279 milliards de francs en 1992 à 419 milliards en 1997, soit une augmentation de plus de 50 % en quatre ans.

Le relèvement de l'impôt sur les sociétés par une contribution temporaire perçue jusqu'en 1999 et la taxation de la plupart des plus-values des entreprises au taux normal s'inscrivent donc très justement dans une politique tendant à préserver les ménages en demandant l'effort aux plus grosses entreprises.

Après M. le rapporteur général et M. le ministre, je rappelle à nos collègues de l'opposition qu'ils ont voté sans broncher, en 1995, un prélèvement de 10 % qui s'appliquait indistinctement à toutes les entreprises, sans limitation de durée, et qui a particulièrement pesé sur les PME ; qu'ils ont aussi voté sans rechigner l'augmentation du plafond de la taxe professionnelle, que le gouvernement de M. Bérégovoy avait diminué, et que ce relèvement pénalise toutes les entreprises qui emploient de la main-d'œuvre.

Je suis donc un peu surpris qu'ils viennent aujourd'hui nous donner des leçons, à moins qu'ils ne pensent que, lorsque la droite augmente les impôts, c'est une bonne chose, mais que la gauche n'a pas le droit de le faire !

Les propositions du Gouvernement sont réfléchies et bien ciblées ; elles favorisent l'emploi, car elles épargnent les petites entreprises, qui sont créatrices d'emplois.

Mais ces mesures sont aussi limitées dans le temps, puisqu'elles prendront fin en 1999 ; le prélèvement sera de 15 % en 1997 et 1998, de 10 % en 1999, et il disparaîtra ensuite.

Seules les grosses entreprises, celles qui réalisent plus de cinquante millions de francs de chiffre d'affaires, seront touchées, soit 52 500 sur 680 000, c'est-à-dire 8 %.

Quant à l'augmentation de l'impôt sur les plus-values, il me semble que ce n'est qu'une mesure de justice, puisqu'elle permet de corriger ce que M. le ministre a appelé ce matin une « bizarrerie » de la fiscalité. Il me semble tout à fait normal de taxer de la même façon les résultats de l'entreprise, qu'ils résultent de l'activité productrice ou de la cession d'actifs.

J'en viens aux deux articles concernant EDF et les collectivités locales.

L'article 4 propose d'assujettir EDF au droit commun, en lui attribuant la propriété des ouvrages du réseau d'alimentation générale. Cette disposition peut susciter quelque émotion au sein du personnel, pour la simple raison qu'elle avait déjà été envisagée par le précédent Gouvernement, dont nous connaissions tous le penchant pour les privatisations. Pourtant, il s'agit uniquement d'une mesure comptable recommandée par le Conseil national de la comptabilité. Elle permettra de mieux équilibrer le bilan de cette entreprise et de la soumettre au droit commun en matière de fiscalité, par exemple.

Cependant, monsieur le ministre, vous avez bien fait de réaffirmer ce matin la volonté du Gouvernement de préserver le statut public de cette entreprise, auquel nous sommes tous très attachés.

Enfin, il faudra veiller à distinguer, dans le réseau de distribution publique, ce qui est la propriété des collectivités locales et qui ne doit pas être transféré à EDF.

L'article 5 propose de proroger jusqu'à la fin de l'année le dispositif permettant aux collectivités locales de bénéficier de prêts à taux privilégié grâce aux Codevi ; ces mesures visent à accompagner le développement des PME. A tant faire que de les proroger, nous proposons qu'elles s'appliquent une année de plus, c'est-à-dire jusqu'à la fin de l'année 1998, et nous avons adopté un amendement en ce sens.

En conclusion, je dirai que les premières mesures prises depuis juin dernier vont dans le bon sens, en accordant la priorité à l'emploi et à la réduction des inégalités.

Les mesures fiscales contenues dans ce projet sont nécessaires et urgentes pour réduire le déficit. Malheureusement, il est bien certain qu'elles ne peuvent qu'infléchir à la marge la politique précédente, sans lui apporter les corrections de fond que nous souhaitons. Nous voterons ce projet mais nous attendons que la prochaine loi de finances mette en œuvre des mesures énergiques pour poursuivre une forte réduction des inégalités et soutenir l'emploi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. La parole est à M. Yves Deniaud, pour dix minutes.

M. Yves Deniaud. Le texte qui nous est soumis aujourd'hui a une appellation inusitée : mesures urgentes à caractère fiscal et financier. Mais la nouveauté de l'intitulé ne saurait dissimuler la réalité : c'est une couche supplémentaire de prélèvements qui vient s'ajouter à celles, déjà si épaisses, qui pèsent sur l'activité économique de la France.

En fait les nouvelles initiales MUCFF seraient plus honnêtement traduites par : « mesures d'urgence à caractère de facture pour les Français ». Et ce n'est, hélas ! que la première série, puisque le projet de budget pour 1998, révélé lambeau après lambeau, ne nous annonce que d'autres mauvaises nouvelles de hausses des impôts et de l'ensemble des prélèvements.

La superbe affichée dans ce domaine par le Gouvernement nous laisse songeurs car le film qu'on nous projette à partir de maintenant, nous l'avons déjà vu après 1988, lorsqu'une politique exactement identique à celle que vous nous proposez aujourd'hui a pu, en trois ans, ruiner une croissance qui vous avait été laissée encore bien plus forte que celle d'aujourd'hui, puisqu'elle dépassait 4 %, et nous amener ensuite, en 1993, à la seule récession que notre pays ait connue depuis la guerre. Cette fois-ci, nous serons, de plus, le seul des pays développés comparables, que leur gouvernement soit de gauche ou de droite, à reprendre le cours de la hausse des dépenses publiques, de la hausse des impôts et des charges, de l'augmentation du nombre d'emplois publics, alors même que nous avons déjà, avec 24 % de l'emploi total, le record du monde.

Est-ce le moment de taxer les entreprises alors que la croissance qui repart est encore fragile, bien fragile, et que le moteur de l'investissement, qui lui manquait, ne s'est pas encore mis en route ?

De toute façon, nous savons bien, aujourd'hui, que, quel que soit l'impôt dont il s'agit, toute augmentation du prélèvement d'ensemble, quel qu'en soit l'instrument, est à éviter.

Les pays qui relancent leur économie et améliorent la situation de l'emploi ont tous utilisé la même méthode : baisse des dépenses publiques, baisse des impôts et des

charges, allègement des contraintes administratives qui pèsent sur l'économie. La France ne figurera pas, hélas, parmi les pays qui iront mieux.

Les mêmes causes produisant les mêmes effets, nous pouvons, sans crainte d'être démentis, prédire à votre politique le résultat de celle des gouvernements Rocard, Cresson et Bérégovoy, qui ont détruit la croissance, affaibli l'emploi, creusé les déficits.

Au total, 22 milliards de prélèvements sur les sociétés, dont 18 milliards en année pleine au titre des impôts, augmentés de tout ce que vous nous annoncerez la semaine prochaine ; il est évident que cela ne manquera pas d'amorcer le reflux de toute l'économie française.

Vous avez amplement disserté sur l'audit des finances publiques. Je rappelle simplement, comme mon collègue Charles de Courson, que nous avons trouvé un déficit annoncé du budget de l'Etat de 165 milliards, et qu'il fut en réalité de plus du double, ce qui a été le plus formidable mensonge budgétaire de toute l'histoire de la République !

Les derniers chiffres de l'exécution du budget de 1997 montrent à l'inverse qu'à la fin de juillet le déficit était inférieur de 13,8 milliards à celui de 1996. Contrairement à ce que vous laissiez complaisamment entendre, l'exécution est donc conforme à la prévision et la réduction du déficit est bien réelle ; elle aurait normalement dû permettre, à politique budgétaire constante, d'atteindre les 3 % en 1998 sans souffrances supplémentaires.

Vous auriez d'ailleurs été bien inspirés de lire l'audit en entier, ou du moins d'en retenir une observation essentielle : « Agir sur la dépense est le seul moyen de réduire les déficits, comme la France s'y est engagée, sans accroître des prélèvements obligatoires déjà très lourds. » Ne me dites pas que j'ai coupé cette citation de son contexte. Si vous la replacez dans son contexte, cela ne changera rien ! Ce n'est pas moi qui le dis, mais M. Bonnet et M. Nasse !

J'ajoute que le rapport de la Cour des comptes sur l'exécution des dernières lois de finances contient des observations tout à fait similaires, de même que le rapport de la Banque de France. Voilà pour l'expertise.

Vous préférez rester fidèles à votre ligne idéologique ancestrale. C'est votre droit, tant pis pour vous et tant pis pour la France,...

M. Didier Migaud, *rapporteur général*. Quel archaïsme !

M. Yves Deniaud. ... car elle sera encore une fois le seul pays à suivre cette voie en Europe et dans le monde développé.

M. Didier Migaud, *rapporteur général*. Renouvelez-vous un peu !

M. Yves Deniaud. Nous nous renouvellerons quand vous-mêmes vous renouvellerez !

On peut trouver sa fierté à vouloir, comme Astérix, avoir raison seul contre tous. L'ennui, c'est que vous avez déjà essayé en 1981, puis en 1988, et que vous avez échoué, comme vous échouerez à nouveau.

En conclusion, je ferai une citation qui montre, hélas ! que la propension à l'erreur n'est pas récente dans ce pays et qu'il a toujours fallu la combattre.

« Vous qui êtes chargés du fardeau pénible de gouverner vos semblables. »...

M. Henri Emmanuelli, *président de la commission*. Grâce à vous !

M. Yves Deniaud. ... « si vous voulez conserver leur amour et leur respect, lorsque la nécessité vous oblige à en exiger des subsides, gardez-vous d'épuiser leurs forces. Rappelez-vous que la fortune publique se compose des fortunes particulières et, par conséquent, que dessécher les secondes, c'est tarir les sources de la première. Vous parlez des riches et vous les frappez sans mesure. Mais ces coups ne retombent-ils pas sur toutes les classes du peuple ? Ne rejaillissent-ils pas et sur le commerce et sur les arts, et sur tous ceux qui ne subsistent que de leur travail ? Politiques d'un jour, vous ne voyez pas que le seul énoncé de vos plans a déjà fait renvoyer ses ouvriers à celui qui les occupait, diminuer le nombre des individus employés à son service et fermer la boutique à son marchand. »

Ces propos furent tenus à la tribune du Conseil des Cinq Cents par mon lointain prédécesseur, Odolant Desnos, qui était député de l'Orne, il y a deux siècles.

Que l'inspiration de vos erreurs soit bicentenaire n'empêche pas, au contraire, qu'il faille éviter de les commettre encore.

M. Henri Emmanuelli, *président de la commission*. Vous êtes un vrai ringard !

M. Yves Deniaud. C'est pourquoi nous voterons contre ce projet néfaste pour la prospérité des Français. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Henri Emmanuelli, *président de la commission*. On n'en avait plus de comme ça !

M. le président. La parole est à M. Jean Vila, pour dix minutes.

M. Jean Vila. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs les députés, je voudrais exprimer quelques réflexions sur le financement de l'économie concernant notamment les collectivités locales et les CODEVI.

Le texte que nous examinons propose de proroger jusqu'au 31 décembre 1997 la possibilité pour les communes de contracter des emprunts sur ressources CODEVI afin de financer des investissements accompagnant le développement ou l'implantation de PME-PMI.

L'insertion de cette disposition, somme toute modeste, souligne le rôle économique des collectivités locales et des PME-PMI.

Leurs conditions de financement constitue un enjeu fondamental, particulièrement pour une politique nouvelle se donnant l'emploi comme priorité.

Pour aller dans ce sens, les députés communistes et apparentés proposeront dans la prochaine loi de finances que le plafond des dépôts CODEVI soit sensiblement relevé.

Chacun doit bien admettre aujourd'hui les difficultés financières des collectivités locales. Le texte dont on nous propose aujourd'hui de proroger les effets était d'ailleurs présenté, lors de son examen en 1995, comme une réponse à ces difficultés.

Depuis, la situation est loin de s'être améliorée. Le pacte de stabilité s'est traduit pour les collectivités par une perte de dotation de quelque 19 milliards de francs en deux ans. Ce qui n'est pas sans conséquences sur leur capacité à investir, alors qu'elles réalisent les deux tiers des équipements publics. Il en résulte aussi des difficultés pour s'impliquer dans la création d'emplois pour les jeunes.

Une remise à plat des finances locales passant par une réforme de la fiscalité locale, mais aussi des relations entre l'Etat et les collectivités est indispensable. Elle demandera du temps, mais des mesures urgentes permettant de desserrer l'étau financier pourraient être prises dans les prochains mois.

Il nous apparaît ainsi possible d'en finir avec la sur-compensation de la CNRACL, qui grève très lourdement et injustement les finances locales.

Il faut modifier la fiscalité locale appliquée aux entreprises, en portant par exemple de 0,35 % à 1 % le taux de cotisation minimale de la taxe professionnelle et en relevant le plafond de la cotisation.

Remplacer l'abattement général à la base par des mesures incitatives pourrait contribuer au maintien et au développement des PME-PMI

Abaisser les taux d'intérêt des prêts bancaires pour le rapprocher du taux réel de l'inflation permettrait aux collectivités de prendre une part plus active et dynamique à la relance de l'économie et à la création d'emplois.

Enfin, on peut imaginer une taxation des actifs financiers des entreprises qui spéculent, par exemple par l'instauration d'un prélèvement de 0,5 % en faveur des collectivités locales.

La prorogation de l'accès des collectivités aux ressources CODEVI ne saurait dispenser d'une interrogation plus fondamentale sur les modalités de financement des investissements tant des PME-PMI que des collectivités.

On peut s'interroger sur les limites d'un dispositif comme celui des CODEVI, qui propose des prêts à taux réduits dans le cadre d'une logique bancaire guidée par la seule rentabilité financière. D'où l'intérêt de réfléchir à la mise en place dans les régions de coopérations nouvelles entre PME-PMI, collectivités locales et secteur bancaire, permettant de financer l'économie régionale à partir notamment des fonds bancaires collectés dans les régions, en prenant en compte, pour l'attribution des prêts, le critère de la valeur ajoutée et de l'emploi créé.

Une telle démarche, alors que la majorité nouvelle est condamnée à réussir sur le terrain de l'emploi, mériterait d'être mise à l'ordre du jour et expérimentée.

C'est dire l'enjeu, dans cette perspective, de pérenniser un secteur public bancaire réorienté dans ses missions et démocratisé.

Je ne peux, par exemple, que m'interroger sur l'opportunité de poursuivre la privatisation du GAN-CIC. Avec plus de 3 millions de clients, fort de sa synergie banque-assurance, il joue un rôle important dans le financement des collectivités territoriales.

Avec d'autres, le GAN-CIC pourrait participer, au sein d'un pôle public du système bancaire, des institutions financières et du crédit, à la constitution d'un fonds de coopération décentralisé pour l'emploi, les qualifications et les nouvelles technologies, faisant reculer les charges financières qui asphyxient l'emploi. Ce fonds, ouvert à l'intervention et au contrôle des salariés et des élus, serait alimenté par un prélèvement sur les revenus financiers. Il apporterait des crédits en faveur de programmes créateurs d'emplois stables et correctement rémunérés.

Comment ne pas évoquer également l'avenir, aujourd'hui en question, du secteur public financier, qui intervient dans des secteurs aussi décisifs que le logement social, le financement des PME-PMI ou le soutien au commerce extérieur, et qui se trouve aujourd'hui largement fragilisé ?

Un vrai débat national s'impose sur l'avenir et le rôle tant du secteur bancaire que du secteur semi-public financier, dont les missions doivent être précisées.

Tout cela implique de décréter, dans l'attente, un moratoire sur les suppressions d'emplois et les opérations de restructuration en cours. Ces questions sont au cœur de l'actualité.

Le projet de loi apporte quelques réponses intéressantes vers une autre utilisation de l'argent, ce que nous apprécions. Il montre aussi tout ce qui reste à accomplir et les réformes que le budget de 1998 se devra d'engager pour répondre à l'immense attente des Françaises et des Français en matière d'emploi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste, du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. La parole est à M. Gilbert Gantier, pour dix minutes.

M. Gilbert Gantier. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, avec le projet de loi portant mesures urgentes à caractère fiscal et financier, le Gouvernement et la nouvelle majorité nous ont apporté la démonstration qu'ils ont oublié les lois de l'économie de marché qu'ils avaient apprises – avec beaucoup de peine, il faut le dire – entre 1988 et 1993.

En augmentant l'impôt sur les sociétés et l'imposition des plus-values professionnelles à long terme, vous êtes, en effet, mesdames, messieurs de la majorité, à contre-courant : à contre-courant par rapport à la politique que vous avez menée vous-mêmes lors du dernier septennat de François Mitterrand et à contre-courant des politiques mises en œuvre dans les pays européens.

Vous êtes d'abord à contre-courant de la politique des précédents gouvernements.

Après les errements des années 1981-1983, années durant lesquelles les entreprises durent faire face à des augmentations d'impôt et de charges inconsidérées, vous sembleriez avoir réellement compris que, pour créer des emplois, de l'investissement et de la croissance, il fallait des entreprises en bonne santé.

Pour bien souligner le retour en arrière dont est porteur le projet de loi que nous examinons aujourd'hui, je tiens à citer – une fois n'est pas coutume – quelques responsables ou anciens responsables socialistes qui ont eu des responsabilités gouvernementales éminentes.

En 1991, lors de la discussion du projet de loi de finances pour 1992, Pierre Bérégoz, alors ministre de l'économie et du budget, des finances, déclarait – ses propos figurent au *Journal officiel* : – « La réforme de la baisse de l'impôt sur les sociétés, qui tend à encourager les fonds propres, c'est-à-dire la sphère productive au détriment de la sphère financière, restera comme une grande réforme de la fiscalité des entreprises. »

Vérité d'hier ne serait donc plus celle d'aujourd'hui !

Toujours pour éclairer nos débats, je tiens également, mes chers collègues, à vous lire la déclaration qu'avait faite en 1992, à cette même tribune, lors de la discussion du projet de loi de finances pour 1993, notre collègue Martin Malvy,...

M. Gérard Bapt. Excellent collègue !

M. Gilbert Gantier. ... alors ministre du budget : « Nous venons au cours de ces dernières années, au terme d'une évolution difficile, de ramener de 42 % à 33 1/3 % l'impôt sur les sociétés. Nous devrions aujourd'hui nous en féliciter car c'est une démarche en faveur de l'activité économique et de l'emploi. »

M. Marc Laffineur. Ils n'ont rien compris !

M. Gilbert Gantier. En instituant une majoration de 15 %, vous prenez donc aujourd'hui, si nous suivons le raisonnement de M. Martin Malvy, une mesure contre l'emploi et contre la croissance.

Pour justifier vos mesures, vous mettez en avant la bonne santé des entreprises concernées. Vous savez que la réalité est différente : leur taux de marge diminue depuis plusieurs années et leur rentabilité est nettement inférieure à celle de leurs principales concurrentes européennes et mondiales.

En fait, je me demande si votre mesure a un fondement économique et si elle ne satisfait pas surtout deux objectifs : un objectif budgétaire évident et un objectif politique.

L'objectif budgétaire : l'accroissement de 22 milliards de francs des prélèvements obligatoires servira à financer des dépenses publiques.

Il y a à peine trois mois que vous êtes au Gouvernement et, déjà, vous avez ouvert la vanne des dépenses publiques. Vous avez également décidé d'utiliser les 10 milliards de francs que l'ancienne majorité avait gelés.

La création, dans les cinq ans à venir, de 350 000 emplois publics n'aboutira qu'à socialiser un peu plus notre économie et à accroître le poids des dépenses publiques, qui atteint déjà plus de 56 % du PIB. Conformément aux souhaits de votre allié communiste, les bénéficiaires de ces emplois seront, à terme, titularisés dans la fonction publique. Nous verrons ainsi, une fois de plus, l'emploi privé reculer sous le poids des emplois publics. Je suis inquiet de voir des diplômés de l'enseignement supérieur titulaires d'un bac + 3, bac + 4 ou bac + 5 se précipiter sur les emplois-jeunes. N'est-ce pas un gâchis pour l'ensemble de la nation qui paie de longues études pour sa jeunesse ?

M. Gérard Bapt. C'est la conséquence de la situation que vous avez créée !

M. Gilbert Gantier. Les mesures prévues dans le projet de loi me semblent avoir avant tout un objectif politique.

Afin de faire accepter les privatisations d'entreprises publiques à ses alliés turbulents, le parti socialiste se voit dans l'obligation de leur donner des compensations.

L'augmentation de l'impôt sur les sociétés satisfait pleinement le groupe communiste qui, en 1992, avait menacé de voter la censure sur le budget qui prévoyait l'abaissement du taux de l'IS.

Je crains que nous ne soyons qu'au début des surenchères, tant en matière de dépenses qu'en matière d'impôt !

Le projet de loi va à contre-courant des politiques mises en œuvre par nos partenaires européens.

Au sein de l'OCDE, un seul gouvernement augmente l'impôt sur les sociétés, et c'est le gouvernement français. Qu'ils soient de droite ou, surtout, de gauche, les gouvernements proposent actuellement de diminuer la pression fiscale sur les entreprises afin de rendre leur économie plus compétitive. Ainsi, à la fin de la semaine dernière, le gouvernement italien, qui est de gauche, a pris un décret qui allège l'impôt sur les sociétés. La nouvelle fiscalité italienne sur les entreprises se décompose ainsi en une taxe de 19 % sur les bénéfices investis et de 37 % sur les bénéfices distribués. Le gouvernement anglais travailliste avait auparavant fait de même, en ramenant le taux de l'IS de 37 à 31 %.

Je viens de lire dans un journal du soir bien connu, que vous lisez certainement vous aussi, que le gouvernement néerlandais en fait autant. Tony Blair, Premier ministre britannique, se réjouit. Il considère que l'augmentation de l'impôt sur les sociétés par le gouvernement français est une excellente nouvelle pour le Royaume-Uni : les sociétés internationales préféreront ainsi s'installer à Londres plutôt qu'à Paris.

M. Laurent Dominati. C'est évident !

M. Gilbert Gantier. Les prélèvements obligatoires rapportés par les entreprises représentent 18 % du PIB en France, contre 11 % en Allemagne et un peu plus de 9 % au Royaume-Uni.

L'écart se creusera donc un peu plus avec les mesures du projet de loi. Il en résultera, c'est à craindre, des délocalisations et des pertes d'emplois.

Il faut être conscient que, lorsqu'une entreprise délocalise son siège ou ses équipes de recherche en Angleterre, aux Pays-Bas ou en Belgique, elle cesse d'être française pour devenir anglaise, hollandaise ou belge.

Ce n'est donc pas avec de telles mesures que l'on industrialise un pays, d'autant plus que, malheureusement, celles-ci ne sont, d'après ce que nous lisons dans la presse, que les premières d'une longue série.

Dans de telles conditions, mes chers collègues, il sera difficile d'étoffer notre tissu économique, qui manque cruellement de PME dynamiques et innovantes. Il sera difficile de retenir nos meilleurs cadres qui, comme les footballeurs, sont attirés par d'autres pays européens. Il sera difficile de proposer aux jeunes autre chose que des emplois publics, sans avenir et finalement toujours financés par l'emprunt.

Je ne peux donc que voter contre le projet de loi, qui me semble comporter des mesures anti-économiques et anti-européennes, et qui ne pourra que démobiliser un peu plus les forces vives de la nation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Gérard Bapt. C'est l'inverse qui est vrai !

M. le président. La parole est à M. Robert Honde, pour cinq minutes.

M. Robert Honde. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de loi portant mesures urgentes à caractère fiscal et financier qui nous est soumis aujourd'hui vise essentiellement à corriger la double dérive des finances publiques constatée pour l'année 1997 : dérive par la majoration des dépenses, dérive par l'insuffisance des recettes par rapport aux prévisions budgétaires.

Il n'est pas inutile de rappeler qu'à l'occasion des élections législatives anticipées du 25 mai et du 1^{er} juin 1997, nos concitoyens ont sanctionné la politique économique et sociale des gouvernements de M. Balladur et M. Juppé, qui se sont succédé depuis 1993. Cette politique économique et sociale a entraîné la paralysie de la consommation des ménages.

C'est à très juste titre que Lionel Jospin, nouveau Premier ministre, a confié à deux magistrats de la Cour des comptes, quelques jours après sa nomination, la mission de procéder à une analyse et à une évaluation précises de la situation budgétaire et de celle des comptes sociaux en 1997.

Le rapport, rendu public, a clairement démontré la dérive du déficit des comptes publics par rapport aux prévisions budgétaires, qui tablaient sur une limitation de ce

déficit à 3 % du PIB : un déficit supplémentaire de 27 à 37 milliards a été constaté pour le budget de l'Etat ; un déficit supplémentaire de 4,6 à 7,6 milliards a été déploré pour le régime général de la sécurité sociale ; soit, au total, de 3,5 % à 3,7 % du PIB.

Dans son excellent rapport, notre collègue Didier Migaud, rapporteur général du budget, indique que le rapport sur l'état des finances publiques met clairement en évidence l'échec de la politique budgétaire du précédent gouvernement.

Face à cette situation financière dégradée, votre projet de loi, monsieur le ministre, prévoit des mesures d'urgence pour renverser, dès cette année, la tendance.

Avant d'évoquer ces mesures, je souhaite, même si ce n'est pas l'objet direct du projet de loi, exprimer ma satisfaction et celle de mes amis en ce qui concerne la réorientation des dépenses opérée le 10 juillet dernier, au moyen du décret d'avances. Cette réorientation a été la première traduction de la volonté politique du nouveau gouvernement en matière économique et sociale, et plus particulièrement sociale : 6,4 milliards de francs ont ainsi été affectés à la majoration de l'allocation de rentrée scolaire, 2 milliards au plan emplois-jeunes, 1,7 milliard au logement social et 300 millions pour l'accès de tous les enfants à la cantine scolaire.

L'ensemble de ces décisions financières, qui représentent au total 11,1 milliards de francs, vont permettre d'améliorer, d'une manière concrète, la vie quotidienne de nos concitoyens, en soutenant la consommation des ménages dans ses besoins les plus sociaux.

Le projet de loi que vous nous présentez, monsieur le ministre, est de ceux qui prennent la mesure d'une situation.

Il comporte six articles.

L'article 1^{er} nous paraît le plus significatif : il prévoit d'instaurer une contribution temporaire égale à 15 % de l'impôt sur les sociétés pour les années 1997 et 1998, puis de 10 % pour l'année 1999.

Certes, il n'est jamais satisfaisant d'avoir à décider d'une majoration d'impôt, mais nous observons que la majoration prévue est de nature à compenser les très lourdes ponctions financières effectuées sur les ménages, qui ont été véritablement triturés, fiscalement parlant, de 1993 à 1997.

Nous constatons aussi que votre projet de loi exonère de cette contribution temporaire à l'impôt sur les sociétés les petites et moyennes entreprises, définies par un chiffre d'affaires inférieur à 50 millions de francs par an, soit plus de 80 % des sociétés imposées à l'impôt sur les sociétés.

Permettez-moi cependant, monsieur le ministre, de faire remarquer qu'un chiffre d'affaires de niveau modeste n'est pas, beaucoup s'en faut, le seul critère permettant de déceler la fragilité d'une entreprise ou l'étroitesse de sa marge bénéficiaire.

Les dirigeants des entreprises du secteur du bâtiment et des travaux publics, partenaires habituels des collectivités locales, ne manquent pas de rappeler les risques possibles d'un effet de seuil.

Il faudra être attentif aux résultats de l'application de la majoration temporaire de l'impôt sur les sociétés sur les PME et prévoir, si possible, des incitations fiscales pour celles où auront été constatées et vérifiées des créations d'emplois.

L'article 2 vise à modifier le régime fiscal des plus-values à long terme, pour les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés. Cette disposition me semble logique, dans la mesure où l'inflation est aujourd'hui extrêmement faible.

L'article 3 prévoit le versement anticipé de la contribution temporaire sur l'impôt sur les sociétés et modifie le régime des acomptes.

Les articles 4, 5 et 6 contiennent des mesures techniques et comptables concernant le statut patrimonial des ouvrages de transport d'électricité d'EDF et la possibilité, pour les collectivités locales, de contracter des emprunts sur les ressources CODEVI jusqu'au 31 décembre 1997, pour financer des dépenses d'équipement en faveur des PME. Des mesures relatives à la banque de développement des petites et moyennes entreprises sont également prévues.

Ces trois articles ne soulèvent pas de remarque particulière de notre part.

Monsieur le ministre, votre projet de loi exprime une volonté politique que nous partageons et les députés radicaux le voteront sans réserve, tout en souhaitant qu'une réforme fiscale profonde vienne très rapidement rendre plus justes notre fiscalité nationale et notre fiscalité locale.

M. le président. La parole est à M. Maurice Adevah-Pœuf, pour cinq minutes.

M. Maurice Adevah-Pœuf. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, la majorité est plurielle, chacun l'a constaté. Mais chacun a aussi constaté que l'opposition était bien singulière.

Je n'entrerai pas dans un débat de chiffres, ni ne relancerai les polémiques. Je me bornerai à observer – ce que tout le monde pourra faire, y compris les entreprises – combien, en matière de lutte contre les prélèvements obligatoires et de défense des intérêts de l'entreprise, vous êtes infiniment, mesdames, messieurs de l'opposition, plus militants aujourd'hui que vous n'étiez vertueux hier.

Je n'en dirai pas davantage à ce sujet...

M. Gilbert Gantier. Vous avez raison !

M. Maurice Adevah-Pœuf. ... d'autant plus que la portée du texte est modeste : il ne s'agit pas d'un projet de loi de finances rectificative et les grands débats budgétaires viendront avec le projet de loi de finances initiale pour 1998. Nous aurons donc l'occasion de revenir sur tous les sujets évoqués.

Cela dit, même si le texte qui nous est aujourd'hui soumis nous paraît aller très fortement dans le bon sens et même si la logique qui le sous-tend nous convient parfaitement, je ferai deux remarques, l'une sur l'article 1^{er} et l'autre sur l'article 4.

S'agissant du dernier alinéa du texte proposé à l'article 1^{er} du projet pour l'article 235 *ter* ZB du code général des impôts, le seuil de 50 millions de chiffre d'affaires ouvrant droit, sous certaines conditions, à l'exonération, pose un certain nombre de problèmes. En effet, et, en le disant, je n'apprendrai rien à personne, le chiffre d'affaires ne reflète pas véritablement la taille d'une entreprise. Par exemple, une société de services qui réalise un chiffre d'affaires annuel de 50 millions de francs est une très grande société, mais une société industrielle qui réalise le même est une société moyenne, et même « petite-moyenne », si j'ose dire.

Une analyse rapide de la grille des entreprises susceptibles d'être exonérées montre que 98,1 % des sociétés de services aux entreprises pourront bénéficier de l'exonération. De très grandes sociétés de services seront donc exonérées. Tant mieux pour elles !

Pour ce qui concerne les sociétés d'activités financières, on arrive à 94,6 %. De grandes sociétés de ce type seront donc aussi exonérées.

En revanche, dans le domaine des biens intermédiaires ou de l'industrie automobile, de 85 % à 86 % de sociétés seront susceptibles d'être exonérées.

Cela signifie que nous allons exonérer des sociétés de services moyennement grandes et que nous excluons de l'exonération des sociétés industrielles « petitement moyennes ».

Je ne mets pas en cause le seuil de 50 millions de francs car cela poserait beaucoup de problèmes. L'équilibre budgétaire ne serait pas remis en cause, mais des complications juridiques avec la Commission européenne seraient possibles, puisque le seuil proposé est conforme à celui qui figure dans sa recommandation d'avril 1996. Je ne me battrais pas à ce sujet aujourd'hui. Je suggérerai néanmoins que, dans le cas où nous aurions à faire un nouvel usage de ce seuil, nous nous interrogiions préalablement sur sa pertinence.

J'en viens à l'article 4.

Tout le monde est d'accord pour que se règle la question du statut patrimonial des ouvrages de transport d'électricité, à deux réserves près : d'abord, le personnel doit être parfaitement informé et pleinement convaincu que, dans cette affaire, il ne s'agit de rien d'autre que ce dont il s'agit – je crois être assez clair – ; ensuite, les engagements pris par EDF auprès des collectivités territoriales concessionnaires au titre de la distribution publique devront être tenus.

Monsieur le ministre, je pense que vous allez apporter des réponses à mes interrogations. Un certain nombre d'éléments ont déjà été énoncés...

M. le président. Veuillez conclure, mon cher collègue !

M. Maurice Adevah-Pœuf. Je conclurai en disant, monsieur le ministre, que nous défendrons votre projet de loi sans états d'âme et que nous n'aurons aucune hésitation à le voter.

M. le président. Je vais suspendre la séance pour quelques instants.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-huit heures, est reprise à dix-huit heures cinq.)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. Marc Laffineur, pour dix minutes.

M. Marc Laffineur. Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, les premières mesures économiques du Gouvernement montrent malheureusement qu'il préfère la voie de la facilité à celle du courage. Une fois de plus, est ponctionné le secteur productif au profit des dépenses publiques.

Dès juillet, vous avez redéployé une dizaine de milliards de dépenses que le gouvernement précédent avait gelées. Les 35 milliards de francs, en année pleine, du

plan Aubry pour les emplois-jeunes, qui sont ni plus ni moins que 350 000 emplois publics supplémentaires, vont encore charger la barque. Il est ainsi acquis que le projet de loi de finances pour 1998 verra une nouvelle progression des dépenses de l'Etat, à l'inverse du budget de 1997.

Comme vous refusez d'agir sur la dépense, vous n'avez d'autre choix, pour réduire nos déficits, que d'augmenter à nouveau les recettes, donc les prélèvements qui pèsent sur les ménages et sur les entreprises. Les ménages seront bientôt mis à contribution par une nouvelle augmentation de la TIPP, par la diminution probable des avantages fiscaux sur les emplois à domicile et par l'arrêt de la baisse de l'impôt sur les revenus. Quant aux entreprises, il leur est aujourd'hui demandé, à travers le projet de loi qui nous est soumis, de supporter, à hauteur des deux tiers, l'effort d'assainissement des finances publiques de 32 milliards, décidé par le Gouvernement, par le biais d'une hausse de l'impôt sur les sociétés et de la modification d'impositions des plus-values. Est-ce bien le moment de décourager, par ces annonces, tous ceux qui souhaitent investir et créer des richesses ?

Certes, notre économie va mieux et bénéficie d'une conjonction favorable avec, sur le plan monétaire, une appréciation du dollar, de la livre et de la lire par rapport au franc et le maintien des taux d'intérêt à un bas niveau et, sur le plan conjoncturel, une accélération de l'expansion mondiale qui stimule nos exportations. Mais si la reprise est amorcée, elle est encore fragile en raison notamment de l'atonie de notre demande intérieure et surtout de la panne persistante de l'investissement productif, qui a baissé dans notre pays de 5,8 % entre 1992 et 1996 alors que, dans le même temps, il progressait de près de 35 % aux Etats-Unis.

C'est pourquoi je ne comprends pas la logique du Gouvernement qui a pris le risque, en annonçant une nouvelle hausse de la fiscalité sur les entreprises, d'hypothéquer le redressement de l'économie française. Pourtant, vous annoncez comme probable une inflexion positive de la croissance pour le deuxième semestre 1997, qui pourrait être comprise entre 0,2 et 0,5 point et qui aurait dû, grâce à l'amélioration des rentrées fiscales, en partie effacer les 35 milliards de dérive des finances publiques si vous aviez maintenu le gel des dépenses faites par le précédent gouvernement.

Vous avez donc agi de manière inopportune et précipitée en vous fondant, qui plus est, en grande partie sur une analyse partielle de la situation financière des entreprises. Le tableau idyllique que vous dressez dans votre rapport, monsieur Migaud, ne correspond pas à la réalité, qui apparaît beaucoup plus ambiguë et contrastée. Ainsi, le taux de marge a subi une nouvelle baisse lors du premier semestre 1997 et, l'année dernière, la dégradation des résultats d'exploitation a été la plus importante depuis 1990. La part des bénéfices des entreprises dans le PIB tend également à se réduire.

Les entreprises françaises sont déjà les plus taxées au monde si l'on tient compte de l'ensemble des prélèvements fiscaux et sociaux. Voilà pourquoi votre décision d'alourdir encore la charge fiscale qui pèse sur elles constitue une incitation à délocaliser et risque d'entraver encore la reprise de l'investissement. Dans les deux cas, c'est l'emploi qui va en pâtir.

Ajoutons, comme l'a fait justement remarqué Julien Dray, membre de votre majorité parlementaire, que cette nouvelle augmentation de la fiscalité risque de

priver les entreprises de marges de manœuvre futures en matière de politique salariale alors qu'il est urgent de redynamiser la consommation des ménages.

M. Augustin Bonrepaux. Notre collègue n'a pas dit tout à fait ça !

M. Marc Laffineur. Il n'y a qu'à relire les textes.

M. Jean Glavany. Vous dites ce qui vous arrange !

M. Marc Laffineur. Les mesures que vous avez décidées sont donc inopportunes, mais surtout, elles s'inscrivent à contre-courant des politiques menées par nos principaux partenaires.

Alors que, sous l'impulsion notamment de Pierre Béré-govoy, qui avait fait ramener le taux de l'IS de 42 % à 33 % entre 1988 et 1993, les socialistes semblaient avoir enfin compris les mécanismes de l'économie de marché, il est à craindre que, pour donner des gages à ses alliés, le Gouvernement ne retarde la nécessaire adaptation de notre économie, qui ne peut pourtant se permettre de manquer le train de la nouvelle croissance mondiale.

Il n'y a pas d'autre solution que de baisser les dépenses publiques afin de diminuer les prélèvements qui étouffent l'activité. Pour cela, il faut s'engager sans tarder sur une réforme de fond de l'Etat et de la sphère publique, comme le préconise d'ailleurs le rapport d'audit de MM. Bonnet et Nasse.

M. Jean Glavany. Vous ne l'avez pas fait !

M. Marc Laffineur. Tous les pays qui ont choisi cette voie ont réussi à diminuer massivement leur niveau de chômage. La France doit cesser de croire qu'elle peut avoir raison contre tous. L'expérience malheureuse de la politique solitaire de relance par la consommation menée entre 1981 et 1983 devrait pourtant vous avoir servi de leçon.

M. Didier Migaud, rapporteur général. A vous aussi d'ailleurs !

M. Marc Laffineur. Vos premières décisions en matière économique font perdre un temps précieux à notre pays...

M. Didier Migaud, rapporteur général. C'est vous qui nous en faites perdre !

M. Marc Laffineur. ... et ne peuvent que donner un signal négatif aux futurs investisseurs. Cela est tellement vrai que les experts du Fonds monétaire international...

M. Jean-Pierre Kucheida. A la solde du capitalisme international !

M. Marc Laffineur. ... viennent de revoir à la baisse les perspectives de croissance en France, en donnant une explication peu amène : « En France, les plans de création d'emplois publics et les autres propositions du marché du travail vont compliquer les efforts d'assainissement budgétaire et gêner la croissance. »

Telles sont toutes les raisons pour lesquelles nous ne voterons pas ce texte. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Kucheida, pour cinq minutes.

M. Jean-Pierre Kucheida. Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, vous nous présentez un projet de loi qui s'inscrit dans le cadre du redressement des finances publiques mises à mal durant quatre années par

vos prédécesseurs, malgré des ponctions sans précédent sur les ménages. En présentant ce projet de loi, vous ne manquez pas de courage politique...

M. Jean Glavany. C'est la vérité !

M. Jean-Pierre Kucheida. ... contrairement à ce que disait M. Laffineur il y a un instant. Jamais, en effet, les prélèvements obligatoires en France n'ont été si élevés et pas un de nos concitoyens ne manque de nous en faire l'observation et le reproche dans nos permanences parlementaires. Vous héritez donc, monsieur le ministre, d'une situation que nous savons catastrophique et l'exercice auquel vous vous êtes prêté était dès le départ semé d'embûches.

Et pourtant, je crois pouvoir dire que vous avez réussi cette impossible adéquation consistant à trouver de nouvelles sources de financement tout en ménageant les Françaises et les Français.

M. Marc Laffineur. Cirage de pompes !

M. Jean-Pierre Kucheida. Vous avez évité l'augmentation de la TVA et de la TIPP. J'en passe et des meilleures... Les ménages sont ménagés.

M. Jean Glavany. Très bien !

M. Jean-Pierre Kucheida. En région de grande difficulté comme la mienne, on y est encore plus sensible qu'ailleurs.

Certes, à première vue, on pourrait penser qu'en portant de 36,66 % à 41,66 % le taux global de l'impôt sur les sociétés, on pénalise la fiscalité des entreprises et, par voie de conséquence, l'emploi. Nombre de nos opposants ne manqueront pas de reprendre cet argument en avançant par ailleurs des menaces de délocalisation.

M. Marc Laffineur. Ils auront raison !

M. Jean-Pierre Kucheida. C'est oublier que vous avez pris la précaution, monsieur le ministre – on ne le dira jamais assez –, d'épargner les petites et moyennes entreprises, qui sont aujourd'hui les seules à créer des emplois.

C'est oublier bien vite également que les grandes entreprises, celles qui majoritairement payent l'impôt sur les sociétés – à titre d'information, je crois bon de souligner que 2 % seulement des entreprises françaises payent 60 % de l'impôt sur les sociétés –, disposent d'une trésorerie pour le moins confortable. Pour preuve, on estime ces « fonds de réserve » au double de ce qu'ils étaient en 1992.

C'est oublier, enfin, que cette hausse d'impôt se veut temporaire, le temps nécessaire pour retrouver une situation financière saine.

M. Marc Laffineur. On verra !

M. Jean-Pierre Kucheida. Malheureusement, à cause de vous, elle ne l'est pas !

Je reviendrai par ailleurs sur l'article 4 du projet de loi rattachant au patrimoine d'EDF les ouvrages de transport d'électricité. Je me félicite pour ma part de cette initiative qui, en mettant fin à une situation juridiquement confuse, permettra dans le même temps de « normaliser » la fiscalité de cette entreprise publique. Les choses seront enfin claires, il n'y aura plus un mélange malheureux des genres.

Je m'en félicite enfin parce que les provisions constituées par EDF au fil des ans pour parer à l'éventualité d'une restitution du réseau à l'Etat n'auront plus lieu

d'être. Ces provisions pourront ainsi se transformer en réserves financières qui devraient permettre à EDF de poursuivre dans la voie de son désendettement ainsi que dans celle de son développement, en particulier pour faire face aux concurrences qui, me semble-t-il, sont là aussi nécessaires.

Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, tels sont les commentaires qu'appelle votre projet de loi. Pour ma part, c'est favorablement que je l'accueille.

M. Laurent Dominati. Ah bon !

M. Jean-Pierre Kucheida. J'aurais préféré, je tiens à vous le dire ici, qu'il n'y en ait pas. Mais, malheureusement, la situation en imposait un. D'ailleurs, les Français avaient bien subodoré ces dérives et ils l'ont montré massivement les 25 mai et 1^{er} juin derniers.

M. Laurent Dominati. C'était ric-rac !

M. Jean-Pierre Kucheida. Ne l'oubliez quand même pas !

M. Jean Glavany. Absolument ! Il a raison !

M. Jean-Pierre Kucheida. J'accueille donc favorablement ce projet, d'une part, parce qu'il se montre solidaire avec les ménages français, ceux qui ont le plus souffert ces dernières années, d'autre part, parce qu'il ne met pas en danger la bonne situation financière de nos grandes entreprises à qui il est demandé, temporairement, de participer à l'effort de la nation. La solidarité c'est aussi cela ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)*

M. Jean Glavany. C'était une analyse lucide de la situation économique !

M. le président. La parole est à M. Gérard Bapt, pour cinq minutes.

M. Gérard Bapt. Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, il est très symbolique que les propositions que vous nous faites aujourd'hui, portant mesures urgentes à caractère fiscal et financier, soient examinées dans la foulée immédiate de l'adoption du texte concernant l'emploi des jeunes et le développement d'activités nouvelles permettant l'adaptation de notre société à la civilisation du temps libre, dont il faut maîtriser le développement.

Maîtrise budgétaire et solidarité étaient déjà le fil conducteur des mesures que vous avez décidées dès le 9 juillet dernier, par décret d'avance, et qui ont notamment permis le financement pour 1997 du plan emplois-jeunes. Le décret d'avance conjugait efficacité économique et justice sociale pour un total de 11,1 milliards de francs avec 6,4 milliards de francs pour le triplement de l'allocation de rentrée scolaire, 300 millions de francs pour les frais de cantine scolaire en direction des enfants les plus défavorisés, 1,7 milliard de francs pour le logement social.

Ces mesures nouvelles conjuguées avec l'augmentation du SMIC et de l'allocation logement vont dans le sens de la reprise de la demande dans les catégories de la population où les besoins sont les plus grands, alliant donc efficacité économique et justice sociale. De la même façon, le plan emplois-jeunes, au-delà de son effet contre le chômage massif chez les moins de vingt-six ans, permettra de relancer la consommation sur les besoins sociaux de base et sera un facteur de recul de la morosité et de retour de la confiance.

Les mesures d'urgence que vous nous présentez aujourd'hui amplifieront le mouvement déjà perceptible dans les sondages ainsi que dans les analyses de l'ensemble des

experts et observateurs de notre économie. Il s'agit en effet de redresser les finances publiques dont l'ampleur du dérapage a été constatée par l'audit objectif des deux magistrats de la Cour des comptes. La maîtrise des déficits est en effet nécessaire pour contenir l'enflure de la dette de l'Etat dont l'encours est passé de 30 % du PIB à la fin 1992 à 45 % à la fin de l'année dernière, soit une augmentation de plus de 1 400 milliards de francs en l'espace de quatre ans d'une gestion conservatrice. La maîtrise des déficits est également rendue nécessaire par nos engagements européens et par la volonté de respecter les conditions de passage de la France à la monnaie unique.

Mais il fallait corriger le dérapage des quatre dernières années sans brider la croissance et notamment la consommation, trop lourdement ponctionnée successivement par MM. Balladur et Juppé. Ainsi votre projet de loi épargne-t-il la consommation et les ménages et ne concerne-t-il que les grandes sociétés, dont les capacités contributives leur permettront de supporter sans dommage les 21 milliards de francs de prélèvements supplémentaires, qu'il s'agisse de la contribution temporaire sur l'impôt sur les sociétés ou de la modification du régime des plus-values.

Vos propositions, qui épargnent 630 000 des 680 000 sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés, épargnent donc l'essentiel du tissu économique des PME, dont nous attendons une contribution accrue à la création d'emplois. A l'inverse, M. Juppé avait frappé indistinctement grandes, petites et moyennes entreprises avec la contribution de 10 % supplémentaire qu'il avait instituée en août 1995, mesure qui avait confirmé la nature d'une politique qui ne mettait pas l'emploi au rang de priorité.

La dimension de l'emploi prioritaire est encore présente dans les mesures que vous proposez pour proroger le dispositif permettant aux collectivités locales de bénéficier de prêts à taux privilégiés, financés à partir des dépôts CODEVI, pour accompagner le développement des petites et moyennes entreprises.

La prorogation de ce dispositif avait été refusée à sa propre majorité par le gouvernement de M. Juppé. La vôtre, monsieur le secrétaire d'Etat, sur amendement de M. le rapporteur général, souhaitera que le dispositif CODEVI soit prorogé jusqu'au 31 décembre 1998 au lieu de 1997. Les maires engagés dans le développement économique, les dirigeants de PME qui veulent aller de l'avant sauront entendre ce message.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vos propositions contrastent radicalement avec la politique de vos prédécesseurs. Elles sont à la fois au service de la maîtrise des déficits et de l'emploi. Elles sont cohérentes avec notre commune volonté de justice sociale et de solidarité. Elles recueillent donc le soutien convaincu de votre majorité. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)*

M. le président. La parole est à M. Michel Crépeau, pour cinq minutes.

M. Michel Crépeau. C'est donc moi qui terminerai cette série d'interventions toutes fort intéressantes, même si certaines émanant de l'opposition étaient quelque peu surprenantes. En tout état de cause, nous sommes toujours écoutés avec attention par le Gouvernement.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je voudrais que mon intervention soit une sorte de trait d'union entre le projet de loi que vous nous proposez, et que personnellement je voterai, et le projet de budget que je voterai aussi très certainement, au moins dans ses dispositions générales.

Pour parer au plus pressé et faire face à la situation qui nous a été laissée, vous augmentez l'impôt sur les bénéfices des sociétés. Il faut que votre politique soit cohérente.

M. Marc Laffineur. Ça va être difficile !

M. Michel Crépeau. Les décisions que nous avons prises ce matin sur l'emploi des jeunes sont très importantes. Celles que le Gouvernement propose sur la CSG sont tout aussi importantes et très opportunes. Nous ne sommes plus en 1945 et financer l'assurance maladie par un impôt sur l'emploi n'est peut-être plus ce qu'il faut faire. J'ai même reproché à mon ami Michel Rocard de ne pas être allé plus loin lorsque la CSG a été instituée.

Tout cela va donc dans le bon sens. Mais je souhaiterais aussi que, dans un souci de cohérence, l'impôt sur les sociétés favorise l'emploi. Pour ce faire, peut-être faudrait-il ne pas traiter de la même manière les entreprises de main-d'œuvre et les entreprises capitalistiques. Il faudrait mettre au point une espèce de coefficient qui établirait un rapport entre, soit le chiffre d'affaires, soit la valeur ajoutée, et le nombre d'emplois de l'entreprise. Le taux de l'impôt sur les bénéfices des sociétés serait plus élevé pour les entreprises capitalistiques et plus bas pour les entreprises de main-d'œuvre. Bien sûr, cela devra être neutre pour l'Etat. Une telle mesure paraît indispensable. On ne peut pas en effet traiter aujourd'hui de la même manière les entreprises de main-d'œuvre et celles qui font travailler les machines. C'est totalement injuste et c'est surtout hors du temps.

Ma deuxième observation concerne la taxe sur les carburants qui va être augmentée, choix qui a le mérite de ne pas être très original, tous les gouvernements y ont pensé. Mais vous n'avez pas souhaité instituer un taux différentiel sur le gazole. J'en comprends les raisons industrielles : j'ai dans ma circonscription une usine Lucas Diesel qui fabrique des injecteurs et dans laquelle travaillent 600 personnes. Mais ne faudrait-il pas tenir compte des préoccupations portant sur l'environnement ?

M. Yves Cochet. Très bien !

M. Michel Crépeau. Vous pourriez le faire sans que cela vous coûte très cher, en baissant le prix des voitures électriques, car le gros frein au développement de ces véhicules, c'est leur prix. Faut-il, pour cela, abaisser le taux de la TVA ? Est-ce possible aux yeux de Bruxelles ? Je n'en sais rien. Faut-il plutôt instituer une prime forfaitaire en faveur de l'achat des voitures électriques ? Réfléchissons-y. En tout cas, cela ne coûterait pas très cher car, malheureusement, il n'y a pas beaucoup de ces voitures. Il paraît que M. Tibéri veut en doter la ville de Paris ; peut-être y aura-t-il un rapport sur le sujet... Mais moi, je n'ai pas envie de le financer. *(Sourires sur les bancs du groupe Radical Citoyen et Vert et du groupe socialiste.)*

Monsieur le secrétaire d'Etat, je demande au Gouvernement de se pencher sur ce problème : un coup de pouce à la voiture électrique compenserait un peu, pour les défenseurs de l'environnement dont je suis, les méchancetés que vous avez faites ou pas sur le gazole.

Enfin, méfions-nous des fausses bonnes idées. Evidemment, nos collègues, élus de Strasbourg, ou de je ne sais pas quelle ville à l'intérieur des terres, ne sont pas très préoccupés par les problèmes de la construction navale, y

compris des bateaux de plaisance. On entend souvent dire que cette loi Pons, quelle horreur, permet à des types très riches de ne pas payer d'impôts !... Peut-être. Mais dans ma circonscription, 600 personnes travaillent autour de la construction navale. Ce n'est pas rien ! Et puis, il y a eu des engagements de l'Etat ! C'était une loi de durée temporaire, prévue jusqu'en 2001.

M. Philippe Auberger. C'est la pression du Lobby !

M. Michel Crépeau. Qu'on joue sur les agréments, qu'on joue sur les taux, je veux bien, mais n'oublions pas que des entreprises ont investi, et que des commandes ont été passées. Moi, je vous apporterai la facture de 600 chômeurs de plus si vous touchez à la loi Pons.

Voilà ce que je voulais vous dire, messieurs. Sur ce, bon courage, il y a du pain sur la planche. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe socialiste.)*

M. le président. La discussion générale est close.

Motion de renvoi en commission

M. le président. J'ai reçu de M. Jean-Louis Debré et des membres du groupe du Rassemblement pour la République une motion de renvoi en commission, déposée en application de l'article 91, alinéa 6, du règlement.

La parole est à M. Gilles Carrez.

M. Gilles Carrez. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, ce projet de loi de mesures urgentes à caractère fiscal et financier à un défaut majeur : il augmente les impôts...

M. Jean-Pierre Kucheida. Vous êtes un spécialiste !

M. Gilles Carrez ... de 22 milliards, il laisse filer la défense publique, il anéantit les efforts du précédent gouvernement. Toujours plus d'impôt, toujours plus de dépenses. C'est un texte de parfaite orthodoxie socialiste.

M. Marc Laffineur. Exactement !

M. Jean-Pierre Kucheida. M. Balladur et M. Juppé étaient de grands socialistes ! *(Rires sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Gilles Carrez. Il est vrai que la présentation peut paraître habile. Seules les entreprises sont taxées et les ménages, au moins dans un premier temps, sont épargnés. Et la démarche semble à première vue s'appuyer sur le rapport d'audit commandé à MM. Bonnet et Nasse. Ce travail montrerait, pour reprendre la phrase du rapporteur général, qu'il y aurait « une impérieuse nécessité d'une action correctrice rapide de la gestion du précédent gouvernement ».

Il faut croire que les ministres et le rapporteur général n'ont lu qu'à la hâte le rapport de MM. Bonnet et Nasse.

M. Didier Migaud, rapporteur général. Rassurez-vous, nous l'avons bien lu !

M. Gilles Carrez. Un examen attentif de l'audit, s'agissant du budget de l'Etat, démontre, pour un lecteur impartial,...

M. Augustin Bonrepaux. Les chiffres sont là !

M. Gilles Carrez. ... que la gestion budgétaire du gouvernement Juppé était correcte et que l'augmentation massive de l'impôt sur les sociétés aurait pu être évitée, rendant ainsi tout à fait inutile le texte qui nous est proposé.

M. Didier Migaud, *rapporteur général*. L'audit ne peut pas dire ça, vous le savez bien !

M. Gilles Carrez. Je vais vous le montrer et je vais même vous expliquer pourquoi on aurait pu éviter l'augmentation des impôts. (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

Le rapport Bonnet et Nasse évalue entre 27 et 30 milliards de francs le supplément des dépenses prévisibles par rapport au budget prévisionnel que nous avons voté l'année dernière, 27 à 30 milliards de francs par rapport à 1 500 milliards de dépenses, je le rappelle. Rien donc de bien extraordinaire.

D'ailleurs, voici ce qu'écrivent nos auditeurs : « Nous avons examiné la liste des dépenses ou économies supplémentaires dressées par la direction du budget. Par rapport à la loi de finances votée, cette liste ne fait pas apparaître que des dérapages très importants seraient en cours pour des catégories de dépenses lourdes (dépenses de personnels et dépenses sociales), »...

M. Henri Emmanuelli, *président de la commission*. Tout va bien !

M. Gilles Carrez. ... « celles où, l'expérience le montre, les dérives peuvent entraîner loin sans être pratiquement rattrapables. Il ne s'agit pas non plus de dérapages généralisés à un très grand nombre de chapitres, ce qui attesterait d'une loi de finances initialement mal calibrée »...

M. Laurent Dominati. Voilà !

M. Gilles Carrez. ... « ou exécutée par des autorités responsables sans l'exercice d'une volonté suffisamment ferme. Il s'agit plutôt – écoutez bien, je cite – de dérapages localisés, bien identifiés et dont l'ampleur reste sous contrôle. Ils témoignent de ce que l'exécution de 1997, comme toute exécution, fait apparaître des surprises, bonnes et mauvaises, au gré des aléas rencontrés.

« Les dérapages sont significatifs, mais il ne s'agit pas d'un emballement incontrôlé. »

M. Laurent Dominati. Exactement !

M. Gilles Carrez. Or le gouvernement d'Alain Juppé avait, dès le début de l'année 1997, gelé 10 milliards de francs. Cette somme avait vocation à être annulée. Et surtout, le rapport Bonnet-Nasse, qui est décidément très instructif, continue ainsi – c'est la page 5 : « Les chiffres tiennent compte des prévisions de dépenses supplémentaires survenant sur l'ensemble de l'année, mais ils n'intègrent que les économies déjà réalisées ou sûrement identifiées. Or la longue expérience budgétaire montre que les autorités ne restent pas inertes face à ce type de situation : d'autres économies sont toujours trouvées en cours d'année, et surtout en fin d'année, sans que l'on puisse à la date d'aujourd'hui en donner la localisation et l'ampleur exacte. Par référence aux années précédentes et après discussion avec la direction du budget, nous retenons – et ce chiffre est très important – une évaluation comprise entre 10 et 15 milliards de francs. »

Autrement dit, monsieur le secrétaire d'Etat, 10 milliards de francs étaient déjà gelés, 15 milliards de francs d'économies supplémentaires étaient à trouver, comme cela se fait presque naturellement chaque année. Le problème de dérapage des dépenses que chaque année on rencontre aurait été résolu sans difficulté à hauteur des 25 milliards de francs mis en évidence par le rapport Bonnet-Nasse.

Mais vous avez préféré prendre une autre voie. Vous avez préféré augmenter de façon inconsidérée la dépense publique, à hauteur de 11,5 milliards...

M. Henri Emmanuelli, *président de la commission*. Non, pas inconsidérée !

M. Gilles Carrez. Si, monsieur le président de la commission !

Vous avez préféré augmenter la dépense que de tirer parti du gel des crédits préparé par le précédent gouvernement. Dommage, au passage, qu'il ne les ait pas annulés lui-même.

J'en viens à présent aux recettes, toujours sur la base du rapport Bonnet-Nasse. En raison de la faible croissance des premiers mois de 1997, l'audit estime à 15 milliards de francs la perte de recettes fiscales probable sur l'ensemble de l'année. Ce chiffre appelle deux observations.

La première, c'est qu'il n'est pas démesuré par rapport à l'ensemble des recettes du budget – 1 200 milliards – ni par rapport aux 1 500 milliards de dépenses. Personne ne nous fera croire qu'il était impossible de trouver 1 % d'économies supplémentaires. Personne ! Et puis, cette perte de recettes était liée à des résultats tout à fait médiocres du début d'année.

Or la croissance paraît repartir sous l'effet de la situation internationale et des exportations. Notre excédent commercial a rapporté, dans les six premiers mois, plus de 80 milliards de francs. Il est vrai que les exportations ne rapportent pas de TVA, mais rien n'interdit sincèrement – puisque vous aimez beaucoup parler de sincérité – de penser que l'écart entre les prévisions de recettes fiscales du budget 1997, préparé par le gouvernement d'Alain Juppé, et la réalité sera inférieur aux estimations de 15 milliards de l'audit.

Pour s'en convaincre, il suffit de citer les propos de M. le ministre de l'économie et des finances et de l'industrie, propos tout à fait optimistes qu'il tient depuis quelques semaines, sur le retour de la croissance et sur la facilité déconcertante qu'il y aura à boucler le budget pour 1998 en respectant l'objectif de 3 % lié à la mise en place de la monnaie unique

Quand on regarde tout cela, quand on examine de près le rapport, qu'on additionne les chiffres, une seule conclusion s'impose : vous avez délibérément chargé la barque de la gestion du précédent gouvernement pour vous donner plus de liberté dans la préparation du budget pour 1998...

M. Henri Emmanuelli, *président de la commission*. La barque s'est chargée toute seule !

M. Pierre Forgues. Elle avait déjà coulé la barque, il était inutile de la charger !

M. Gilles Carrez. ... et surtout pour éviter les réformes de fond qui touchent à la dépense publique.

Vous pouviez vous abstenir d'augmenter les impôts, il vous suffisait de poursuivre ces réformes de fond engagées avec courage par les gouvernements Balladur et Juppé.

M. Henri Emmanuelli, *président de la commission*. 210 milliards de prélèvements !

M. Gilles Carrez. Vous avez refusé de vous engager dans la voie tracée par ce rapport d'audit décidément très intéressant que vous aviez commandé.

M. Pierre Forgues. Vous dites en même temps qu'il n'est pas objectif !

M. Gilles Carrez. Je cite : « Les difficultés des finances publiques de la France témoignent d'un mal plus profond : elles perdureront tant qu'on ne s'efforcera pas de

faire croître l'efficacité de l'Etat, y compris dans l'articulation de ses responsabilités avec celles des collectivités territoriales, et tant qu'on ne mettra pas en œuvre les instruments d'une régulation plus efficace de la dépense sociale. Ces réformes, il est grand temps de les entreprendre ; il est plus que temps. »

M. Jean-Pierre Kucheida. Que ne l'avez-vous fait !

M. Gilles Carrez. Peut-on attendre courage et rigueur de la part du Gouvernement ?

M. Pierre Forgues. Oui !

M. Gilles Carrez. L'histoire récente n'incite pas à l'optimisme. En mai 1993, la nouvelle majorité et le gouvernement d'Edouard Balladur ont dû rectifier les comptes à hauteur de 140 milliards de francs ! Le déficit prévu dans la loi de finances de 1993 par le précédent gouvernement, le gouvernement Bérégovoy, était de 165 milliards. On a hérité cinq mois après d'un déficit à 340 milliards !

M. Jean Vila. Parlez de l'avenir, monsieur Carrez !

M. Gilles Carrez. C'était sept fois plus, mes chers collègues, que les malheureux 20 milliards d'ajustement auxquels il convient de procéder aujourd'hui, et qui justifient à vos yeux l'augmentation de l'impôt sur les sociétés.

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Vous avez dit « malheureux » ? Vous convenez que c'est peu ?

M. Gilles Carrez. Je conviens parfaitement que le déficit de 1997, apprécié par le rapport d'audit, confirmé par la lettre d'Alain Juppé, était de l'ordre de 3,5 % du PIB et non pas des 3 % que nous avions espérés. Mais cela n'a rien à voir – et je le maintiens – avec les 170 milliards d'écart que vous avons connus en 1993.

Et je passe rapidement sur les 100 milliards de déficit cumulé de la sécurité sociale, les 40 milliards de l'UNEDIC. Il ne faut pas avoir la mémoire trop courte, mes chers collègues.

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Pas si courte ! Les Français non plus, d'ailleurs !

M. Gilles Carrez. Le rapporteur général souligne aussi – et c'est un élément sur lequel il insiste – que les prélèvements obligatoires ont atteint 45,7 % du produit intérieur brut en 1996. C'est exact. Mais cela m'oblige à rappeler quelques chiffres, même si M. Strauss-Kahn disait tout à l'heure qu'il n'aimait pas les chiffres.

C'est entre 1981 et 1986 que les prélèvements obligatoires ont bondi de moins de 40 % à plus de 44 % du produit intérieur brut. Et surtout, si l'endettement de l'Etat s'est accru de 1 000 milliards de francs entre 1993 et 1996 – ce que je confirme –, c'est en raison de déficits colossaux, hérités en 1993, et qu'il a fallu réduire année après année.

Je vous rappelle que, partant de 340 milliards, on a réussi, à force d'efforts, à aboutir à 280 et quelques milliards au projet de loi de finances de 1997.

M. Jean Vila. En faisant payer les pauvres !

M. Gilles Carrez. En 1993, l'ensemble des déficits était, en tendance, à 6,4 % du produit intérieur brut. Eh bien, c'est à l'honneur des gouvernements d'Edouard Balladur et d'Alain Juppé de les avoir réduits progressivement à 3,5 % en 1997.

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Vous nous refaites l'historique des quatre années passées !

M. Gilles Carrez. Mais cette énorme boule de déficits, il a fallu la financer par l'emprunt. Et c'est là la seule explication des 1 000 milliards de francs supplémentaires.

M. Alain Clary. Et les profits, pendant ce temps ?

M. Jean Vila. Et la Bourse !

M. le président. Mes chers collègues, laissez parler M. Carrez !

M. Gilles Carrez. Devant ces quelques chiffres, on est obligé de se poser la question suivante : les errements du passé sont-ils de retour ?

M. Alain Clary. Et le peuple est cruel !

M. Jean Tardito. On oublie tout !

M. Gilles Carrez. On peut le craindre, même si le passage à la monnaie unique, dieu merci, joue un rôle de garde-fou salutaire.

En tout cas, voilà la dépense publique réhabilitée, les illusions de l'Etat providence remises en selle et la course aux prélèvements obligatoires relancée !

M. Pierre Forgues. Mais où avez-vous vu cela ?

M. Gilles Carrez. En effet, le volet concernant l'économie – les 10 milliards de ce projet de loi – est particulièrement flou. En dehors des 2 milliards d'annulations de crédits d'équipement militaire – combien de destructions de vrais emplois dans des villes déjà durement éprouvées l'année prochaine ?

M. Alain Clary. Un peu de pudeur sur la situation que vous laissez !

M. Gilles Carrez. ... on apprend, en quelques lignes, dans le rapport, qu'il y aurait des réductions des subventions de fonctionnement allouées aux établissements publics administratifs et des écrêtements de trésorerie.

M. Alain Clary. Qu'avez-vous fait avant ?

M. Gilles Carrez. Monsieur le ministre, pouvez-vous nous dire lesquels ?

Quant aux 11,5 milliards de dépenses supplémentaires décidées en juin dernier dans le décret d'avance, ils ont déjà été largement engagés. En vérité, de ces mesures d'urgence à caractère fiscal et financier, il ne ressort qu'une décision : l'impôt sur les sociétés sera majoré de 15 % en 1997 et 1998.

M. Pierre Forgues. C'est cela qui vous fait mal au cœur !

M. Jean Vila. Il n'y a qu'elles qui gagnent de l'argent !

M. Gilles Carrez. Plusieurs arguments sont avancés pour justifier cette décision.

Le premier est que le précédent gouvernement l'a fait lui-même à hauteur de 10 % en 1995. Il est possible de se tromper, mais il ne faut pas persévérer dans l'erreur. (*Rires.*)

M. Jean Vila. Votre collègue en sait quelque chose !

M. Gilles Carrez. Ensuite, vous prétendez que le taux de l'impôt sur les sociétés en France serait moins élevé que dans les pays concurrents, ce qui est faux. Il suffit pour s'en convaincre de lire le rapport, très documenté, de M. Migaud qui donne les taux suivants : 21 à 31 % au Royaume-Uni, 30 % en Allemagne, 15 à 35 % aux Etats-Unis...

M. Didier Migaud, rapporteur général. Dites la vérité complètement pour l'Allemagne !

M. Jean Vila. Il ne veut pas !

M. Gilles Carrez. Seule l'Italie nous dépasse.

M. le président. Monsieur le rapporteur général, laissez l'orateur s'exprimer, vous aurez la possibilité d'intervenir tout à l'heure.

M. Didier Migaud, rapporteur général. Certes, mais que l'orateur soit complet ! Il faut être objectif, monsieur le président. La nuance est importante !

M. le président. Vous avez seul la parole, monsieur Carrez. Poursuivez !

M. Gilles Carrez. Je sais qu'il y a aussi les bénéficiaires distribués, et j'ai lu avec attention votre rapport, monsieur le rapporteur général.

Seule donc l'Italie nous dépasse avec un taux de 55 % et encore une partie du prélèvement opéré est-elle affectée aux impôts locaux, correspondant ainsi à notre taxe professionnelle.

M. Didier Migaud, rapporteur général. Vos propos ne correspondent pas à la réalité.

M. Gilles Carrez. Selon un autre de vos arguments, seules les grosses entreprises seraient concernées. Mais une entreprise est-elle grosse quand elle réalise 50 millions de francs de chiffre d'affaires ?

M. Jean Vila. Oui !

M. Gilles Carrez. Cela correspond à une cinquantaine d'employés dans le commerce ou les services et à beaucoup moins dans l'industrie. Plus de la moitié des salariés travaillent dans des entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 50 millions. Elles sont environ 25 000 et j'en ai dénombré 4 000 dans le seul département du Val-de-Marne, ce qui est loin d'être négligeable !

Surtout, il faut savoir que c'est le plus souvent dans la tranche de 50 à 200 millions de francs de chiffre d'affaires que l'on trouve les PME dynamiques, exportatrices et créatrices d'emplois.

Un autre argument utilisé est celui de l'évolution de la valeur ajoutée qui la ferait désormais jouer au détriment des salaires et au bénéfice des profits. L'excédent brut d'exploitation aurait fortement augmenté sans pour autant contribuer à la relance de l'investissement.

M. Bernard Outin. C'est vrai !

M. Gilles Carrez. Cette analyse est contestable, mon cher collègue. En tout cas, elle mériterait d'être étayée par des séries statistiques qui n'ont été produites dans aucun des différents rapports que j'ai pu lire. Au contraire, quand on regarde les comptes de la nation, que M. de Courson a cités tout à l'heure, on constate que le pourcentage de l'excédent brut d'exploitation par rapport au produit intérieur brut s'est fortement réduit de 1989 à 1996. Surtout, nul ne peut contester la baisse constante et préoccupante, depuis dix ans, de la formation brute de capital fixe.

Selon un orateur ce serait désormais un poncif : mais tel n'était pas le cas à l'époque ! Avant d'être ministre, le professeur Strauss-Kahn l'utilisait lui-même souvent. Rappelons-nous, chers collègues, que les profits d'aujourd'hui font les investissements de demain, lesquels font les emplois d'après-demain. Aurions-nous oublié cette leçon magistrale à laquelle j'ai personnellement assisté en plusieurs occasions ?

Un autre aspect des dispositions proposées est l'assujettissement à l'impôt majoré des plus-values de cessions d'actifs. Il laisse espérer 6 milliards de francs de recettes,

mais cela n'est-il pas illusoire ? En effet, de nombreuses entreprises seront en mesure de délocaliser ces cessions, donc les plus-values correspondantes, car la France n'est pas un pays hermétiquement clos. Vous semblez vous-même l'admettre puisque vous excluez du taux majoré les résultats sur concessions de licences et de brevets, ce que, au demeurant, j'approuve complètement.

M. Bernard Outin. Pourtant, les entreprises aiment la France !

M. Gilles Carrez. En tout état de cause, cette hausse brutale – plus qu'un doublement – de la taxation des plus-values professionnelles aura un caractère véritablement spoliateur, par exemple sur les valeurs d'actifs très anciennes, comme les immeubles ou les fonds de commerce.

En résumé, l'augmentation de 15 % de l'impôt sur les sociétés fait courir les plus gros risques à la reprise de l'investissement, qui est pourtant l'un des moteurs de la croissance. A cause de cette mesure, nous risquons de ne pas profiter pleinement de la reprise de la croissance chez nos partenaires économiques et de la réévaluation du dollar. En effet, les entreprises seront découragées d'investir.

Par ailleurs, monsieur le ministre, vous prenez un autre risque : celui de faire échouer la conférence sur les salaires, le pouvoir d'achat et l'emploi, pourtant une excellente initiative.

M. Augustin Bonrepaux. Pourquoi les entreprises n'investissent-elles pas alors qu'elles gagnent de l'argent ?

M. Gilles Carrez. Il est vrai que le Premier ministre a senti lui-même combien il serait dangereux de trop charger la barque, puisqu'il vient d'annoncer que les trente-cinq heures ne seront plus payées trente-neuf. Quelle rapidité, d'ailleurs, dans le reniement des promesses prodiguées durant la campagne législative et des engagements pris dans le discours de politique générale tenu à cette tribune, le 19 juin dernier !

M. Pierre Forgues. Le Premier ministre n'a pas dit cela.

M. Gilles Carrez. Avouez tout de même qu'il est incohérent, d'un côté de confisquer 22 milliards de francs aux entreprises, de l'autre, de leur demander de s'asseoir à la table de la négociation sur les salaires et sur l'emploi.

M. Laurent Dominati. Tout à fait !

M. Marc Laffineur. Absolument !

M. Didier Migaud, rapporteur général. Vous êtes encore plus excessif que le CNPF ! Il faut le faire !

M. Gilles Carrez. S'ajoutant à l'inquiétude provoquée par la hausse de l'impôt, le plan d'emploi pour les jeunes suscite des interrogations en raison de ses effets pervers sur les entreprises et sur l'emploi privé auxquels il faudra veiller de près. Ne se produira-t-il pas des effets de substitution au détriment d'entreprises de services rendus aux collectivités locales ou aux personnes ?

M. Laurent Dominati. Evidemment !

M. Augustin Bonrepaux. Demandez donc aux jeunes de chez vous ce qu'ils en pensent !

M. Gilles Carrez. Par exemple, je suis persuadé que de nombreuses mairies seront tentées de recruter des emplois jeunes, donc de créer des postes de quasi-fonctionnaires, pour remplir des tâches auparavant confiées à des entreprises. Certains avancent le chiffre de cent mille destructions d'emplois.

M. Didier Migaud, rapporteur général. C'est du fantasme !

M. Gilles Carrez. Certes, je n'ai pas d'éléments précis à cet égard, mais il est évident que, sur ce sujet comme sur bien d'autres, l'action du ministère de l'économie et des finances et celle du ministère des affaires sociales devraient être mieux coordonnées.

M. Philippe Auberger. Elles ne sont pas du tout coordonnées !

M. Gilles Carrez. En régime de croisière, le plan pour l'emploi des jeunes coûtera chaque année 35 milliards de francs à l'Etat et de 5 à 10 milliards de francs aux collectivités locales.

M. Bernard Outin. Ces sommes seront réinjectées dans l'économie locale !

M. Gilles Carrez. Ce n'est pas notre collègue M. Bonrepaux qui me contredira.

Comme vous n'avez pas pu obtenir, monsieur le ministre, de votre collègue des affaires sociales et de la solidarité un redéploiement de crédits sur d'autres actions – les CES, par exemple, – ces 35 milliards de dépenses provoqueront, à terme plus ou moins rapproché, une nouvelle hausse des prélèvements obligatoires.

Quant aux collectivités locales, vous savez que leur situation financière est tendue.

M. Bernard Outin. Grâce à qui ?

M. Gilles Carrez. Le désengagement de l'Etat est indéniabie. Nous allons d'ailleurs battre tous les records d'évolution de la dotation globale de fonctionnement l'an prochain, puisqu'elle n'augmentera que de 0,5 à 0,6 % pour la plupart des collectivités locales. Dans ces conditions, que feront-elles pour financer leur quote-part des emplois jeunes ? Elles augmenteront la fiscalité locale. Or la moitié de son produit est fourni par la taxe professionnelle. Encore une bonne nouvelle en perspective pour les entreprises !

M. Augustin Bonrepaux. C'est vous qui l'avez augmentée !

M. Gilles Carrez. Les deux projets de loi – emploi des jeunes, mesures fiscales et financières – reflètent toujours la même doctrine : toujours plus d'impôts, toujours plus de dépenses, toujours plus d'agents publics.

M. Didier Migaud, rapporteur général. Quel propos étonnant de la part de ceux qui détiennent le record de l'importance des prélèvements obligatoires !

M. Gilles Carrez. Les médias se trompent lourdement en invoquant le pragmatisme du Premier ministre et de son gouvernement. Si l'on creuse un peu les choses, on constate que l'on assiste au retour du tout-public, de la méfiance viscérale à l'égard de la sphère privée et de l'entreprise tout juste bonne à nourrir par l'impôt le Léviathan étatique. (*Rires et protestations sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*) Eh oui, je deviens lyrique !

M. Bernard Outin. Si vous le dites !

M. Gilles Carrez. A cet égard, la décision que vous allez prendre de supprimer la moitié de la réduction fiscale pour les emplois familiaux est caricaturale.

M. Augustin Bonrepaux. C'est une mesure de justice ! La déduction était exagérée !

M. Gilles Carrez. Vous préférez l'employeur public à l'employeur privé et vous courez délibérément le risque de faire disparaître des dizaines de milliers d'emplois et de faire revenir en force le travail au noir.

M. Marc Laffineur. Evidemment !

M. Gilles Carrez. Le matraquage fiscal des ménages est de retour.

M. Gérard Bapt. C'est vous qui les matraquiez !

M. Augustin Bonrepaux. Vous faites votre autocritique monsieur Carrez ?

M. Gilles Carrez. Le matraquage est de retour, mes chers collègues, au mépris de toutes les promesses électorales ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Laurent Dominati. Ce rappel leur fait mal !

M. Augustin Bonrepaux. Vous parlez en connaisseur !

M. Gérard Bapt. Vous pourriez donner des cours du soir sur le matraquage fiscal !

M. Didier Migaud, rapporteur général. Tout ce qui est excessif est insignifiant !

M. Gilles Carrez. Aujourd'hui, les entreprises son visées ; demain, ce seront les ménages et je vais vous donner quelques exemples, parce qu'il faut toujours étayer son propos.

Première nouvelle : les 12,5 milliards d'allègement de l'impôt sur le revenu qui avaient été décidés ici même pour 1998 sont annulés.

M. Augustin Bonrepaux. Cela était trop injuste !

M. Gilles Carrez. Est-ce au bénéfice de l'équité fiscale ? (« Oui ! » sur les bancs du groupe socialiste.) Pas du tout ! La chasse aux niches fiscales...

M. Didier Migaud, rapporteur général. Elle vous gêne !

M. Jean Tardito. C'est embêtant !

M. Augustin Bonrepaux. Elle participe de la lutte contre les privilèges.

M. Gilles Carrez. ... sera davantage guidée par des considérations d'opportunité, d'image, de communication que par des motifs de justice fiscale. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. Pierre Forgues et Augustin Bonrepaux. Quel procès d'intention !

M. Gilles Carrez. Réfléchissons ensemble à l'exemple d'un jeune ménage avec un enfant. S'il a le tort d'avoir un revenu supérieur à 25 000 francs par mois, il sera impitoyablement matraqué.

M. Pierre Forgues. Pourquoi ?

M. Gilles Carrez. Il a déjà perdu le bénéfice de l'allocation de garde d'enfant à domicile.

M. Didier Migaud, rapporteur général. Non, ce n'est pas vrai !

M. Gilles Carrez. Au lieu de retirer 45 000 francs de son impôt sur le revenu, il ne pourra en déduire que la moitié...

M. Pierre Forgues. Cela suffit pour faire garder un enfant !

M. Gilles Carrez. ... au titre de l'emploi familial qu'il a créé, parce que les deux conjoints du ménage travaillent. Pour couronner le tout, il ne profitera pas de la baisse générale de l'impôt qui avait été décidée et, en plus, ses allocations familiales lui seront retirées. Triste bilan pour ces ménages dont le seul tort est de gagner honorablement leur vie et de vouloir des enfants !

M. Marc Laffineur et M. Laurent Dominati. Tout à fait !

M. Gilles Carrez. A l'inverse, vous qui n'avez pas eu de mots trop durs quand vous étiez dans l'opposition contre les abattements abusifs pour frais professionnels, vous allez les maintenir sans scrupule, car c'est l'opportunité, l'image, la communication, je le répète, qui guident vos décisions.

M. Gérard Bapt. La décision n'est pas encore arrêtée !

M. Gilles Carrez. Nous sommes bien loin des réformes de fond préconisées par le rapport d'audit.

Je continue la litanie.

M. Germain Gengenwin. Oui, c'est intéressant !

M. Didier Migaud. Litanie, c'est le mot !

M. Gilles Carrez. La taxe intérieure sur les produits pétroliers sera augmentée de huit à dix centimes, ce qui constitue un double reniement.

Le premier est celui d'une promesse fiscale, car chacun sait que, comme la TVA, la taxe sur les produits pétroliers touche durement les gens modestes qui ont besoin d'avoir une voiture !

M. Augustin Bonrepaux. De combien l'avez-vous augmentée ?

M. Gilles Carrez. Elle les frappe même durement !

M. Didier Migaud, rapporteur général. Vous étiez balladurien, mais vous avez oublié les hausses décidées par M. Balladur.

M. Gilles Carrez. Comme pour la TVA, voilà encore une promesse reniée.

M. Pierre Forgues. Avec vous, ils avaient des revenus tellement modestes qu'ils n'avaient pas les moyens d'avoir une voiture.

M. le président. Mes chers collègues, laissez parler M. Carrez !

M. Didier Migaud, rapporteur général. Nous lui rappelons quelques souvenirs !

M. le président. Il vous a écoutés avec beaucoup d'intérêt. Écoutez-le aussi !

M. Gilles Carrez. Le second reniement, qu'a déjà rappelé l'un de nos collègues, est celui d'une promesse écologiste, selon laquelle on allait moduler la taxe pour limiter l'usage du gazole.

M. Yves Cochet. Nous y reviendrons !

M. Gilles Carrez. Le basculement de la cotisation salariale d'assurance maladie sur la CSG constitue également une grave affaire. Je suis d'ailleurs persuadé que, contrairement à vos affirmations, il se traduira par un alourdissement global des prélèvements obligatoires. En effet, le gain de pouvoir d'achat des salariés sera plus qu'annulé par l'élargissement de l'assiette de la CSG aux produits de l'épargne et, surtout, par la compensation, dont vous

annoncez d'ores et déjà qu'elles ne sera que partielle, de l'extension de la CSG aux primes des fonctionnaires, aux pensions des retraités, aux allocations des chômeurs, aux revenus de l'épargne.

Je prends le pari, ce soir, qu'à l'heure des comptes les effets de la mesure ne seront pas nuls et que, une fois de plus, pour satisfaire l'appétit fiscal dévorant de l'Etat, les prélèvements obligatoires auront encore davantage cannibalisé la richesse nationale.

M. Germain Gengenwin. Exactement !

M. Gérard Bapt. C'est vous le cannibale !

M. Gilles Carrez. La racine du mal est la dépense publique, mais vous ne prenez aucune décision pour la réduire, au contraire. Nous venons de le constater une nouvelle fois avec l'engagement de 35 milliards de francs d'argent public pour le plan emploi jeunes.

M. Didier Migaud, rapporteur général. Tout cela est hors sujet, monsieur le président ! Nous ne sommes pas en loi de finances ! Nous aurons l'occasion d'en débattre dans trois semaines !

M. Laurent Dominati. Pas du tout ! Nous sommes en plein dans le sujet !

M. le président. Laissez parler M. Carrez !

M. Gilles Carrez. Vous qualifiez de hors sujet tout ce qui vous gêne !

M. Didier Migaud, rapporteur général. Rien ne nous gêne !

M. Gilles Carrez. Je suis en plein dans le sujet, mon cher collègue. Et j'y reste, en vous rappelant que, pour la première fois depuis la Libération, le Gouvernement a pris en début d'année la décision courageuse de diminuer les effectifs de fonctionnaires de l'Etat.

M. Jean Vila. C'est une honte ! Il n'y a pas trop de fonctionnaires en France ! Et pas trop de service public !

M. Gilles Carrez. Certes, le nombre de postes visés était faible – 5 000 sur plus de 2 millions –, mais cela constituait une inflexion fondamentale qui, pour la première fois aussi, nous faisait rejoindre nos partenaires allemands, britanniques, néerlandais dans une même politique. Décidément vous avez envie d'avoir raison seuls contre tous. Pour vous, c'est sans doute cela "l'exception française" !

Pourtant, vous devriez vous souvenir de cet incroyable gaspillage des ressources durant les années de croissance, 1988, 1989, 1990. Au lieu d'être utilisé pour désendetter l'Etat ou financer les indispensables réformes de structures, tout le surplus de recettes est allé se perdre dans le tonneau des Danaïdes de la fonction publique avec, notamment, 20 milliards de francs pour la seule éducation nationale sans que la moindre contrepartie ait été demandée aux enseignants en termes d'obligations de service. Heureusement que M. le ministre Allègre essaie de rattraper les choses ! L'actuel Premier ministre devrait se souvenir du ministre de l'éducation nationale qu'il a été.

Votre répugnance à maîtriser la dépense publique vous conduit à de nouveaux reniements que les esprits complaisants qualifient d'empirisme ou de réalisme économique. Ainsi, pourquoi le capital de France Telecom va-t-il être ouvert au privé ? Tout simplement parce que cela rapportera 40 à 50 milliards de francs, bien utiles pour financer les dépenses nouvelles.

M. Jean Tardito. Vous en avez pris 30 l'année dernière !

M. Gilles Carrez. Pourquoi, au contraire, le groupe Air France restera-t-il dans le giron de l'Etat ? Parce que la situation de l'entreprise ne permet pas d'entretenir beaucoup d'espoir de recettes budgétaires supplémentaires.

M. Laurent Dominati. Exact !

M. Bernard Outin. Ce n'est pas dogmatique, alors ?

M. Gilles Carrez. Oubliées aussi les promesses de baisse de la TVA pur les ménages ! Reportée aux calendes, mon cher collègue Bonrepaux, la réforme de la taxe d'habitation !

M. Augustin Bonrepaux. Pourquoi ne l'avez-vous pas faite ? Vous avez eu quatre ans pour cela !

M. Gilles Carrez. Non, décidément, l'allègement des impôts n'est plus à l'ordre du jour !

Bien que le projet de budget pour 1998 n'ait pas encore été présenté, le temps des additions fiscales est venu. Elles sont plutôt salées.

M. Pierre Forgues. Ça conserve !

M. Gilles Carrez. Jugez-en vous-même : 20 milliards de francs pour les entreprises – nous en parlons –, 5 milliards de francs, au bas mot, d'écart probable entre l'actuelle cotisation maladie salariale et la CSG élargie...

M. Augustin Bonrepaux. Vous n'en savez rien ! Vous faites de la politique fiction !

M. Gilles Carrez. ... et je pense même être en dessous de la réalité avec ce chiffreage ;...

M. Augustin Bonrepaux. Vous vous trompez de débat !

M. Gilles Carrez. ... 4 à 5 milliards de francs d'alourdissement d'impôt sur le revenu avec l'amputation de la réduction fiscale pour les emplois familiaux et diverses autres mesures ; 4 à 5 milliards de francs encore avec l'augmentation de la taxe sur les produits pétroliers ; un demi-milliard grâce à la hausse de la redevance sur les postes de télévision. L'addition donne environ 40 milliards de francs.

Dans la mesure où nous avons décidé de diminuer de 12,5 milliards le produit de l'impôt sur le revenu en 1998, c'est un écart de plus de 50 milliards de francs d'impôts qui est en train de se creuser entre votre gestion et celle du gouvernement précédent.

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Ah !

M. Didier Migaud, rapporteur général. Mais non !

M. Gilles Carrez. Telle est la réalité qu'il faudra bien expliquer aux Français car, croyez-moi, ils ne seront pas dupes pendant encore bien longtemps !

M. Didier Migaud, rapporteur général. En tout cas, ils n'ont pas été dupes avec votre politique !

M. Gilles Carrez. Dans ces conditions, comment peut-on prétendre – litanie que l'on entend actuellement – que les prélèvements obligatoires vont être stabilisés par rapport au produit intérieur brut ?

Je suis au contraire prêt à prendre le pari...

M. Didier Migaud, rapporteur général. Encore ?

M. Gilles Carrez. J'en prends deux, c'est tout ! Je prends donc le pari que les prélèvements obligatoires dépasseront les 46 % du produit intérieur brut à la fin de l'année 1998.

M. Didier Migaud, rapporteur général. Mais non !

M. Gilles Carrez. Les si douloureux efforts accomplis de 1993 à 1997 pour desserrer l'étau fiscal l'auront été en vain.

Y a-t-il une sorte de fatalité – mais cela finit par être fatigant – à ce que, tous les cinq ans, nous restaurions les comptes publics, nous remplissions à nouveau les caisses pour vous permettre de mieux les vider ensuite ?

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Monsieur Carrez, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Gilles Carrez. Non, je termine mon propos.

Ainsi que je l'ai montré, monsieur le secrétaire d'Etat, monsieur le président de la commission des finances, monsieur le rapporteur général votre diagnostic sur l'état de nos finances publiques n'est pas exact. On ne peut tirer qu'une seule conclusion du rapport d'audit que vous avez commandé : celle qu'il faut mieux maîtriser la dépense publique.

M. Didier Migaud, rapporteur général. Ce n'est pas ce que vous avez fait !

M. Gilles Carrez. Or vous proposez exactement le contraire.

Je demande donc, au nom du groupe du RPR, que ce texte soit renvoyé en commission des finances, ne serait-ce d'ailleurs, monsieur le président de la commission, que pour avoir un vrai débat, que vous avez esquivé, sur l'excellent rapport de MM. Bonnet et Nasse, lequel a tracé la seule voie possible, celle de la maîtrise de la dépense publique. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Quelle attitude ! Vous refusez d'être interrompu et vous êtes agressif pour réclamer le débat ! Vous n'êtes pas courageux !

M. Gilles Carrez. Le groupe du RPR demande donc le renvoi en commission de ce texte qui n'a pas fait l'objet d'une étude suffisamment approfondie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. Je vais donner la parole à M. le secrétaire au budget, qui donnera son avis sur la motion de renvoi en commission et répondra en même temps aux orateurs qui sont intervenus durant la discussion générale. Nous entendrons ensuite les explications de vote sur la motion de renvoi, puis nous procéderons au vote. Mais nous n'examinerons les amendements, 50 au total, que ce soir, à partir de neuf heures moins le quart.

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Nous avons malheureusement perdu beaucoup de temps !

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat au budget.

M. Christian Sautter, secrétaire d'Etat au budget. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, c'est la première fois que je m'exprime dans cette enceinte, et j'en ressens profondément l'honneur. Pendant toute la durée de ma présence au Gouvernement, je m'efforcerais d'être calme, sérieux, sincère, et de répondre avec flegme à des interventions qui, parfois, ne sont pas empreintes de ce caractère.

J'ai été frappé par le contraste entre une opposition qui pratique la nostalgie et des orateurs de la majorité – MM. Tardito, Cochet, Bonrepaux, Vila, Rigal, Adevah-

Poef, Kucheida, Bapt et Crépeau – qui ont entendu s'orienter vers l'avenir, qui ont vraiment senti le sens profond du texte proposé : corriger un déséquilibre évident des finances publiques, constaté de façon objective par deux auditeurs incontestables, tout en ménageant la croissance et la justice sociale.

M. Gilbert Meyer. C'est un peu simpliste !

M. le secrétaire d'Etat au budget. Je reprendrai certains des propos des orateurs de l'opposition dans un instant. Pour éviter de parler de 1997, ils se sont, en effet, longuement étendus, d'une part, sur l'année 1993, dont ils gardent, quitte à déformer parfois les faits, une nostalgie que je comprends, et, d'autre part, sur la loi de finances pour 1998, qui n'est pas en débat aujourd'hui.

A ce propos, permettez-moi une remarque à l'adresse de certains députés de l'opposition : lorsque l'on parle de risques de délocalisation, de risques pour les investissements étrangers, il faut garder un certain sens des responsabilités.

M. Laurent Dominati. Pas de leçons !

M. le secrétaire d'Etat au budget. Quelle que soit notre appartenance politique, nous tenons tous à ce que notre pays soit le plus accueillant possible pour les investissements étrangers, et aucun de nous ne pense que le premier réflexe d'un chef d'entreprise française soit de se délocaliser. L'évocation de risques de ce genre, et avec tant d'insistance, ne devrait pas, à mon avis, être par trop répétée.

M. Carrez a plaidé avec fougue. J'ai ressenti un assez vif contraste entre l'hommage qu'il a rendu à MM. Bonnet et Nasse, et sa cinglante critique à l'adresse de M. Juppé, dont il considère la note que celui-ci avait transmise au nouveau Premier ministre, à l'entendre, d'un pessimisme absolument déplacé : il aurait suffi de ne rien faire pour que le fleuve du déficit de 1997 rentre dans son lit...

M. Gilles Carrez. J'ai dit exactement le contraire !

M. le secrétaire d'Etat au budget. La réalité est tout autre et je vais parler rapidement des dépenses et des recettes.

L'opposition a critiqué les 10 milliards de francs de dépenses engagées en urgence en juillet – et gagées franc pour franc. Les députés de la majorité ont souligné à quel point la rentrée scolaire s'était déroulée dans un climat différent grâce, entre autres, à une allocation de rentrée scolaire quadruplée par rapport à celle prévue dans le budget, la possibilité donnée à tous les enfants de manger à la cantine et le redémarrage de la réhabilitation des logements sociaux. Je ne reviens donc pas sur ce point.

M. Carrez affirme qu'il est facile d'économiser 1 % sur les dépenses. Le dire ne suffit pas. Encore faut-il poursuivre ce beau raisonnement ! S'agit-il des fonctionnaires ? 5 000 fonctionnaires, cela ne représente pas 1 % des effectifs. Du reste, la suppression de ces 5 000 fonctionnaires était une erreur, et elle a coûté très cher à la majorité sortante. S'agit-il des salaires ? Du service de la dette ? Des transferts sociaux, du RMI, des aides aux entreprises ? Lorsque l'on propose de réaliser 1 % d'économies, il faut dire lesquelles. Sinon, ce n'est qu'un effet de séance.

MM. Auberger et Carrez ont demandé d'où proviendraient les 10 milliards de francs d'économies qui accompagnent les 22 milliards de francs de prélèvement supplémentaires sur les entreprises. Je peux répondre très simplement et sincèrement à cette question.

Pour 2 milliards de francs – M. Auberger lui-même l'a rappelé –, il s'agit d'économies sur le budget militaire. A cela s'ajoute un certain nombre de trésoreries dormantes, dont un concours de 2 milliards de francs de la Caisse des dépôts.

Quant aux 6 milliards de francs d'économies qui restent, M. de Courson l'a d'ailleurs mentionné, ils découleront du rythme de progression des dépenses. Au premier semestre, les dépenses ont augmenté à un rythme modéré. Nous veillerons à ce qu'il en soit de même au second semestre et vous verrez, dans le collectif budgétaire de fin d'année, que l'engagement pris sera tenu.

En ce qui concerne les recettes, je voudrais souligner la coïncidence, peut-être insuffisamment remarquée, entre le chiffre du manque à gagner en recettes souligné par le rapport de MM. Bonnet et Nasse – 20 à 23 milliards de francs –, et l'augmentation des impôts proposée au vote : 22 milliards de francs. Nous n'avons pas alourdi les prélèvements obligatoires en 1997 : nous avons simplement remplacé des impôts prévus dans la loi de finances initiale de 1997 et qui ne rentreront pas. Les prélèvements obligatoires que vous avez longuement cités ont atteint un Himalaya de 45,7 % du produit intérieur brut en 1996. Nous n'avons pas l'intention, et vous le verrez, de dépasser en 1997 ce pic inusité et incroyable.

M. Charles de Courson. Non, vous l'élevez de 25 milliards !

Mme Michèle Alliot-Marie. S'il y avait eu moins de trous à combler !

M. le secrétaire d'Etat au budget. Les augmentations d'impôts proposées remplacent, je le répète, des impôts qui étaient prévus et qui ne seront pas rentrés.

M. Gilbert Meyer. Ce sont des impôts quand même !

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Les pics et les records, c'est vous qui les avez battus !

M. Gilbert Meyer. Nous les avons écrêtés !

M. le secrétaire d'Etat au budget. Il y a ici, le président le sait, des experts en alpinisme qui comprennent l'image de ce pic de 45,7 %. (*Sourires.*)

M. Philippe Auberger. On ne peut bivouaquer sur un pic, monsieur le secrétaire d'Etat ! Il faut savoir en redescendre.

M. le secrétaire d'Etat au budget. Sur un pic on peut mettre assez peu de personnes, je vous l'accorde !

Deux remarques pour terminer.

M. Gantier a cité un propos tenu en 1991 par M. Bérégovoy, à la mémoire duquel je tiens à rendre hommage. Pierre Bérégovoy affirmait très justement que la sphère productive devait peu à peu l'emporter sur la sphère financière. Or, depuis 1991, c'est l'inverse qui s'est produit : la sphère financière des entreprises s'est développée par rapport à la sphère productive.

M. Augustin Bonrepaux. Très bien !

M. Charles de Courson. M. Bérégovoy a fait l'inverse de ce qu'il a dit !

M. le secrétaire d'Etat au budget. L'épargne financière des entreprises correspond au bénéfice, moins les investissements. Ceux-ci restent insuffisants, vous avez raison de le souligner ; nous allons faire en sorte que l'investissement, dans les petites et moyennes entreprises notamment, se développe cette année et l'an prochain.

M. Charles de Courson. En augmentant le RDS ?...

M. le secrétaire d'Etat au budget. C'est pourquoi les 22 milliards de francs ne seront pas prélevés sur l'épargne productive des entreprises, mais sur l'épargne financière des grandes entreprises.

M. Charles de Courson. Mais non !

M. le secrétaire d'Etat au budget. Nous espérons que l'investissement productif des entreprises petites et moyennes, comme celle des grandes, va reprendre et redeviendra créateur d'emplois.

Enfin, monsieur Carrez, il n'est pas vrai que nous souhaitons avoir raison seuls. Du reste, je n'ai pas le sentiment que le Gouvernement soit seul. Il est appuyé par sa majorité, et en proposant ce dispositif de mesures d'urgence, il sera appuyé par la grande majorité des Français.

En conclusion, la motion de renvoi en commission doit être rejetée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Dans les explications de vote, la parole est à M. Jean Tardito.

M. Jean Tardito. Le discours de M. Carrez m'a fait penser à l'éclipse de lune qui a eu lieu hier soir...

Notre collègue a mis en lumière les médications que la majorité précédente avait tenté de mettre en œuvre – avec les résultats que l'on connaît. Loin d'avoir diminué la rentabilité des entreprises, celles-ci ont appauvri le pays, aggravé les fractures sociales, accentué la dépendance de notre pays vis-à-vis des grands marchés financiers.

Mais tout en mettant en lumière ces médications, vous vous êtes efforcé, mon cher collègue, de masquer le fait que, d'une part, vous portiez la responsabilité de leurs conséquences, et que, d'autre part, les Français les avaient condamnées. De même, vous voulez faire oublier que nous entendons corriger cette politique néfaste, régressive et rétrograde.

Au fond, monsieur Carrez, que constate-t-on ? Vous vouliez, disiez-vous, un débat, vous avez disposé d'environ deux heures et demi de temps de parole. Vous avez parlé, M. Dominati a parlé, M. Auberger a parlé, comme MM. de Courson, Deniaud, Gantier et Laffineur. Si vous n'appellez pas cela débattre, je ne vois pas ce que débat veut dire !

Quoi qu'il en soit, nous avons un projet de loi avec six articles. Vous ne l'avez abordé qu'à la lumière, et je reviens à mon éclipse, des potions magiques que vous vouliez injecter au profit des grandes entreprises. La discussion va se poursuivre et l'utilisation un peu abusive des motions de procédure vous a permis d'obtenir un temps de parole supplémentaire. Il n'est donc pas nécessaire d'adopter la motion de renvoi en commission. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste, du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. La parole est à M. Dominati.

M. Laurent Dominati. Je vous remercie, monsieur Tardito, de nous avoir reconnu le mérite d'avoir lancé le débat ! Nous n'avions pas déposé la question préalable et la motion de renvoi en commission, il n'y aurait pas eu de débat, puisque au fond le Gouvernement ne le souhaite pas. Et c'est bien nous qui l'avons lancé.

M. Didier Migaud, rapporteur général. Quel culot !

M. Laurent Dominati. M. Tardito nous rend d'ailleurs un hommage supplémentaire en prétendant que nous abusons des mesures de procédure ! Revenons quelques

mois en arrière : dois-je vous rappeler le nombre de motions de procédure que vous défendiez à chaque texte de loi ? (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Charles de Courson. Hélas !

M. Laurent Dominati. Vous avez par ailleurs remarqué que nous avons omis l'exception d'irrecevabilité. C'est parce que nous lisons les textes : l'exception d'irrecevabilité ayant pour objet de viser le caractère anticonstitutionnel d'un texte, nous n'avons pas relevé d'anticonstitutionnalité, ce que vous ne vous priviez pas de faire sur chaque texte !

M. Jean Tardito. A ceci près que l'équilibre des temps de parole n'était pas le même !

M. Laurent Dominati. Nous restons donc extrêmement modérés, mais nous souhaitons effectivement un débat. En fait, le Gouvernement n'en veut pas, car tout en parlant sans cesse d'exigence de vérité, de sincérité, il ne donne pas les bonnes informations. Et M. Carrez a eu le mérite de vous lire l'audit qui démentait totalement vos interventions !

M. Didier Migaud, rapporteur général. Mais non !

M. Laurent Dominati. Vous auriez dû l'étudier vous-même avant qu'il ne vous en fasse lecture ! En fait, M. Carrez aurait pu se contenter de lire cet audit que vous aviez pourtant abondamment commenté : car les propos de nos collègues de l'UDF et du RPR n'ont fait état que des informations émanant de l'audit en question, de la Banque de France et des comptes de la nation.

Les chiffres seraient-ils faux ? Mais c'est vous qui nous les communiquez, nous n'avons pas les moyens d'en avoir d'autres ! Et l'on ne peut se targuer de vérité, de sincérité et de modestie en répondant par des approximations, des informations erronées et en manifestant une certaine condescendance, sinon un mépris certain. Le fait que vous mettiez plus de temps à répondre aux orateurs de l'opposition qu'à exposer votre projet de loi...

M. Didier Migaud, rapporteur général. Oh !

M. Laurent Dominati. ... est symbolique de votre façon de procéder.

Sur le fond, vous ne pouvez pas tout à la fois dénoncer l'augmentation des impôts du temps de l'ancienne majorité et faire exactement la même chose ! « Politique imaginative, politique nouvelle », disent certains... Mais augmenter les impôts...

M. Jean Tardito. Pas les mêmes impôts !

M. Laurent Dominati. ... cela n'a franchement rien de nouveau ! Où est l'imagination, la nouveauté, monsieur Cochet ? La seule nouveauté, c'est que l'on abandonne la maîtrise des dépenses publiques dans votre calcul, monsieur le secrétaire d'Etat : vous avez vous-même reconnu qu'il ne s'agissait pas d'économies à proprement parler, mais de « bonnes surprises », comme l'a indiqué le rapport d'audit. Ce ne sont pas des économies, ce n'est pas de la maîtrise. Vous constatez seulement, comme l'avaient relevé les magistrats de la Cour des comptes, un freinage de dépenses ici où là, quelques bonnes surprises dans tel ou tel organisme.

De la même façon, vous ne pouvez tout à la fois dénoncer un héritage catastrophique et vous féliciter de ce que la France remplira les critères de Maastricht. Il faut choisir : ou bien nous avons été bons et nous vous avons permis, à vous qui venez d'arriver, d'aborder avec confiance cette nouvelle étape, ou bien ce n'est pas le cas

et vous serez incapable de le faire en trois mois, d'autant plus que vous ne changez pas grand-chose, si ce n'est ponctionner 20 milliards !

De la même façon encore, vous ne pouvez pas dire que tout va très mal et constater que les entreprises renouent avec les profits. Une certaine cohérence s'impose !

M. le président. Monsieur Dominati, je vais vous demander de conclure.

M. Laurent Dominati. Je conclus.

Vous ne pouvez pas davantage répéter qu'il faut en finir avec ces sommets de prélèvements obligatoires et affirmer que la hausse des impôts ne correspondra pas à un prélèvement supplémentaire. Vous pouvez tout de suite descendre du pic, monsieur le secrétaire d'Etat en renonçant à ce texte. Or vous ne le faites pas, d'où votre discours totalement contradictoire.

Bien évidemment, il faudrait étudier encore ces questions, et de façon plus globale. C'est pourquoi le groupe UDF soutiendra la motion de renvoi en commission.

M. le président. La parole est à M. Philippe Auberger.

M. Philippe Auberger. La demande de renvoi en commission me paraît d'autant plus justifiée que deux éléments importants n'ont pas été discutés ni expliqués, notamment par les ministres.

Premier élément : l'audit de M. Nasse et de M. Bonnet commence à dater. La situation de l'exécution budgétaire au 31 juillet 1997 a depuis été publiée. Or elle apparaît bien meilleure que ce qui était attendu ; nous sommes notamment en parfaite cohérence avec les objectifs de réduction du déficit affichés dans la loi de finances pour 1997. En d'autres termes, les éléments fournis à M. Bonnet et Nasse au mois de juin étaient en décalage avec la réalité. En conséquence, le diagnostic qu'ils en ont tiré est exagéré. Cela aurait dû être indiqué par le secrétaire d'Etat qui se targue pourtant de transparence et de sincérité !

Deuxième élément, déjà mis en évidence dans le rapport de M. Nasse et de M. Bonnet : la TVA rentre moins vite que les prévisions. Le problème ne date du reste pas d'hier, mais depuis, un élément nouveau est intervenu. Le ministre a commissionné M. Beaufret pour réaliser une étude sur le sujet, qui a rendu ses conclusions.

Or conclusions de M. Beaufret ne sont pas exposées dans le rapport du rapporteur général et n'ont pas été discutées. Que disent-elles ? D'abord, que notre activité économique est essentiellement fondée sur les exportations ; or celles-ci ne rapportent pas de TVA. Ensuite, il semblerait qu'on ait changé de logiciel pour les encaissements et les remboursements de TVA ; de ce fait, le décaissement serait accéléré. Enfin, la fraude en matière de TVA semblerait moins importante qu'on ne le croit. Personnellement, j'émet quelques doutes sur ce point...

M. Jean Tardito. Je le partage !

M. Philippe Auberger. Quoi qu'il en soit, ces éléments doivent être discutés au fond ; or ils ne l'ont jamais été. Le Gouvernement, lorsque M. Strauss-Kahn est venu devant la commission des finances du mois de juillet, s'était pourtant engagé à exposer les conclusions de la mission Beaufret. Il ne l'a jamais fait et ces éléments sont restés cachés à la représentation nationale. Au lieu de les creuser, que fait-on ? On revient au *Médecin malgré lui* ! On a un problème d'anémie en matière de recettes fiscales ; on nous propose une nouvelle saignée pour guérir l'anémie... C'est la médecine du temps de Molière et de Diafoirus.

M. Augustin Bonrepaux. C'est moins grave que ce que faisait Juppé !

M. Philippe Auberger. On revient aux classiques, me diriez-vous ; mais cela ne saurait nous satisfaire, monsieur le secrétaire d'Etat. C'est pourquoi nous demandons le renvoi en commission de ce texte. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Je mets aux voix la motion de renvoi en commission.

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Monsieur le président, puis-je prendre la parole ?

M. le président. Pardonnez-moi, monsieur le président, j'ai ouvert le vote.

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Ce n'est pas grave !

M. le président. Je mets aux voix la motion de renvoi en commission, présentée par M. Jean-Louis Debré et les membres du groupe du Rassemblement pour la République.

(*La motion de renvoi en commission n'est pas adoptée.*)

M. le président. La parole est à M. le président de la commission.

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. C'est un peu tard, monsieur le président, mais tant pis !

Je sais que les débats budgétaires et financiers sont toujours très compliqués, je sais qu'on fait dire aux chiffres beaucoup de choses, que chacun en a sa lecture, en a sa vision et son historique et en donne son interprétation. Mais entendre M. Carrez parler de la hausse des prélèvements obligatoires et répéter une argumentation qui date de 1936 m'a fait de la peine : « Serons-nous, a-t-il dit, condamnés à remplir les caisses et à en voir d'autres les vider ? »

Je pense que le débat d'aujourd'hui mérite mieux, que nous méritons mieux, que le pays mérite mieux et aussi vos électrices et vos électeurs, monsieur Carrez, que ce genre d'arguments qui ont pas mal vieilli.

M. Laurent Dominati. Toujours des leçons ! Un peu de modestie !

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Je rappellerai simplement des chiffres incontestables : le pic des prélèvements obligatoires – M. le ministre a eu raison de parler de « pic » – a été atteint pour la première fois par le Gouvernement de M. Jacques Chirac en 1986 ; ensuite, il y a eu dégrèvement ; puis on est remonté très fort en 1993 et, depuis, le taux des prélèvements n'a jamais cessé d'augmenter. Il faut donc que vous cessiez d'employer pareille argumentation.

M. Gilbert Meyer. L'héritage de 1993 !

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. L'ennui, c'est que des comptables nationaux ne sont pas de cet avis. Je comprends bien que le RPR ait sa propre lecture des chiffres. Heureusement, il n'est pas à lui seul la commission des comptes de la nation, sinon on aurait de drôles d'interprétations !

Ce sont là des faits avérés. Je comprends qu'ils puissent vous décevoir mais nous pourrions au moins nous accorder sur des chiffres qui sont incontestables et qui étaient publiés, hier encore, dans un grand quotidien.

Quant aux fameux impôts, sous la précédente législature, le prélèvement fiscal était supérieur à 200 milliards.

M. Charles de Courson. Et pourquoi ?

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Dans ces conditions, êtes-vous habilités aujourd'hui à venir reprocher au Gouvernement de faire un prélèvement de 20 milliards pour ajuster les recettes, qui sera par ailleurs sans effet sur le taux de pression fiscale ?

Le débat budgétaire et financier mériterait un peu plus de sérieux et un peu moins d'approximation et de démagogie.

M. Laurent Dominati. Pour le coup, vous avez raison !

Gilbert Meyer. En démagogie, vous êtes champions !

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Et je souhaite que la suite de la discussion le montre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt heures quarante-cinq, troisième séance publique :

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi n° 200 portant mesures urgentes à caractère fiscal et financier :

M. Didier Migaud, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 204 corrigé).

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures vingt-cinq.)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*

